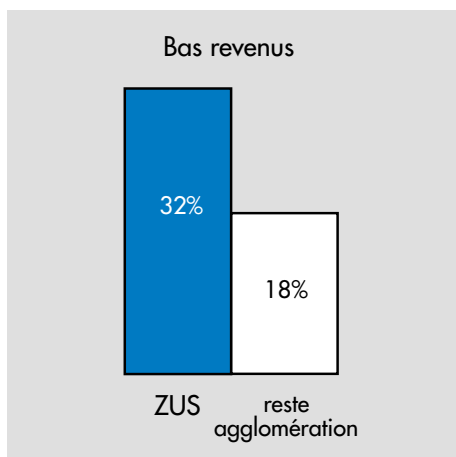
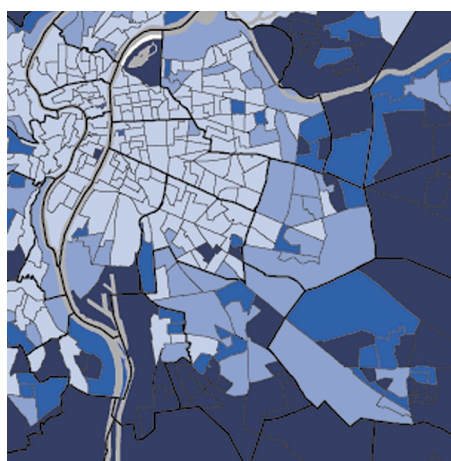


SYSTEMES D'OBSERVATION DES QUARTIERS DANS LES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

- TOME 1: FICHES DESCRIPTIVES -

DISPOSITIFS D'OBSERVATION ANALYSÉS



Janvier 2001

Avant-propos

L'observation des quartiers, un outil pour l'évaluation des politiques publiques

Les politiques publiques urbaines ont longtemps été évaluées d'un seul point de vue comptable ou administratif (crédits engagés, travaux réalisés, actions menées à bien...). Cela est certes nécessaire, mais ce n'est plus suffisant au regard des exigences actuelles de l'évaluation, qui vise à mieux comprendre les effets, directs et indirects, de l'action publique, à toutes les échelles. Seule cette compréhension permet d'apprécier les résultats effectifs des politiques urbaines, et partant leur efficacité. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent disposer d'indicateurs permettant de mesurer, en continu, le fonctionnement des équipements urbains, le niveau d'intégration sociale et économique, les conditions de vie des habitants... à des échelles suffisamment fines pour que de telles mesures soient pertinentes. L'observation des quartiers est donc un élément incontournable du dispositif.

En demandant à la FNAU et au réseau des agences d'urbanisme de recenser et d'analyser les principaux dispositifs d'observation des quartiers mis en place dans les agglomérations françaises, la Délégation Interministérielle à la Ville a souhaité progresser dans cette démarche d'évaluation et capitaliser les nombreux acquis des agences d'urbanisme dans ce domaine.

Là où elles sont présentes (une quarantaine d'agglomérations françaises), les agences d'urbanisme ont en effet pour première mission de mettre en place un système d'information qui permette de suivre les évolutions urbaines, démographiques, sociales et économiques de leur territoire. Cette capitalisation d'expérience au sein du réseau des agences d'urbanisme, à la demande de la DIV, a été prévue en trois phases :

- un recensement des « dispositifs d'observation des quartiers » mis en place par les agences, ou par leurs partenaires directs,
- une réflexion collective visant à dresser une liste des principaux indicateurs utilisés pour cette observation, et les sources d'information desquelles ils proviennent, en précisant les conditions d'accès, la fiabilité des données, et leur niveau de pertinence au regard des problématiques abordées,
- enfin, une négociation nationale avec les grandes administrations (Insee, Allocations Familiales, Assedic, ANPE, Education nationale...) afin que les données produites par ces organismes et utiles à la mise en place de tels observatoires puissent être partout mises à la disposition des acteurs locaux.

Rendu :

Les résultats de l'expertise de la FNAU, coordonnée par les agences de Lille et de Lyon, sont présentés dans 3 rapports successifs :

- **le premier est consacré la description et à l'analyse des dispositifs d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme dans les agglomérations françaises,**
- le second esquisse une synthèse de l'existant, et propose des pistes de travail pour la mise en place progressive de systèmes intégrés "Observation-Evaluation" des quartiers,
- et le troisième propose une réflexion thématique sur les questionnements et sur la pertinence des principaux indicateurs utilisés. Il est accompagné d'un document annexe regroupant une sélection d'illustrations originales de travaux réalisés par certaines agences.

Ce rapport constitue le 1^{er} tome.

SOMMAIRE

Tableau de synthèse des tableaux de bord et des dispositifs d'observations analysés	1
Fiche 1 : Tableau de bord socio-démographique des quartiers de la Région Centre , INSEE Centre	5
Fiche 2 : Quartiers d'habitat social en Ile de France , IAURIF	9
Fiche 3 : L'évolution du peuplement des « Grands ensembles » d'Ile de France, IAURIF	13
Fiche 4 : Tableau de bord des Zones Franches Urbaines en Ile de France , maître d'œuvre IAURIF	17
Fiche 5 : Tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes , Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise avec le concours des Agences d'urbanisme de Grenoble, Saint-Etienne et l'INSEE	23
Fiche 6 : Observatoire socio-démographique des quartiers , INSEE Franche-Comté	27
Fiche 7 : Observatoire des quartiers prioritaires du Contrat de ville de l'agglomération de Châlons-en Champagne , Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne	31
Fiche 8 : Observatoire du Développement Local de Dunkerque , Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandres-Dunkerque	35
Fiche 9 : Observation dynamique de la politique de la ville , Agence d'urbanisme de la région grenobloise	39
Fiche 10 : Mission d'appui aux démarches d'évaluation et de suivi des politiques de droit commun et de la ville de l'agglomération Havraise , Agence d'urbanisme de la région du Havre	43
Fiche 11 : L'observatoire des évolutions sociales et urbaines , Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole	51
Fiche 12 : Observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise , Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	53
Fiche 13 : Observatoire Emploi, chômage, insertion , Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	59
Fiche 14 : Observatoire des faits urbains et sociaux , Agence d'urbanisme du Mantois	61
Fiche 15 : Observatoire politique de la ville et des situations de précarité , Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille	65
Fiche 16 : Observatoire des évolutions sociales , Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	69
Fiche 17 : Observatoire des quartiers du contrat de ville du Pays de Montbéliard , Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard	73

Fiche 18 : Evaluation du contrat de ville : observation sur l'évolution du territoire , Agence d'urbanisme de la région mulhousienne	77
Fiche 19 : Observatoire des grands quartiers d'habitat social , Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération nancéienne	79
Fiche 20 : L'observatoire social et urbain de l'agglomération nantaise , Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise	83
Fiche 21 : Observatoire des évolutions sociales des quartiers et des territoires de la Communauté urbaine de Strasbourg , Agence d'urbanisme de Strasbourg	85
Fiche 22 : Observatoire des copropriétés de l'agglomération toulousaine , Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine	87
Fiche 23 : Observatoire social de la ville d'Angers , Agence d'urbanisme de la région angevine	91
Fiche 24 : Observatoire social des quartiers de la ville de Belfort , Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort	93
Fiche 25 : Grande Synthe 2020 , Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandres-Dunkerque	97
Fiche 26 : Observatoire emploi Zone Franche , Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille	101
Fiche 27 : Recueil de données permanent sur le quartier des Coteaux (site Zone Franche – Pic Urban) , Agence d'urbanisme de la région mulhousienne	105
Fiche 28 : Dispositif de veille des quartiers de la ville de Saint-Etienne , Agence d'urbanisme de Saint-Etienne	109

**DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES**

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

TABLEAU DE SYNTHESE DES TABLEUX DE BORD ET DES DISPOSITFS D'OBSERVATION ANALYSES

Echelle : Région

Fic he	Région	Démarch e	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires et échelles	Année d création
1	REGION CENTRE	Tableau de bord	Tableau de bord socio- démographique des quartiers de la Région Centre	Etat / Région, avec la participation des collectivités locales	INSEE Centre	30 ZUS de la Région centre 14 agglomérations concernées	1996 annuel rénové e 2000
2	ILE DE FRANCE	Etude	Quartiers d'habitat social en Ile de France	Préfecture d'Ile de France	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	82 quartiers	93 - 94
3	ILE DE FRANCE	Etude	L'évolution du peuplement des « Grands ensembles» d'Ile de France	Préfecture d'Ile de France, depuis 1998 Direction Régionale CDC	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	6 quartiers	Etude en 1997
4	ILE DE FRANCE	Tableau de bord	Tableau de bord des Zones Franches Urbaines en Ile de France	Préfecture d'Ile de France	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	9 ZFU de l'Ile de France	Une édition en 1999, puis bi- annuelle
5	REGION RHONE- ALPES	Tableau de bord	Tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes	SGAR depuis 1991, DDE du Rhône (1993 - 1999), Communauté Urbaine de Lyon (1996 - 1999), Région Rhône- Alpes (2000)	Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise avec le concours des agences d'urbanisme de Grenoble, St Etienne et de l'INSEE Rhône-Alpes	64 ZUS de la région 21 agglomérations concernées pour 202 quartiers dans les communes de plus de 100 000 habitants	1991 annuel rénové e 2001
6	REGION FRANCH E- COMTE	Tableau de bord	Observatoire socio- démographique des quartiers	SGAR	INSEE Franche Comté	23 quartiers 10 agglomérations concernées	1998

Autre dispositif régional :

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

Toulouse : Tableau de bord socio démographique des quartiers, maîtres d'ouvrage : Préfecture / Sous Préfet à la Ville, mis en place par l'INSEE Midi Pyrénées en 1997.

**DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES**

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

Echelle : Agglomération

Fiche	Agglomération	Démarche	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
7	CHALONS EN CHAMPAGNE	Observatoire	Observatoire des quartiers prioritaires du Contrat de ville de l'agglomération de Châlons-en-Champagne	Etat, Communauté d'agglomération	Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne	Quartiers prioritaires	1999
8	DUNKERQUE	Observatoire	Observatoire du Développement Local de Dunkerque	Etat, Communauté Urbaine de Dunkerque	Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandres-Dunkerque	Communauté urbaine de Dunkerque, quartiers 5000	En cours de redéfinition
9	GRENOBLE	Observatoire	Observation dynamique de la politique de la ville	Etat, Conseil Général d'Isère, Communauté d'agglomération de Grenoble	Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise	Agglomération, Quartiers, IRIS 2000, GPV, PIC Urban	En cours de création
10	LE HAVRE		Mission d'appui aux démarches d'évaluation et de suivi du Contrat de ville	Le syndicat intercommunal du contrat de ville pour l'agglomération Havraise (S.I.P.O.V.A.H)	Agence d'Urbanisme de la région du Havre		1999
11	LILLE	Observatoire	L'observatoire des évolutions sociales et urbaines	Lille Métropole Communauté Urbain (Etat en cours)	Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole	Agglomération, quartiers IRIS 2000 ou commune	1992 annuel depuis 99
12	LYON	Observatoire	Observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise	Etat (Préfecture, DDE), Communauté Urbaine de Lyon	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	Agglomération, communes, 63 quartiers dont 23 quartiers cat 1, quartiers IRIS 2000 (RGP)	1996 annuel
13	LYON	Observatoire	Observatoire Emploi, chômage, insertion	Etat (Préfecture, DDE), Communauté Urbaine de Lyon	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	Aire urbaine, Communauté Urbaine, communes, chômage au quartier	En cours de création
14	MANTES-LA-JOLIE	Observatoire	Observatoire des faits urbains et sociaux	Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération, communes	Agence d'urbanisme du Mantois (AUMA)	Agglomération, communes, quartiers (dont quartiers prioritaires)	Projet de création en 200
15	MARSEILLE	Observatoire	Observatoire politique de la ville	Communauté Urbaine	Agence d'urbanisme de l'agglomération de	1 GPV intercommunal	En cours

**DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES**

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

			et des situations de précarité		Marseille	2 contrats de ville(Marseille La Ciotat)	de définitic n
16	MAUBEUGE	Observatoire	Observatoire des évolutions sociales	Communauté de communes du Val de Sambre	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	Communauté de communes, communes, quartiers	En cours de créator
17	MONTBELIARD	Observatoire	Observatoire des quartiers du contrat de ville du Pays de Montbéliard	Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard	9 quartiers de la politique de la ville Nouvelle géographie prioritaire.	1997, 1998 MAJ 2001

**DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES**

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

Fic he	Agglomér ation	Démarche	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
18	MULHOU SE	Observat oire	Evaluation du contrat de ville : observation sur l'évolution du territoire	Préfecture du Haut- Rhin – Mission politique de la ville	Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne	23 communes pour le périmètre d'étude dont 9 communes présentant des sites prioritaires pour le Contrat de Ville de l'agglomération mulhousienne	1999
19	NANCY	Observat oire	Observatoire des grands quartiers d'habitat social	Etat - Communauté urbaine du Grand Nancy	Agence de Développement et d'urbanisme de l'agglomération nancéienne	Contrat de Ville, 10 quartiers prioritaires (en redéfinition) + GPV	1996
20	NANTES	Observat oire	Observatoire social et urbain de l'aggloméra-tion nantaise	Etat; district	Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise	Agglomération, Quartiers, ZRU et ZUS, GPV	94 (C. Ville 94- 2000)
21	STRASB OURG	Observat oire	Observatoire des évolutions sociales des quartiers et des territoires de la Communauté urbaine de Strasbourg	Communauté Urbaine de Strasbourg (plusieurs services) (Etat en cours)	Agence d'urbanisme de Strasbourg	quartiers IRIS 2000 pour 8 communes dont la ville de Strasbourg + 19 communes (sans découpage quartier)	En cours de création (2000)
22	TOULOU SE	Observat oire thématiq ue	Observatoire des copropriétés de l'agglomération toulousaine	Etat et collectivité	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine	Parc de logements collectifs de plus de 15 ans et de + de 50 logements	1997

Autres dispositifs d'observation quartiers :

BREST : Observatoire des copropriétés (parc après guerre : 350 ensembles immobiliers), Maîtres
d'ouvrage : Communauté urbaine de Brest - Etat, mis en place par l'Agence de Brest en 1998

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

FORT DE FRANCE : Tableau de bord des quartiers dans l'agglomération, Maîtres d'ouvrage : DDE, Communauté d'agglomération de Fort de France, mis en place par l'ADUAM (en cours de création).

**DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES**

Les dispositifs d'observation analysés : fiches descriptives

Echelle : Ville

Fic he	Ville	Démarch e	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
23	ANGERS	Observat oire	Observatoire social de la ville d'Angers	Ville d'Angers + CCAS District à venir	Agence d'urbanisme de la région angevine	Ensemble des 12 quartiers de la ville	1997
24	BELFOR T	Observat oire	Observatoire social des quartiers de la ville de Belfort	Ville de Belfort Ville d'Offemont	Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort	Les 10 quartiers de la Ville de Belfort + 1 quartier d'Offemont dont 3 dans le nouveau contrat de ville Ilots INSEE En projet de l'étendre sur une commune limitrophe	1998
25	GRANDE SYNTHE	Outil de veille	Grande Synthe 2020	Ville de Grande Synthe	Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandres- Dunkerque	Quartiers	2000 (publi tous les 5 ans)
26	MARSEIL LE	Observat oire	Observatoire emploi Zone Franche	Commune de Marseille	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille	Zone Franche Marseille Nord Littoral	Avril 97 Mise à jour semestrie le
27	MULHOU SE	Observat oire	Recueil de données permanent sur le quartier des Coteaux (site Zone Franche – Pic Urban)	Ville de Mulhouse	Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne (et sous traitant AZERTY)	Quartier des Coteaux (correspondant au périmètre de la Zone Franche urbaine).	1999
28	SAINT- ETIENNE	Tableau de bord	Dispositif de veille des quartiers de la ville de Saint- Etienne	Ville de Saint- Etienne, DDE de la Loire	Agence d'urbanisme de Saint-Etienne	Ensemble des 47 quartiers de la ville de Saint- Etienne, Contrat de Ville et GPV	2000 – 2001, étude de faisabilité

FICHE 1

Tableau de bord socio-démographique des quartiers de la Région Centre

Maîtres d'ouvrage : Etat, Région avec la participation des collectivités locales

Maîtres d'œuvre : Direction Régionale de l'INSEE Centre

Date de création : 1996

1. Contexte et date de création

La Direction Régionale de l'Insee Centre a réalisé depuis 1996 un tableau de bord des quartiers, à la demande et pour le compte des acteurs de la Politique de la Ville de la Région.

Cette expérimentation devait également servir d'exemple pour le réseau des Directions régionales de l'Insee, dont certaines ont également investi sur le thème. Mais le portage de cette opération n'a pas complètement abouti, compte tenu des moyens et des priorités stratégiques locales différents d'un site à l'autre.

Il a été conçu dans le cadre d'un partenariat financier avec conventionnement entre l'Etat, la Région et les collectivités locales concernées par des contrats de ville et piloté par l'Insee, pour la période 1996-1999.

L'ensemble des partenaires financiers ou non, associés au projet était réuni dans le cadre d'un comité des utilisateurs du tableau de bord, réuni deux fois par an.

Dès le début 2000, l'Insee a reformulé officiellement une nouvelle offre de reconduction du dispositif pour la période 2000-2006, demandée et acceptée préalablement par le comité des utilisateurs.

Cette offre faite pour les acteurs de la Région Centre n'a pas encore été entérinée par les instances régionales (Préfecture de Région et Région).

2. Objectifs

Ce tableau de bord, réalisé annuellement de 1996 à 1999, devait servir au suivi statistique des quartiers prioritaires dans les démarches d'évaluation.

3. Echelons géographiques d'observation

Dans les tableaux de bord déjà produits, le suivi statistique était effectué sur des échelons divers :

- la géographie prioritaire (quartiers prioritaires et ZUS),
- les grands quartiers, partition du territoire urbain dans son ensemble, permettant une analyse sur l'ensemble du tissu urbain,
- les communes en contrats de ville,
- l'agglomération englobante, pour comparaison.

L'information de base était recueillie au niveau de l'îlot.

Depuis 1999, apparaît une nouvelle brique de base infra communale, l'IRIS2000, regroupement d'îlots, de taille comprise entre 2000 et 4000 habitants, et qui devient l'échelon standard de diffusion du recensement pour une diffusion tout public. La diffusion des informations d'origine administrative (ANPE, CAF) à ce même niveau géographique n'est cependant pas acquise. Des négociations sont actuellement en cours avec la CNIL.

Par ailleurs, il s'avère que l'IRIS2000 n'est pas toujours cohérent avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire, ce qui semble imposer dans la mise en place future de dispositif du type tableau de bord, des zonages spécifiques faits de somme d'îlots, ce qui ajoute encore à la difficulté de diffusion des indicateurs retenus.

4. Champs thématiques

Depuis 1996, l'information publiée à périodicité annuelle, dans les Tableaux de bord quartiers de la région Centre, a été développée et enrichie dans les domaines suivants :

- Habitat, logements : état du stock de logements (confort, taille, ancienneté, statut d'occupation) à partir des résidences principales; construction neuve, vacance et mobilité dans le parc social (enquête DRE annuelle),
- Population et portrait social à partir des résidences principales (âge, familles, CSP, nationalités, activité chômage) ; essai d'évolution annuelle des compositions familiales avec les fichiers CAF,
- Chômage avec Fichiers ANPE : caractéristiques essentielles des demandeurs inscrits en fin d'année (age, sexe, qualification, durée de chômage),
- Précarité avec fichiers CAF : Bas revenus, minima sociaux, taux de dépendance aux allocations, allocation logement. Séries annuelles.
- Santé scolaire : exploitation des bilans de santé obligatoire, effectués en maternelle. Taux de pathologie pour 1000 enfants vus.
- Indicateurs d'échec scolaire avec les données du Rectorat.
- Essai d'évolution du tissu économique (stocks, créations, cessations) dans les zones franches urbaines.

5. Partenaires des Tableaux de bord et animation du partenariat

- **Mise en place d'un comité des utilisateurs du tableau de bord**
Le comité des utilisateurs comprenait : les services de l'Etat (SGAR, préfectures, DRE, DDE, DRASS, DRTEFP, ANPE, Rectorat, etc.), la Région, les chefs de projets des contrats de ville, les fournisseurs d'information (CAF, ANPE, etc.), le FAS, certains organismes comme le PLIE, la Mission locale.
- **Conventions**
Convention avec chacun des fournisseurs d'informations (CAF, ANPE, Rectorat, DRE) qui prévoit l'utilisation des indicateurs dans le cadre des tableaux de bord quartiers. A renégocier dans le cadre des nouveaux dispositifs.
Les nouvelles conventions devront vraisemblablement prévoir les destinataires des informations produites.

- **Absence de comité de pilotage de 96 à 99 – A créer**
Il n'y avait pas de comité de pilotage dans l'ancien dispositif. dans l'offre faite de reconduction, nous signalions cette anomalies et demandions la création d'une telle structure.

6. Diffusion et animation

Entre 1996 et 1999, les informations produites étaient exclusivement réservées aux partenaires du tableau de bord.

Diffusion sur support papier, en fin de chaque année, à l'ensemble des partenaires.

Un document par contrat de ville sous forme de fiches profils par thème et par quartier en comparaison commune et agglomération.

+ récapitulatif pour tous les quartiers prioritaires de la région à destination plus particulière des instances régionales.

Les collectivités locales ne recevaient que les infos de leur contrat de ville, les autres partenaires l'ensembles des publications.

Aucun accès autorisé aux données de base (à l'îlot). Pas de constitution de base de données sur support micro et diffusable.

Sur la période 96 – 99, en complément, ont également été réalisés des atlas cartographique sur deux agglomérations (Tours et Bourges) et quelques études générales.

Pour le nouveau dispositif, l'Insee prévoyait la mise sur CD-Rom de la base de données par quartiers.

7. Evaluation

L'INSEE ne participe pas à l'évaluation proprement dite mais fournit de l'information utile au suivi et au pilotage des actions.

8. Difficultés et Perspectives

- **Eléments de bilan :**
Le dispositif antérieur a permis de développer l'utilisation des sources administratives jusque-là inaccessibles et de pérenniser l'utilisation de ces informations.
Le tableau de bord est en fait un vocable général, fait de bases de données élémentaires à constituer à l'îlot et aux quartiers, organisées par thèmes, d'indicateurs essentiels relevés dans ce que l'on pourrait appeler des baromètres, d'études de synthèse et de supports cartographiques (atlas).
L'ancien dispositif n'a pas produit de baromètres mais plutôt de la base de données a destination des acteurs pour la réalisation par eux mêmes de documents de synthèse; Il y a autant de baromètres ou de tableaux de bord que de type d'acteurs (gestionnaires ou politiques).

Nécessité de bien sélectionner les indicateurs . La base de données est souvent riche trop riche et difficilement accessible dans ces concepts et définitions, pour des profanes. Il faut un accompagnement pédagogique de l'information produite, au niveau de chaque site.

- **Perspectives :**

Des groupes de travail ont été organisés pour redéfinir le contenu des bases de données et prévoir les enrichissements sur le terme. Dans le désordre, et non exhaustif :

- mieux séparés les phénomènes entre le parc social et le parc privé,
- avoir une idée du montant des loyers dans les deux cas (proche d'une problématique marchés de l'habitat),
- mieux recenser les équipement collectifs et les services publics,
- mesures d'insertion par l'emploi (emplois jeunes , emplois aidés). Potentialités des quartiers en terme de main d'œuvre (positiver),
- mieux connaître la nature des emplois occupés par les habitants des quartiers,
- mieux appréhender les échanges entre les quartiers sensibles et le reste du territoire (domicile travail, accès aux équipements collectifs de commerce et de services). Logique d'enfermement,
- renforcer les données sur la santé(accès aux soins des populations défavorisées, CMU),
- évaluation des mesures d'insertion (PLIE, missions locales,) et connaissance des publics potentiels.

Par ailleurs, la Direction Générale de l'Insee souhaite développer dans les prochaines années ce qu'il est convenu d'appeler « une offre commune de prestations et de services » dans le domaine de l'analyse urbaine, accessible dans toutes les Directions régionales, et faite d'un ensemble d'outils et de produits, permettant de mobiliser sans trop de frais, certaines grandes sources maintenant accessibles à l'infra communal, tels que les fichiers des Recensements, de l'ANPE, des CAF, des revenus fiscaux, le Répertoire Sirène.

Cette stratégie devrait permettre à relativement court terme de produire sur l'ensemble des territoires concernés par la politique de la ville, un ensemble d'informations cohérentes et homogènes.

A noter cependant que les contraintes de diffusion de ces informations infra communales (que ce soit pour les recensements ou pour les sources d'origine administratives), encadrées par la CNIL, risquent de devenir plus strictes que par le passé, rendant ainsi leur insertion dans des dispositifs de suivi locaux (type observatoires), plus difficiles.

FICHE 2

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Ile de France (IAURIF) n'a pas mis en place de tableau de bord, ni d'observatoire permanent, mais a réalisé différents travaux sur les quartiers de la politique de la ville.

Quartiers d'habitat social en Ile de France

Maîtres d'ouvrage : Préfecture d'Ile de France/Conseil régional d'Ile-de-France

Maître d'œuvre : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France, en collaboration avec la Mission Ville de la Préfecture.

Création : 91-93

1. Contexte et date de création

Dans le cadre de la préparation des contrats de ville de 1994, l'IAURIF a effectué à la demande de la Préfecture d'Ile de France, une étude sur 82 quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants qui ne représentent pas l'ensemble des quartiers d'habitat social de la Région. Ont été recensés les quartiers de plus de 5 000 habitants faisant ou ayant fait l'objet d'une procédure Politique de la Ville (Développement Social des Quartiers, convention de quartier ou convention de sortie) et d'autres sites qui n'ont pas bénéficié de ces procédures mais ont été répertoriés par les services de l'Etat ou de la Région comme des quartiers « en difficulté », « sensibles » ou risquant de le devenir. Cette étude fait suite à une première publication parue en mars 1991 et portant sur les 47 opérations de Développement Social des Quartiers du Contrat de Plan Etat-Région 1989-1993.

En 1994, la Région Ile de France compte 38 contrats de ville. 99 villes sont concernées et 128 quartiers dont 7 grands projets urbains ont été identifiés (60 inclus dans l'atlas).

2. Objectifs

L'ensemble du travail a été engagé à l'initiative conjointe de la mission Ville de la Préfecture de Région et de l'IAURIF. Il a deux objectifs principaux :

- aider au pilotage et au suivi de la politique de la ville au niveau régional
- fournir des éléments statistiques comparables et évolutifs aux opérateurs locaux

Il s'agit surtout d'un outil de cadrage et de suivi régional, d'où un nombre volontairement limité d'indicateurs, facilement accessibles et actualisables. Ce repérage ne remplace pas un diagnostic et des tableaux de bord locaux, rassemblant tous les indicateurs nécessaires pour rendre compte de la diversité des actions engagées. Chacune des données recueillies dans le document demande à être mise en perspective avec d'autres, voire étayée d'approches plus qualitatives pour pouvoir être interprétée sans schématisme .

3. Couverture territoriale

82 quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants qui regroupent :

- 63 quartiers faisant ou ayant fait l'objet d'une procédure Politique de la ville entre 1977 et 1993 (Développement Social des quartiers, convention de quartier ou convention de sortie),
- 19 quartiers qui n'ont pas bénéficié de procédures mais ont été répertoriés comme des quartiers « en difficulté », « sensibles » ou risquant de le devenir depuis 1982.

Ce seuil de 5 000 habitants correspond à celui fixé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) et en deçà duquel elle n'autorisait pas la diffusion des données du recensement de la population.

La plupart des données a été fournie pour le quartier et pour la commune. Mais certaines, comme celles sur la fiscalité ou sur les caractéristiques des familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales n'ont pu l'être qu'au niveau communal. Un cadrage régional et départemental a été établi pour chaque département.

4. Champs d'observation

Au niveau de chaque quartier

- **La situation urbaine :**
Carte au 1/25 000 donne la position du quartier dans la ville, sa localisation par rapport au centre de la commune et aux principales infrastructures de transport. Un cercle tracé autour du quartier permet de mieux évaluer les distances. Il situe ce qui se trouve dans un rayon d'un kilomètre, soit environ dix minutes à pied, à partir du centre du quartier .
- **Les transports :**
Part des ménages sans voiture, dans la commune et dans le quartier
Zone de carte orange
Informations sur le réseau ferré SNCF et RER : gares, fréquences, temps de trajet
Informations sur le réseau routier RATP et autres transporteurs : nombre de lignes desservant le quartier, fréquences, temps d'attente.
- **Les principales données socio-démographiques de la population (RGP 1982 et 1990) :**
La population totale
 - moins de 20 ans et plus de 60 ans
 - taille des ménages, familles monoparentale
 - population et ménages étrangers
 - mobilité de la populationLe logement
 - nombre total, résidences principales, logements vacants
 - surpeuplement modéré, accentué

L'emploi

- population active, dans la commune, ailleurs
- CSP : ouvriers, employés
- Taux de chômage global, des jeunes, des étrangers
- Diplôme
- **Les données scolaires :**
 - Niveau pré-élémentaire : nombre d'écoles (dont en ZEP), d'élèves, de postes dont spécifiques, % d'élèves de 2 ans
 - Niveau élémentaire : nombre d'écoles (dont en ZEP), d'élèves, de postes dont spécifiques, % d'élèves avec 2 ans de retard et plus en CM2.
- **Les procédures :**
 - Procédures quartier
 - Procédures commune
- **Le parc de logements sociaux :**
 - Les organismes HLM du quartier
 - Les caractéristiques du parc par organisme

5. Partenaires de l'observatoire

- DREIF,
- Préfecture de Région,
- DDE,
- INSEE,
- RATP,
- CAF,
- Inspections académiques,
- Services scolaires et d'urbanisme des communes
- Et utilisation des travaux IAURIF (mode d'Occupation des Sol, Transports, atlas environnement informatisé...)
- Groupe de travail associant les différents partenaires (1 fois par trimestre) depuis 1994

6. Support - diffusion

- **Publications :**
 - Document par département décrivant la situation des 82 quartiers politiques de la ville, juin 1993, accompagné d'une « Synthèse de l'évolution des quartiers d'habitat sensibles » publiée aussi dans les Cahiers Habitat, supplément n°4 aux cahiers de l'IAURIF, février 1993.
 - Quartiers d'habitat social en Ile de France, synthèse cartographique, septembre 1994.

7. Démarches d'évaluation

S'agissant d'une étude et non d'un observatoire, elle a été utilisée pour certaines évaluations, notamment l'évolution des quartiers sensibles entre 1982 et 1990. Elle a servi aussi de cadrage à d'autres travaux locaux ou régionaux.

8- Perspectives et questionnement

Actuellement pas de perspectives de relance de travaux du même type . Le recensement de 1999 est l'occasion de reposer des questions sur le thème de l'observation.

FICHE 3

L'évolution du peuplement des « grands ensembles » d'Ile de France

Maître d'ouvrage : Préfecture d'Ile de France

Maître d'œuvre : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)

Date de création : 1997.

1. Contexte

Depuis 1989, l'IAURIF a mené des travaux pour améliorer la connaissance des sites d'habitat social concernés par la politique de la ville. Un premier cadrage statistique a été réalisé au moment du RGP 1990 sur les quartiers en DSQ. Puis, un nouveau cadrage et des données d'évolution 1982-1990 ont été traitées sur 85 quartiers en partenariat avec l'INSEE et la Préfecture de Région.

En 1995, la Région a mis en place, avec l'aide de l'IAURIF, sa politique de la ville : les Conventions Régionales pour la Qualité de la Ville sur les sites en Contrat de Ville.

Les éléments statistiques étant insuffisants pour expliquer certains phénomènes, notamment sur la mobilité, un observatoire expérimental et partenarial a été mis en place dans le cadre d'un contrat d'objectifs Etat/IAURIF en 1997 (poursuivi en 1998) avec la participation financière de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2. Objectifs

Apporter des éclairages sur quelques grandes questions :

- Y a-t-il paupérisation ou rééquilibrage social des sites par le jeu des entrées/sorties ?
- Quel est le parcours résidentiel des ménages de ces sites ?
- Comment joue l'image de ces quartiers dans les motifs de départ et d'arrivée ?
- Y a-t-il des différences d'un site à l'autre et renvoient-elles aux politiques et aux marges de manœuvre des bailleurs ?

3. Couverture territoriale

Six quartiers anciennement DSQ parmi les 65 avec des critères de sélection :

- caractéristiques sociales et évolutions différentes entre 1982 et 1990,
- variété des bailleurs,
- variété des localisations,
- quartier important pour avoir suffisamment de ménages mobiles.

4. Champs d'observation thématiques

Entrants et sortants de ces sites au cours de l'année 1997 saisis à travers des enquêtes

- **entrants :**
 - caractéristiques du logement attribué,
 - caractéristiques socio-économiques du ménage entrant,
 - localisation et caractéristiques du logement antérieur,
 - motifs de déménagement et connaissance du site.

- **sortants :**
 - caractéristiques du logement quitté (fournies par l'organisme),
 - caractéristiques socio-économiques du ménage sortant,
 - localisation et caractéristiques du futur logement,
 - motifs de départ, choix et connaissance du futur lieu de résidence.

Méthode recueil des données : enquête questionnaire auprès des entrants par les organismes, enquête téléphonique ou entretien en face à face auprès des sortants avant qu'ils ne quittent le logement réalisé par une société d'enquêtes mandatée par l'IAURIF.

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Fournisseurs de l'information :**
 - pour les entrants : les organismes bailleurs (gestionnaires des sites et antennes locales),
 - pour les sortants : les organismes bailleurs et surtout une enquête spécifique,
 - pour le cadrage : données des organismes, des CAF et de l'INSEE.

- **Mise en place d'un groupe de pilotage**
Suivi de l'étude : un comité de pilotage réunissant une fois par trimestre l'IAURIF, la DREIF, la Mission Ville de la Préfecture de Région, la DR de la CDC, les organismes bailleurs, les CAF, l'AORIF, Association régionale des Organismes HLM d'Ile de France.

6. Support – diffusion – animation

- Outils : base de données
- Publication : rapport écrit et articles dans les publications de l'IAURIF
- Tirage en 200 exemplaires destinés surtout aux partenaires et à d'autres organismes intéressés.

7. Démarches d'évaluation

Pas de démarche d'évaluation en tant que telle.

C'est une mission d'observation qui se poursuit dans le même cadre.

8. Difficultés et perspectives

- **Démarche intéressante, mais lourde :**

Pour le suivi des entrants, il a été difficile de mettre en place une méthode commune. Chaque organisme tient ses fichiers avec sa propre organisation interne, ses variables plus ou moins confidentielles, souvent pré codées (en 5 postes chez certains mais en 13 chez d'autres). Par ailleurs, les organismes devaient adjoindre quelques questions qualitatives sur la perception du quartier, leur tissu de relations, les motifs de changement de domicile au dossier de candidature et les poser eux-mêmes, ce qui n'a pas toujours pu être fait.

Pour le suivi des sortants, les organismes envoyaient les congés à l'IAURIF qui les transmettait à la société d'enquête. Celle-ci réalisait les entretiens par téléphone ou à défaut en face à face. Plusieurs problèmes : envoi plus ou moins régulier des congés par les organismes si bien que certains « partants » avaient déjà quitté le logement au moment de l'enquête, foyers sur liste rouge, refus de répondre, etc. Seulement 38% des ménages qui ont donné congé ont pu être interrogés.

- **Nouvelles orientations :**

Le comité de pilotage a souhaité poursuivre le travail en commun. Dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs Etat/IAURIF en 1999, le groupe de travail a décidé de fonctionner comme un club d'échange d'expériences et de diffusion de l'information. Il s'est élargi à d'autres organismes (3 de plus) et s'est réuni une fois par trimestre. Les thèmes traités au cours de l'année ont été les suivants :

- la vacance dans le secteur HLM,
- les différentes enquêtes sur le logement social, qu'elles soient nationale, régionale ou internes aux organismes, obligatoires ou volontaires,
- le regroupement résidentiel des immigrés et les questions de ségrégation et d'intégration autour desquelles se fait le débat,
- les premières analyses spatiales du recensement de 1999 en région Ile-de-France.

Pour 2000, un nouveau contrat d'objectifs est en place.

FICHE 4

Tableau de bord des Zones Franches Urbaines en Ile de France (IAURIF)

I. Contexte et démarches des ZFU

- **Les zones franches : un dispositif du Pacte de relance pour la ville**

Le Pacte de relance de 1996 identifie, sur l'ensemble du territoire national, trois types de zones prioritaires : les zones urbaines sensibles (750 ZUS), les zones de redynamisation urbaine (350 ZRU), les zones franches urbaines (44 ZFU). La nature et l'ampleur des aides sont proportionnelles aux difficultés des quartiers.

Le principe des Zones Urbaines Sensibles et des Zones de Redynamisation Urbaine a été arrêté par la loi pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995, mais ce n'est qu'avec le Pacte de relance en 1996 qu'une dimension significative a été donnée à ce dispositif. Les ZUS correspondent aux « grands ensembles ou quartiers d'habitat dégradés connaissant un déséquilibre accentué entre l'emploi et l'habitat », retenus dans le cadre de la Loi d'Orientation sur la Ville en 1993 et pour lesquels les villes étaient déjà autorisées à exonérer de taxe professionnelle les entreprises nouvelles. Les ZRU forment un sous-ensemble des ZUS, ce sont des quartiers aux difficultés particulières (taux de chômage, pourcentage de jeunes et de non diplômés). Les ZFU forment à leur tour un sous-ensemble des ZRU. Elles correspondent aux quartiers de plus de 10.000 habitants présentant les caractéristiques les plus dégradées en termes de chômage, de chômage des jeunes, de qualification professionnelle ou de ressources des communes concernées. C'est dans ces zones franches urbaines que les mesures du Pacte de relance pour la ville sont les plus importantes. Les mesures d'exonérations sont accordées aux entreprises de moins de 50 salariés. Pour les entreprises déjà installées, ces aides prennent effet à compter du 1^{er} janvier 1997 pendant une durée de 5 ans. Les entreprises nouvelles implantées entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2001 bénéficient du dispositif également pendant une durée de 5 ans, à compter de leur date d'implantation. Parmi ces mesures, celle relative à l'exonération de charges sociales est conditionnée par l'embauche d'au moins 20 % de résidents du quartier.

- **La volonté d'évaluer le dispositif ZFU**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région Ile de France, la nécessité s'est faite jour d'évaluer les effets des mesures engagées dans le cadre du Pacte de relance.

Ainsi, à la demande de l'Etat et de la Région, l'IAURIF réalise un suivi des mesures mises en place depuis le 1^{er} janvier 1997 dans les 9 ZFU de la région francilienne. Il s'agit ici, au travers du tableau de bord des neuf ZFU d'Ile de France, de suivre et de mesurer, grâce à une série d'indicateurs, l'impact de ce dispositif et d'en analyser la complexité au travers de toutes ses dimensions (sur l'emploi, le développement économique local, le contexte social et financier...). Le travail se poursuit dans le cadre des accords d'objectifs Etat-Région et s'appuie sur des partenariats croisés (Préfecture, INSEE, ANPE/DIV...).

Ce tableau de bord a cherché avant tout à répondre à quelques questions centrales qui découlent des objectifs fixés par cette politique.

- les mesures prises ont-elles des effets positifs sur le développement économique de ces zones ? Permettent-elles d'une part de maintenir des activités préexistantes à la zone franche et de renforcer leur dynamisme ? Sont-elles suffisamment incitatives d'autre part pour attirer de nouvelles entreprises ?
- Ces entreprises créent-elles de l'emploi et de l'emploi pour les habitants du quartier ?
- Les conditions sont-elles réunies pour que les entreprises à plus long terme restent et participent au développement local du quartier (offre immobilière et foncière, environnement, stratégies et viabilité des entreprises) ?
- Quels sont les coûts et flux financiers liés à ce dispositif ?
- Cette discrimination territoriale forte n'a-t-elle pas des effets pervers de délocalisation des entreprises voisines, source de difficultés économiques dans d'autres communes de la région ?

Pour répondre à ces interrogations le tableau de bord s'est appuyé sur trois démarches :

- un contact direct avec les villes concernées;
- une exploitation des fichiers administratifs et statistiques existants pour produire une information homogène, actualisable et comparable d'un site à l'autre. Deux sources privilégiées ont été retenues : le fichier Sirène de l'INSEE qui fournit des données sur les établissements existants (taille, secteur) et les nouveaux établissements (activités, origine) et le fichier de la Direction Générale des Impôts qui fournit des informations sur les flux d'exonérations engendrés par le dispositif ;
- des approches complémentaires (sources ANPE, CCI... et des enquêtes d'établissements installés en ZFU).

Périodicité :

- Un premier bilan, publié en octobre 1998, présentait le contexte et l'évolution de chaque zone franche au cours de l'année 1997¹ à partir de données collectées auprès des villes, de l'INSEE et des Services Fiscaux (une note de synthèse et 9 monographies).
Pour actualiser ces données et dégager les tendances régionales, l'IAURIF poursuit cette démarche partenariale avec l'INSEE, la DGI, mais également les ANPE et un certain nombre d'acteurs des 13 villes concernées (directeurs financiers, coordonnateurs locaux de chaque zone franche mais également des chefs d'entreprises) :
- En Mai 2000, un second tableau de bord a été publié faisant état des tendances 1998/1999 (2 volumes papiers : une note de synthèse et des fiches statistiques de chacune des ZFU) .
- Un troisième devrait suivre en Janvier 2001, sur les tendances 1999/2000, avec actualisation chiffres RGP 99
- Une évaluation plus lourde devrait être lancée fin 2001

¹ Tableau de bord des ZFU – Note de synthèse et monographies des 9 ZFU d'Ile-de-France. IAURIF/Mission Villes, Octobre 1998.

Suivi :

Le suivi est assuré par une réunion du comité de pilotage qui se réunit avec l'ensemble des acteurs concernés, 2 fois par an (villes, DIV, CCI, DGI, ANPE, INSEE, Etat, Région, URSSAF...), environ 50 personnes

Problèmes rencontrés :

- le tableau de bord est tributaire des producteurs de données,
- données indisponibles (URSSAF...),
- problème de la mise en relation de sources d'origine différentes d'où la nécessité de travaux d'ordre qualitatif.
- au-delà des effets chiffrés directs, l'application locale de ce dispositif mérite des analyses plus fines sur l'effet levier de ce dispositif pour le développement économique.

Perspectives et thèmes de travail à venir :

- Les impacts du dispositif sur les entreprises existantes dans les quartiers avant la mise en place du dispositif
- Suivi des question sur l'emploi
- Impact des mesures en matière de commerces
- Evaluation du dispositif cout/création d'emplois
- Mesures en vue de la sorite du dispositif

2. Les données du tableau de bord

- **Les implantations d'établissements en ZFU et leurs caractéristiques en 1996, 1997, 1998, 1999**
 - 1.1 Les entreprises présentes au sein des ZFU (stock)
 - 1.2 Les implantations nouvelles (flux) et comparaison ville
 - 1.3 Les types d'implantations
 - 1.4 Les tailles d'entreprises
 - 1.5 Les secteurs d'activités dominants
 - 1.6 Offres de locaux et lancement de nouveaux programmes
 - 1.7 Le développement économique local
- **Marché du travail et emploi en ZFU**
 - 2.1 L'effet ZFU en termes de créations d'emploi (sources villes et enquête auprès des entreprises)
 - 2.2 Le marché du travail dans les ZFU (contexte, profils des demandeurs d'emploi , évolutions de l'offre et de la demande, décalages entre exigences des entreprises et compétences des demandeurs d'emploi, actions en vue d'une meilleure adéquation offre/demande)

- **Les données fiscales et financières du dispositif ZFU**
 - 3.1 La richesse fiscale des communes en ZFU
 - 3.2 Compensations fiscales et dotations induites par la ZFU
 - 3.3 L'incidence de la ZFU pour quelques entreprises enquêtées
 - 3.4 Typologie des entreprises enquêtées en ZFU
- Les grandes caractéristiques sociales en ZFU

3. Méthodologique sur les données du tableau de bord

Les données qui ont alimenté les indicateurs du tableau de bord émanent de cinq sources principales : l'INSEE, les villes, la DGI et la DGCL, l'ANPE et les CAF d'Ile de France.

- **Les données de l'INSEE : le fichier Sirène.**
Le fichier Sirène est un fichier d'entreprises. Il comporte tous les établissements (industriels, commerciaux, etc.) recensés à partir de leur immatriculation dans un centre de formalités des entreprises (dans chaque chambre de commerce, chambre des métiers, URSSAF). Elles sont disponibles à l'échelle des communes, également à l'échelle des ZFU après îlotage.
Indicateurs retenus :
 - Les établissements existants, taille et secteurs d'activités.
 - Les nouveaux établissements implantés : transferts et créations, origine géographique des transferts. La part des transferts et des créations est indiquée.
- **Les données des villes**
La quasi totalité des villes sont en mesure de fournir annuellement les données suivantes :
 - le nombre d'entreprises candidates en ZFU,
 - le nombre d'entreprises nouvelles implantées en ZFU,
 - les locaux ou terrains (type et m²) demandés et occupés par ces entreprises ainsi que l'offre disponible en ZFU.
- **Les données fiscales issues de la DGCL et de la DGI.**
Les données sur la fiscalité locale présentées dans le tableau de bord sont issues des fichiers de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et de la DGI (Direction Générale des Impôts).
 - *Les données issues de la DGCL.*
Indicateurs retenus :
Le potentiel fiscal par habitant
Le revenu moyen imposable par habitant
La dotation de solidarité urbaine (DSU)
Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)

- *Les données issues de la DGI*

Ces données sont issues du fichier de taxe professionnelle de chaque Direction départementale des services fiscaux, collectées et regroupées par la Direction Générale des Impôts. Elles fournissent une information sur le nombre d'établissements implantés en ZFU, le nombre d'établissements disparus du périmètre de la ZFU pendant la même période et le montant de TP exonéré en ZFU.

Indicateurs retenus :

- le nombre d'établissements assujettis à la TP,
- le montant total de TP assise dans la ZFU,
- le nombre d'établissements implantés en ZFU et exonérés de TP,
- le nombre d'établissements disparus de la ZFU
- le montant des bases nettes taxables de TP des établissements exonérés de la ZFU
- le montant de TP exonéré dans la ZFU
- le nombre d'établissement de la ZFU dont les bases d'exonérations sont supérieures au seuil d'exonération.

• **Les données de la Direction régionale de l'ANPE**

Les demandeurs d'emploi de la ZFU en 1996 et 1997. Les indicateurs statistiques ont été calculés par l'INSEE à partir du fichier national des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31/12/1997. Les données sont présentées à l'échelle des villes et des ZFU. L'INSEE a réalisé le travail de repérage des demandeurs d'emploi résidant en zone franche sur la base de regroupements d'îlots géographiques les plus adaptés aux contours définis par le pacte de relance pour la ville.

Indicateurs retenus :

- le nombre de demandeurs d'emploi
- la répartition par sexe des demandeurs d'emploi
- la répartition par âge des demandeurs d'emploi
- le nombre de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère
- la répartition par niveau de qualification des demandeurs d'emploi
- la répartition par niveau de formation des demandeurs d'emploi

• **Les données de la CAF**

Les données et les analyses relatives à la situation des allocataires sont issues de la publication intitulée " Espace social des zones franches urbaines ", réalisée ensemble par les CAF et l'INSEE de la région d'Ile-de-France et de l'étude menée par l'INSEE sur les allocataires à bas revenus .

Ont été exploités dans l'étude les fichiers au 31.12.1997 des allocataires qui résident dans les 13 communes où sont situées les 9 ZFU.

Indicateurs retenus :

- Le nombre d'allocataires et le profil socio-démographique des allocataires
- Les bénéficiaires de prestations liées à la faiblesse ou à l'absence de ressources.
- La dépendance des allocataires aux prestations versées par la CAF

• **Les enquêtes auprès d'entreprises des ZFU**

FICHE 5

Tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes

Maîtres d'ouvrage : SGAR depuis 1991, DDE du Rhône (1993 - 1999), Communauté Urbaine de Lyon (1996 - 1999), Région Rhône-Alpes (2000)

Maîtres d'œuvre : Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise avec le concours des agences d'urbanisme de Grenoble, St Etienne et l'INSEE Rhône-Alpes

Date de création : 1991

1. Contexte et date de création

En 1991, le SGAR s'est doté d'outils de suivi et d'évaluation. Le tableau des quartiers Rhône-Alpes a été conçu pour suivre les évolutions sociales et économiques des quartiers de la politique de la ville comparés au contexte d'agglomération et de la région.

Après une large concertation en 1991, l'Agence d'urbanisme de Lyon en assure la maîtrise d'œuvre : collecte des périmètres et les faire valider localement, préparation des exploitations réalisées par l'Agence et les fournisseurs de données, animation de groupe de travail technique, traitement, vérification, analyse et mise en forme des données, rédaction de synthèse globale en 1993 ou thématique annuelle, présentation des résultats au Comité Inter-service du SGAR.

Dans le cadre de la préparation du XIIème plan, une réflexion est menée pour faire évoluer et améliorer le tableau de bord. Cette réflexion a été conduite à partir d'un questionnaire auprès des utilisateurs et de groupes de travail avec les commanditaires (SGAR, Région), l'INSEE Rhône-Alpes et le réseau des 3 agences (Grenoble, St Etienne, Lyon).

En 1999, tableau de bord a été inscrit dans le Contrat de Plan Etat / Région. Le rôle des trois Agences Rhône-Alpes serait de jouer un rôle d'ensemblier dans une production partenariale et d'interface avec les valorisations locales du Tableau de bord régional.

Aujourd'hui, la région Rhône-Alpes compte 21 contrats de ville en préparation avec 244 quartiers concernés par la politique de la ville.

2. Objectifs

Aujourd'hui, les nouveaux objectifs du tableau de bord visent à :

- Fournir une analyse comparative des sites prioritaires les plus importants, permettant une vue d'ensemble à l'échelle régionale en vue de préparer des étapes stratégiques des Contrats de Ville.
- Constituer un socle de données pour alimenter les observatoires locaux d'agglomération (Lyon, Grenoble, St Etienne) ou à l'échelle d'un département (Drôme).
- Diffuser et faciliter l'appropriation des résultats par les équipes opérationnelles (animation en lien avec le Centre de Ressources DSU) pour orienter leur action et alimenter les démarches d'évaluation.

3. Couverture territoriale

Au démarrage, le tableau de bord suivait les 35 quartiers Rhône-Alpes pris en compte dans la politique de la ville. En 1997, l'outil a été élargi aux 64 Zones Urbaines Sensibles suite au Pacte de relance de novembre 1996.

Pour la période 2000 – 2006, le tableau de bord devrait suivre 203 quartiers sur les 244 mentionnés dans les contrats de ville (ne sont pas pris en compte les quartiers situés dans des communes de moins de 10 000 habitants).

Les données sont fournies à l'échelle du quartier (comparaison avec le niveau communal, le niveau d'agglomération et la région) à partir de fichiers existants :

- bases de données à l'îlots INSEE pour le RGP 90 - 99 et par un système d'îlotage par l'INSEE Rhône-Alpes à partir du fichier Replic pour les fichiers CAF et ANPE.
- base de données à l'établissements scolaire ou par REP pour les données éducation nationale.
- base de données au programme HLM pour le fichier enquête logement de la DRE.

4. Champs d'observation thématiques

Le tableau de bord suit l'évolution sociale et économique des quartiers comparés au contexte de chaque agglomération et la région Rhône-Alpes. Les données sont fournies annuellement, sauf le chômage, avec le calcul de taux d'évolution.

- Etat des lieux de la population et du logement au RGP 1990 : caractéristiques de la population, de la population active (ayant un emploi et au chômage), des ménages (taille, étrangers), mobilité résidentielle, des logements (statut d'occupation, ancienneté, type). Exploitation RGP 1999 prévue.
- Evolution du parc HLM (nombre, type de logement, ancienneté du parc, conventionnement, travaux de réhabilitation, modification du parc, loyers et son occupation (mobilité, vacance). Période 1990 – 1998.
- Indicateurs sociaux et de précarité des allocataires CAF : caractéristiques des allocataires : étudiants, moins de 25 ans, plus de 60 ans, familles de 3 enfants et plus, familles monoparentales ; les bénéficiaires des prestations : allocations familiales, minima-sociaux (RMI, AAH, API), aides au logement ; bas de revenus (ensemble des allocataires, familles de 2 enfants et plus). Période 1993 – 1997.
- La situation scolaire : évolution des effectifs et des classes en maternelle, primaire, collège, boursiers, dérogations en 6^{ème}, retard scolaire en CM2, évaluation français et math en 6ème, orientations en fin de 3^{ème}, réussite au brevet des collèges. Période années scolaires 1989 – 1990 à 1998-99.
- Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE : âge, sexe, demandeurs d'emploi longue durée, niveau de formation. Exploitation ponctuelle : 1992 à 1994 – 1996.

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- Les fournisseurs d'information ont eu un rôle actif dans l'exploitation des données, en particulier : INSEE Rhône-Alpes, DRE, Rectorat de Lyon (notamment agrégation des données à l'échelle des quartiers, contribution à l'analyse). Les CAF se sont impliquées plus tardivement (à partir de 1994) et l'ANPE régionale de manière plus épisodique.
- Les fichiers sont mis à disposition de l'Agence d'urbanisme de Lyon après accord avec le SGAR (Education nationale, DRE) ou par le biais d'une convention passée avec le SGAR (INSEE Rhône-alpes). L'INSEE a ensuite passé une convention avec chacune des 8 CAF de Rhône-Alpes.
- La convention nationale DIV – INSEE a permis l'exploitation du RGP 90 à l'échelle des quartiers politique de la ville, puis des données CAF. Le projet de convention DIV - INSEE – ANPE a facilité une première exploitation des demandeurs d'emploi en 96.
- La convention nationale DIV – INSEE - ANPE va permettre l'exploitation des données ANPE au niveau infra communal sur les fichiers au 31/12/1998, 31/12/2000 et 31/12/2001.

6. Support – diffusion – animation

- Les supports ont évolué. Le principe initial était de favoriser la sortie des publications au fur et à mesure de la disponibilité des données et de les mettre à disposition avec un commentaire concis afin que les équipes se les approprient. Un système de classeur (tous thèmes) par département actualisable a été conçu pour les services de l'Etat et des 4 ou 6 pages thématiques par quartier étaient destinées aux équipes opérationnelles. Une synthèse globale a été réalisée en 1993.
- Puis, des documents thématiques ont remplacé les fiches pour les classeurs (peu d'utilisateurs les actualisant) et des synthèses thématiques ont été réalisées chaque année pour répondre à une nouvelle demande d'analyse et de synthèse régionale. Un des axes de travail qui a été renforcé dans les nouvelles propositions. En fait, toutes les équipes locales n'ont pas le temps d'analyser ces données et demande une aide pour les analyser et les interpréter.
- De nouvelles orientations sont proposées à partir de 2000, avec le concours des agences de Grenoble et St Etienne et de l'INSEE Rhône-Alpes : production de fiches par quartier avec comparaison commune, agglomération, département et région, bilans d'étape en 2001, 2003 et 2006 (analyse régionale et par agglomération), animation d'une journée tableau de bord associant les équipes MOUS avec le CR DSU, appui méthodologique aux observatoires locaux.
- Le tableau de bord est diffusé par le SGAR auprès des services de l'Etat, les DDE servant de relais local pour la diffusion auprès des chefs de projets et des élus, principalement. L'enquête réalisée auprès des utilisateurs en 1999 a révélé que ce système de diffusion ne fonctionnait pas.

7. Démarches d'évaluation

Initialement, le tableau de bord régional des quartiers constituait à la fois un outil de suivi et d'évaluation des politiques menées. Il a été peu utilisé au niveau régional dans l'évaluation de la politique de la ville.

Par contre, il a été davantage mobilisé dans le suivi des quartiers, les évaluations locales ou lors de la préparation des nouveaux contrat de ville, notamment là où ont été mis en place, dans la foulée des tableaux de bord régionaux, des observatoires locaux davantage reliés aux politiques conduites (approche qualitative, bilans d'actions, enquête habitants réalisés en complément).

Les données du Tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes alimentent depuis 3 ans l'Observatoire des territoires sensibles dans l'agglomération lyonnaise (publication d'un rapport annuel chaque année, contribution à la préparation du contrat de ville 2000 - 2006) et partiellement le suivi statistique des contrats de ville de la Drôme.

Plusieurs bureaux d'étude en charge d'observatoire locaux ou de mission d'évaluation l'utilisent régulièrement également.

Et, des chefs de projets s'appuient sur ces données pour la préparation des conventions locales d'application.

8. Difficultés et perspectives

La redéfinition du tableau de bord précisera en particulier :

- Les conditions d'appropriation locale du produit (travail d'animation locale, conditions de transmission des données par messagerie dans un premier temps puis éventuellement par internet),
- La co-production de synthèses régionales à chaque étape clé du contrat de ville (2001, 2003, 2006) en partenariat avec les deux autres agences de Rhône-Alpes (Grenoble et St Etienne) et l'INSEE Rhône-Alpes. Ces synthèses intégreront :
 - Une synthèse régionale globale intégrant des éléments de contexte,
 - Des synthèses par agglomération (analyse par thème, cartes).
- Analyse des évolutions intercensitaires sur les quartiers politique de la ville : définition d'une typologie des quartiers à partir des données RGP exploitables en 1999 avec analyse des évolutions entre 1990 et 1999.

9. Moyens

Le Tableau de Bord version (1991 – 1998) coûtait en moyenne 200 à 300 KF hors taxe par an.

La nouvelle version du Tableau de Bord nécessite une budget de 3.7 Millions de Francs hors taxe pour six ans soit environ 600 KF par an.

FICHE 6

Observatoire socio-démographique des quartiers

Maîtres d'ouvrage : SGAR de Franche-Comté

Maîtres d'œuvre : Insee Franche-Comté

Date de création : 1998

1. Contexte et date de création

Observatoire initié par la DRE et le correspondant régional pour la politique de la ville, au sein du SGAR en 1997. Cette idée s'est appuyée sur la réalisation par la DRE d'un **atlas des quartiers d'habitat social** de Franche-Comté (63 quartiers), réalisé en 1993. Cette démarche, menée en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (IRADES) s'est terminée par la publication d'une étude de synthèse : « Des quartiers et des hommes » offrant un panorama assez complet de la situation des quartiers, en terme d'équipements notamment.

Il a semblé alors intéressant de préciser la démarche sur les zones du pacte de relance pour la ville en étendant sur ces 23 zones le champ des variables recensées. Ce travail a donné lieu à de nombreuses réunions de travail avec les partenaires propriétaires de données (Education Nationale, CAF...) et a conduit à la publication de l'Atlas Socio Démographique des Quartiers en 1998.

2. Objectifs

- Réunir des données statistiques fiables et clairement définies sur les quartiers ZUS, ZRU et ZFU de Franche-Comté.
- Ces données ont pour objectif d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions politique de la ville.

3. Couverture territoriale

- **les quartiers ZUS, ZRU, ZFU de la région : 23 quartiers.**
Agglomération de Besançon : 4 quartiers (commune de Besançon)
Agglomération de Montbéliard 9 quartiers (7 communes : Audincourt, Bavans, Bethoncourt, Etupes, Grand-Charmont, Montbéliard, Valentigney)
Dole : 1 quartier
Lons-Le-Saunier : 1 quartier
Saint-Claude : 1 quartier
Gray : 1 quartier
Héricourt : 1 quartier
Lure : 1 quartier
Vesoul : 1 quartier
Agglomération de Belfort : 3 quartiers (2 à Belfort, 1 à Offemont)

4. Champs d'observation thématiques

- **Cartographie du quartier : plan de situation**
- **Résultats du RGP 1990**
 Population : nombre d'habitant, moins de 20 ans, étrangers (dont hors CEE). Même logement qu'en 1982, personnes sans diplôme, ménages sans voiture.
 Emploi – Chômage : pop active, taux d'activité, nb de chômeurs, taux de chômage, chômeurs 15-24 ans (et taux), chômeurs longue durée (+2ans), chômeurs étrangers (nb et taux).
 Ménages : nombre de ménages, nombre de personnes par ménage
 Parc de logement : nombre de logement, date de construction, nb de résidences principales, locataires, propriétaires, nombre de personnes par pièce.
- **Education formation**
 Ecole maternelle (effectif totale, effectif par classe, % moins de 2 ans), Ecoles primaires (effectif total, effectif par classe, % élèves en AIS, % d'élève parents étrangers, % d'élèves 1 ans ou + de retard), orientation des CM2), Collèges (effectifs total et par classe, % élèves enseignement adapté, nombre d'heure pour 100 élèves....).
 - Parc locatif social
 Parc HLM conjoncture : nombre de logements HLM, nombre de logements mis en location, nombre logements démolis, nombre de logements vendus, taux de mobilité, taux de vacance (total, + 3mois pour absence de candidats, pour autres causes), loyer moyen.
 Structure du parc HLM : nombre de logements HLM, individuels, date de construction, catégorie d'organisme, taille des logements.
- **Emplois de ville en Franche-Comté**
- **Indicateurs de délinquance** (faits constatés)
- **Chômage** : DEFM 1 (total, moins 26 ans, plus 50 ans, femmes, personnes seules avec au moins un enfant, Rmistes, étrangers, demandeurs longue durée).
- **Données CAF**

5. Partenaires de l'observatoire

- **Comité de pilotage** :
 Le SGAR pilote l'opération, l'Insee assure l'assistance technique, les Préfectures de département, le Rectorat, la DRE, la DRTEFP, la DRANPE, le CNASEA, la fédération régionale des CAF, le FAS, la CDC. D'autres interlocuteurs et notamment les collectivités locales pourront, le cas échéant être invités à rejoindre le comité de pilotage.

6. Support - diffusion

Publication du n°0 en janvier 1998. Diffusion assurée auprès de l'ensemble des partenaires de la politique de la ville en région (collectivités, préfetures et sous préfetures, services de l'Etat...).

Au préalable, « Des quartiers et des hommes » a été publié et vendu par l'Université.

7. Démarches d'évaluation

Un seul numéro de l'Atlas proprement dit est paru. Un certain nombre d'éléments d'actualisation ont été récupéré par le SGAR, mais n'ont pas encore donné lieu à publication. Il n'y a pas eu d'évaluation a proprement parler mais des contacts entre le SGAR, l'INSEE, la DRE et un certain nombre de partenaires (Agences d'Urbanisme, CAF...) on permis de dégager des tendances sur l'intérêt de la démarche et les orientations qu'il conviendrait de lui donner.

8- Perspectives et questionnements

Il est apparu que la démarche n'apportait de valeur ajoutée que sur les domaines suivants :

- négociation régionale pour l'acquisition de certaines données (INSEE, Logement HLM...)
- apport de données sur des sites où il n'y avait pas d'observatoire

Ceci étant, il apparaît aujourd'hui que l'accent mis sur l'évaluation et le suivi de chaque contrat de ville conduise les collectivités à se doter d'observatoires locaux de plus en plus détaillés et pouvant être mis à jour rapidement. Par ailleurs, le niveau régional se heurte à l'éclatement de certaines sources, qui demeurent plus facilement accessibles au niveau local (CAF ou Education Nationale par exemple).

L'année 1999, placée sous le signe de la préparation des contrats de ville, a donné lieu au recensement de nombreux indicateurs sur chacun des sites. Ceux-ci ont été compilé, ainsi que les études précédentes, dans une base de données établie au SGAR et qui n'a pas été diffusée à ce jour.

L'intérêt d'un observatoire de niveau régional semble plutôt être dans le suivi et l'observation de grandes thématiques, en permettant des analyses comparées des sites (par exemple la localisation des chômeurs, de la pauvreté, des populations d'origine immigrée...) qui permettent dans une logique opérationnelle de « dimensionner » l'effort public et de le différencier selon les sites. Un travail commun SGAR – FAS sur un référentiel d'évaluation est en cours dans ce sens.

La DRE a par ailleurs inscrit des crédits d'études pour engager une actualisation de la publication « des quartiers et des hommes » qui va dans le sens d'une analyse régionale.

Le SGAR a enfin un projet de publication spéciale sur la politique de la ville en Franche-Comté qui comprendra un bilan financier 94-99, une explication du choix des dispositifs pour 2000-2006 a partir des analyses de l'INSEE au niveau IRIS 2000 sur les communes concernées ainsi qu'une présentation des dispositifs 2000-2006. Cette publication est envisagée au premier trimestre 2001.

9. Liens avec les observatoires thématique et SIG Agence

Travail partenarial engagé avec le FAS

Suivi des observatoires locaux par abonnement aux publications.

10. Budget annuel et moyens

Inscription par la DRE de 300 kF pour la réactualisation de l'étude « Des quartiers et des hommes ».

Moyens du SGAR en 1999 pour la préparation des contrats de ville : 400 KF.

FICHE 7

Observatoire des quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération de Châlons-en-Champagne

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération-Etat

Maître d'œuvre : EMOUS-AUDC

Date de création : préfiguration en 1992, document formalisé en 1999

1. Contexte et date de création

Dès 1987-1988, les indicateurs issus des observatoires permanents de l'AUDC (observatoires des phénomènes urbains et de l'habitat) permettent de déceler des dysfonctionnements socio-économiques sur un quartier et deux secteurs de la ville centre.

L'AUDC propose d'engager une procédure DSQ. Celle-ci est mise en œuvre. La mission de chef de projet est confiée au Directeur de l'AUDC. L'Equipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (EMOUS) s'étoffera progressivement. Elle est « nidifiée » au sein de l'équipe de l'Agence. Le suivi du PLH par l'AUDC permet d'informer l'ensemble des élus de l'intercommunalité (District et maintenant Communauté d'agglomération), de l'évolution du dossier DSQ et de ses résultats. Parallèlement, des dysfonctionnements apparaissent sur certaines communes périphériques.

La suite sera un contrat de ville intercommunal. Sa mise en œuvre et ses résultats développent les relations de l'intercommunalité avec les nouveaux partenaires. Le deuxième contrat de ville associera en plus de l'Etat et de la Région à la Communauté d'agglomération : le Conseil Général, les organismes HLM, la Chambre de Commerce et d'Industrie...

- **Chronologie**

1989 : DSQ Multisite (la rive gauche de la ville centre et deux îlots de la rive droite)

1992 : Préfiguration de l'observatoire des quartiers chalonnais

1994 : Contrat de ville intercommunal (District)

1999 : Publication de l'Observatoire des phénomènes sociaux et économiques des quartiers prioritaires

2000 : Contrat de ville intercommunal (Communauté d'agglomération)

2. Objectifs

- Observation des quartiers prioritaires,
- Suivi et évaluation des programmes d'acteurs et d'opérateurs tant sur le plan quantitatif que qualitatif,
- Cadrage des propositions annuelles pour la mise en œuvre du contrat de ville.

3. Couverture territoriale

Les différentes échelles sont :

- Les 9 communes de la Communauté d'agglomération,
- Les quartiers (1500 à 4000 habitants),
- Les IRIS 2000,
- Les îlots.

Les champs géographiques concernés sont :

- Le Schéma Directeur de la région de Châlons-en-Champagne,
- La Communauté d'agglomération,
- L'agglomération au sens de l'INSEE,
- Les sites prioritaires du contrat de ville (3 ZUS, 1 ZRU, les communes de Saint Memmie et de Fagnières, 5 îlots dits « sensibles »),
- La ZEP.

4. Champs d'observation

- Phénomènes urbains et de l'habitat,
- Demande en logement,
- Contrat Local de Sécurité,
- Charte pour l'Environnement,
- État du foncier et des friches,
- Développement économique,
- MOUS Logement.

5. Partenaires de l'observatoire

- **Fournisseurs des informations :**
INSEE, SGAR, DRE, Education Nationale, CLS, organismes HLM, CCI,
- **Utilisateurs de l'observatoire :**
Les signataires du contrat de ville et leurs services.
- **Sources et relations avec les partenaires qui alimentent les observatoires :**
Convention INSEE,
Tableaux SGAR,
Bilans sociaux des organismes HLM locaux,
Enquêtes localisées.

- **Instance de suivi et de gestion de l'observatoire :**
Comité de pilotage du contrat de ville,
Commission Développement Social et Urbain de la Communauté d'agglomération,
Groupe de travail du SGAR,
Service Habitat et Construction de la DDE.

6. Support-Diffusion

- Base de données : actuellement,
- SIG : préfiguration en cours,
- Un rapport annuel papier faisant l'objet d'une diffusion partielle sur demande (100 exemplaires).

7. Démarches d'évaluation

- **L'observatoire est-il engagé dans des évaluations ? Comment ?**
L'évaluation se fait en confrontant nos analyses tant quantitatives que qualitatives aux avis des acteurs de terrains
- **S'agit-il d'une mission d'observation adossée à la politique de la ville avec une mission d'évaluation ?**
Oui car il y a :
 - Evaluation des actions et des opérations en général et en particulier (par acteurs),
 - Préparation des actions et des opérations pour l'année suivante.

8. Perspectives, questionnement, difficultés

Les questionnements à venir, les orientations prévues :

- Comment apprécier certains phénomènes essentiels qui concernent peu de personnes et dont les chiffres sont « masqués » suite aux contraintes de la CNIL et du CNIS ?
- Déceler dans le brouhaha du revendicatif les besoins réels des personnes les plus en difficulté et/ou de celles qui n'osent s'exprimer.
- Alimenter le SIG

Les difficultés rencontrées :

- Caler le qualitatif sur les chiffres disponibles,
- La différence entre le vécu et le recensé.

9. Liens avec les autres observatoires

Ils sont facilités grâce à la « nidification » de l'EMOUS au sein de l'AUDC.

10. SIG

L'utilisation du SIG est prévue pour 2001.

11. Moyens humains et financiers

- 1/4 d'un poste de statisticien,
- 1/3 d'un poste d'agent de développement + frais de structure.

FICHE 8

Observatoire du développement local de Dunkerque

Maîtres d'ouvrage : Etat, Communauté urbaine de Dunkerque

Maître d'œuvre : Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandres-Dunkerque

Date de création : en cours de redéfinition

1. Contexte

L'AGUR a toujours produit une observation lui permettant d'alimenter les débats et la prospective. Les diagnostics territorialisés, les rapports de synthèse sur l'habitat, les équipements, l'économie, les différents atlas sont dans l'ensemble des éléments de restitution relevant de cette mission. Plus encore, la richesse de ce fond témoigne d'une position favorable de l'agence en matière d'observation des grandes tendances du territoire local.

- **Calendrier**

- Printemps 2000 Définition du projet - présentation au bureau de l'agence
 Diagnostic des données et documents mobilisables
 Etablissement de partenariats,
 Consultation individuelle des élus et techniciens
 - Eté 2000 Tests d'indicateurs sociaux - élaboration du cahier des charges
 - Novembre 2000 Réunion du comité de pilotage
 Réunion du comité technique
- Mise en place du comité de coordination technique contrat de ville

2. Objectifs

Notre finalité est de produire une information statistiquement pertinente, restituée de façon communicante. Cette information doit constituer une aide à la décision à différentes échelles de la planification stratégique.

Elle est traitée selon quatre objets :

- la constitution d'une mémoire des phénomènes territoriaux,
- la restitution régulière de documents de travail,
- la mise en lumière des grandes tendances et des signaux essentiels au travail de prospective,
- l'alimentation des travaux d'évaluation des politiques et stratégies mises en œuvre localement.

3. Couverture territoriale

Les différentes échelles d'approche sont :

- Le littoral (zones d'activités, données à la communes etc),
- Le SDAU (données de cadrage, recensement etc.),
- L'aire urbaine (programme ACTEUR),
- La Communauté Urbaine de Dunkerque et les communes pour des demandes spécifiques et en fonction des données disponibles,
- Les quartiers 5000,
- Les îlots (traitement base Îlots INSEE),
- Le bâtiment et la parcelle pour les zones d'activités.

4. Champs d'observation thématiques

Afin de respecter un principe de cohérence dans la montée en charge de nos observations, nous avons choisi de les fonder sur une problématique unique, celle du développement local. Cette problématique se décline en trois angles d'approche définissant trois questions principales :

- L'angle social : les évolutions sociales et urbaines
- L'angle économique : les relations entre le développement économique et les évolutions territoriales
- L'angle spatial : l'évolution des liens entre les territoires (ruraux - urbains, transfrontaliers...)

Actuellement, la problématique sociale est la plus avancée : Examiner la situation de pauvreté, de précarité de la population du SDAU et plus particulièrement celle en difficulté à l'échelle des communes (si possible à l'échelle des quartiers).

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Fournisseurs des informations et utilisateurs**
Au niveau des échanges avec nos partenaires, nous mettons actuellement en place des conventions d'échange précisant, notamment les conditions d'usages autorisés pour les données, les restitutions attendues, les formats requis, etc.
Les partenaires actuellement concernés par ces conventions sont : La Communauté Urbaine de Dunkerque (convention en cours de révision) et la CAF (en cours de montage). L'ANPE préfère fonctionner hors convention.
Les comités de coordination technique présentés ci-après nous permettent, par ailleurs, de mobiliser des données auprès d'autres services (notamment nos partenaires locaux ; CCI, organisme de promotion, police, gendarmerie, écoles et lycées, villes, etc.)
- **Le comité de pilotage**
Le comité de pilotage est constitué dans le but d'adapter l'évolution de notre démarche d'observation **aux attentes** de nos partenaires en matière d'outils d'aide à la décision. Par conséquent, il devrait être composé d'élus et de responsables utilisateurs des informations produites.

- **Le comité technique**

Le comité technique permet de réunir les principaux acteurs du développement local dans un esprit d'intelligence collective. Il rassemble également les acteurs de l'observation territorialisée afin de coordonner les démarches correspondant aux différentes échelles d'observation et de fournir les données nécessaires aux traitements statistiques.

- **Les comités de coordination technique**

L'observatoire est également organisé en comités techniques structurés en fonction de différents angles d'approche de notre problématique.

Ces comités ont pour objet :

- d'affiner la définition des problématiques d'observation ;
- de faciliter l'échange de données et d'informations ;
- d'enrichir l'analyse des résultats statistiques par la construction d'une intelligence collective.

L'observation de la politique de la ville est ainsi encadrée par un comité de coordination technique spécifique. Chaque membre de ce comité est également correspondant pour l'échange et l'analyse des données.

Ces comités sont plus ou moins larges selon le type de données recherchées et le caractère transversal des thèmes d'observation. Ils regroupent des correspondants techniciens de différentes institutions compétentes dans les domaines couverts, ainsi que des référents internes à l'AGUR.

- **Les groupes de travail par thème**

En parallèle aux comités de coordination technique, il est apparu nécessaire d'organiser des groupes de travail ciblés ayant pour but d'harmoniser les pratiques d'observation (relevés, sources, découpages territoriaux, outils informatiques, échanges de données etc.). Initiée dès la création de l'observatoire, cette démarche a d'hors et déjà produit des résultats encourageants, notamment en matière d'articulation des systèmes d'information géographique ou encore de coordination des diagnostics Contrats Locaux de Sécurité. Pour ces mêmes thèmes, les réseaux de partenaires se complètent étape après étape.

6. Support – diffusion – animation

Les premiers repérages statistiques peuvent être restitués « en direct » sous forme de documents de synthèse ayant vocation d'aide à la décision. Dans tous les cas, ils sont diffusés auprès des utilisateurs internes ou externes à l'agence pour des analyses approfondies et pour des travaux de prospective et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La phase d'analyse doit être la plus ouverte possible : elle s'organise en groupes de travail élargis (cf. supra). Elle bénéficie en outre de partenariats nombreux et ciblés pour chaque problématique.

Les productions attendues pour la problématique des évolutions sociales et urbaines seront à définir en comité de pilotage. Le caractère confidentiel de certaines données pourrait interdire la diffusion large des résultats de l'observation. Partant, plusieurs options pourront être envisagées ; l'agrégation des données pour éliminer les résultats « stigmatisants », l'utilisation des résultats en cercles restreints d'élus et de techniciens ou encore l'intégration des observations dans des études plus larges faisant disparaître les données brutes...

7. Démarches d'évaluation

Ces démarches sont en cours de discussion avec nos principaux commanditaires.

8. Difficultés et perspectives

Les questionnements à venir portent essentiellement sur la capacité de réponse aux attentes en matière d'observation. Les champs demandés sont vastes, les questionnements peu clairs et chaque destinataire des informations est en attente de publications très différentes selon les cas.

9. Relations avec d'autres observatoires

- Partenariat avec les observatoires locaux (chambre de commerce, CBE, associations à caractère social, Centre d'Information et d'Orientation),
- Observatoires internes aux agences et organismes du littoral : démarche collective sur les zones d'activités,
- OESU de Lille : échanges méthodologiques,
- Communauté Urbaine d'Arras : coopération pour la mise en place de l'observatoire.

10. Les outils utilisés

- SIG (Arcview) avec accès en réseau par Arc Explorer,
- Base de données ACCESS,
- Tableur Excel.

11. Les moyens consacrés à l'observatoire

- Moyens humains : cf. organigramme actuel (risque de redistribution prochaine)
- Moyens matériels : ordinateurs en réseau + SIG

FICHE 9

Observation dynamique de la politique de la ville

Maîtres d'ouvrage : Communauté d'agglomération (La Métro) et Etat principalement et autres partenaires signataires du contrat de ville

Maître d'œuvre : Agence d'urbanisme de la région Grenobloise (AGUR)

Date de création : en cours de création (année 2000)

1. Contexte et date de création

Une convention cadre du Contrat de ville a été signée à l'échelle de l'agglomération le 8 septembre 2000. Des conventions thématiques spécifiques ont été signées le même jour : habitat, intégration urbaine et déplacement, sécurité, éducation, culture, emploi (mise en place d'un PLIE). Des conventions territoriales sont en cours d'élaboration ou signature dont une au titre des GPV et une candidature en PIC urban, déposée à Bruxelles.

Une géographie prioritaire a été définie. Elle se décline à trois niveaux dont le niveau 3 qui est celui de l'agglomération pour la mise en œuvre des politiques thématiques et les deux autres niveaux pour les applications territoriales (le niveau 1 comportant d'avantage d'investissement).

La place de l'Agence dans ce nouveau Contrat de ville a été définie :

L'Agence d'urbanisme de la région Grenobloise est assistante à maîtrise d'ouvrage d'une part ; d'autre part elle est artisan de certains diagnostics pour des dossiers du type Pic urban en collaboration avec ici un bureau d'études chargé du dossier de candidature.

Enfin, l'AURG est chargée de mettre en **place une observation en continu de la politique de la ville** qui sera articulée avec la démarche évaluation confiée à un bureau d'études spécifique.

Eléments de contexte : état des lieux en matière de politique de la ville

Les sites en politiques de la ville sont au nombre de 35 (hors PIC et GPV), reprenant en les élargissant les anciens périmètres, mais l'approche globale au niveau de l'agglomération est la grande nouveauté , ainsi qu'une volonté très forte de la communauté d'agglomération (La Métro) de gérer la cohérence du Contrat de ville. D'où une articulation plus facile avec les grands dossiers de l'agglomération : Schéma Directeur, Plan de Déplacement Urbain, Agenda 21, Projet d'agglomération -contrat d'agglomération, PLH...

2. Objectifs de l'observation

Les orientations de travail sont les suivantes:

- Construire une observation dynamique et partenariale,
- Elaborer une observation sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération grenobloise et ne pas se limiter aux quartiers de la politique de la ville,
- Réaliser des analyses à dire d'experts et un volet qualitatif en s'appuyant sur les données nationales et la littérature grise.

3. Couverture territoriale

Volonté d'élaborer une observation à plusieurs niveaux :

- A l'échelle globale (communes, agglomération),
- Sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération, à partir des quartier IRIS 2000 (une harmonisation des découpages a été réalisée avec le découpage des quartiers du Contrat de ville),
- Sur certains sites plus problématiques en fonction de la demande,
- Sur le GPV et le Pic urban.

4. Champs d'observation thématiques

Forte ambition théorique (couvrir tous les champs), mais une observation « progressive » : d'abord socio-démographie et habitat, puis emploi, formation , mobilité, puis d'autres thèmes (santé, sécurité délinquance...).

5. Partenaires de l'observatoire(de l'observation)

- **Fournisseurs de l'informations statistiques :**
 - INSEE , CAF, DDTEFP ,CCAS ,DRE, HLM, Rectorat, DGI...A noter qu'une partie des négociations avec les fournisseurs sont traitées dans le cadre du tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes.
 - Mais aussi population et professionnels par le biais de groupes de paroles, d'enquêtes...
 - Utilisateurs : au minimum les acteurs directs de la politique de la ville.

6. Support – diffusion – animation

Le mode de restitution reste encore en discussion.

La seule chose sur laquelle nous nous sommes engagés est la fabrication d'un rapport annuel. Mais d'autres modes sont à l'étude.

7. Démarches d'évaluation

L'observation est articulée à la démarche d'évaluation en continu, mais le mode d'articulation est à voir en fonction du type de bureau d'études retenu pour l'évaluation qui n'a été désigné qu'en novembre 2000.

8. Questionnements et perspectives

Le questionnaire actuel porte sur :

La part accordée dans l'observation à la mise en évidence des mécanismes généraux du fonctionnement de la ségrégation socio-spatiale et celle faite à l'analyse des effets des politiques conduites à travers la « politique de la ville » (bénéficiaires par rapport au public visé...) :

La part des données d'ordre statistique et celle faite aux autres types de données (analyse de nature sociologique auprès des services et des usagers, enquête satisfaction, dires d'experts...)

L'accès à certaines données (Education nationale, DGI...), notamment à des échelles infra-communales.

Un gros travail de sensibilisation des acteurs est nécessaire pour recueillir leurs questionnements, les ouvrir à de nouvelles questions, ainsi qu'une réflexion sur les modes de restitution et d'élaboration de diagnostics partagés à partir des données.

En outre, nous souhaitons mettre en œuvre la capacité d'expertise des usagers-habitants eux-même.

9. Relations avec d'autres observatoires

L'observation dynamique de la politique de la ville s'appuie sur les différents tableaux de bord et observatoires existants à l'Agence même, en matière de démographie, d'habitat, de déplacements, etc...

Elle s'articule avec l'Observatoire social de l'Isère en cours de mise en place.

Elle bénéficie du travail fait dans le réseau des agences Rhône-Alpes pour la redéfinition d'un Tableau de Bord des quartiers Rhône-Alpes, opérationnel dès 2001.

10. Développement d'outil de type SIG

L'AURG travaille sur le logiciel Mapinfo.

Chaque fois que possible une cartographie des phénomènes observés est établie.

11. Moyens utilisés

Une équipe de projet a été constituée au sein de l'AURG . Elle regroupe des chargés d'études de plusieurs disciplines et un assistant SIG., pour un peu plus qu'un équivalent plein temps à ce stade.

FICHE 10

Mission d'appui aux démarches d'évaluation et de suivi des politiques de droit commun et de la ville de l'agglomération Havraise

Maîtres d'ouvrage : Le syndicat intercommunal du contrat de ville pour l'agglomération Havraise (S.I.P.O.V.A.H) pour certains thèmes, le comité de pilotage du contrat de ville

Maître d'œuvre : Agence d'Urbanisme de la région du Havre

Date de création : 1999 (pour le démarrage en lien avec la préparation du contrat de ville 2000-2006)

1. Contexte et date de création

- **Éléments de contexte : état des lieux en matière de politique de la ville,**
 - Contrats de ville 94, 99 et 2000-2006
 - Dispositifs ZFU, PACT urbain, PIC URBAIN, GPV
- **Position de l'agence dans les différents dispositifs, niveaux de compétence. S'agit-il d'une auto commande ou non, avec quels objectifs, dans quel cadre ?**
 Ce n'est pas une auto commande, mais une mission définie et financée par le Syndicat intercommunal de la politique de la ville (S.I.P.O.V.A.H) en appui à la réalisation du contrat de ville, et en suite logique de la mission confiée à l'agence de préparer le contrat de ville 2000-2006 ; c'est à dire les expertises, les concertations nécessaires à l'élaboration des projets et la finalisation des documents contractuels correspondants (convention cadre, conventions thématiques, et conventions territoriales).
 Par ailleurs l'A.U.R.H. a été chargée d'élaborer le dossier de candidature PIC URBAN de la ville du Havre.

2. Objectifs

- **Nature de la commande en matière d'observation, partenaires de la MO,**
 Caractériser la situation des " quartiers " ² Politique de la ville et leur évolution par rapport aux autres " Quartiers " de l'Agglomération.
 Suivre l'impact des mesures prises,
 Donner des outils au comité de pilotage pour qu'il puisse définir des orientations d'intervention ou d'ajustement d'intervention en direction des politiques de droit commun ou des pistes d'intervention spécifiques du contrat de ville.
 Plus précisément, ce travail s'inscrit dans le dispositif d'évaluation de la Politique de la Ville en cours de validation par les partenaires signataires du contrat de ville.

² Ou territoires spécifiques. Ex : REP, SFU, Iris 2000

Sur chacune des thématiques du Contrat de Ville, un nombre restreint d'indicateurs stratégiques a été retenu. Le suivi de ces indicateurs vise à donner au Comité de Pilotage un premier instrument simple :

- de mesure de **l'évolution de la situation générale des populations** à l'échelle de l'agglomération, des communes et des quartiers prioritaires,
- d'appréciation de **l'efficacité globale** de l'ensemble des politiques de droit commun, comme des dispositifs spécifiques Politique de la Ville sur ces territoires.

En cela, ce suivi a pour vocation d'aider le Comité de Pilotage quant à sa politique :

- de mobilisation des politiques publiques de droit commun sur les enjeux du Contrat de Ville,
- et de renforcement ou de réorientation des interventions spécifiques menées dans le cadre du Contrat de Ville.

Le suivi de ces indicateurs suppose l'accord de principe et une participation régulière des administrations, institutions ou organismes concernés. **La plupart pourront être produits par l'INSEE dans le cadre de la mission tableau de bord Contrat de Ville qui a été confiée à cette institution à l'échelle du Département de Seine Maritime.**

Par nature, l'évolution de ces indicateurs nécessitera d'être interprétée en tenant compte des changements intervenus sur les territoires et sur les autres thématiques.

Elle demandera aussi à être mise en perspective au regard de l'évolution du contexte général de l'agglomération.

Pour rappel, ces indicateurs ne pourront se substituer aux outils d'évaluation des actions menées précisément par le Contrat de Ville de l'agglomération du Havre (nombre de personnes accueillies, pourcentage de réussite/aux objectifs retenus, etc.).

- **Accès à l'emploi et Développement Économique Local**

Indicateurs retenus :

- Nombre de demandeurs d'emploi par catégories et taux de chômage,
- Niveau de formation des D.E.F.M.,
- Ancienneté d'inscription,
- Part des moins de 26 ans dans les D.E.F.M.,

à l'échelle :

- de l'agglomération (les 8 communes du S.I.PO.V.A.H.),
- des communes,
- des quartiers,

comparativement, si possible, avec la moyenne de l'agglomération, des agglomérations bénéficiant d'un Contrat de Ville, du département, de la région, etc.

- **Insertion sociale / Santé – Précarité - Prévention**

Indicateurs retenus :

Pour la santé :

- Nombre de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) et des bénéficiaires d'une prise en charge à 50 % d'une cotisation de mutuelle par l'A.S.D. (les exclus de la C.M.U.)
- Répartition des accueils d'urgence suivant les communes (et quartiers) de résidence des patients (consultation urgence pédiatrie à Flaubert et adultes à Monod, sous réserve de l'accord du groupe hospitalier du Havre)
- Niveau de mortalité prématurée (avant 65 ans) en raison d'alcoolisme, de toxicomanie et de suicide (les variations de ces données se faisant lentement dans le temps, la mesure de leur évolution sera réalisée tous les 5 ans par l'intermédiaire de l'Observatoire Régional de la Santé)
- Importance des conduites addictives (nombre de cas repérés) ; cet indicateur nécessite des enquêtes difficiles à mener car à réaliser auprès d'un public peu participatif. Il reste à tester pour voir s'il peut être maintenu dans le cadre du suivi de la convention "Insertion sociale – Santé"

Pour le social :

- Nombre de bénéficiaires du R.M.I. et des prestations sociales.
- Importance des mesures d'actions sociales (prévention, A.E.M.O., dépannage financier).
- Évolution du nombre de cas de surendettement.

à l'échelle :

- de l'agglomération (les 8 communes du S.I.PO.V.A.H.),
- des communes,
- des quartiers,

comparativement, si possible, avec la moyenne de l'agglomération, des agglomérations bénéficiant d'un Contrat de Ville, du département, de la région, etc...

- **Éducation – Formation - Culture**

Mesure de l'évolution des performances scolaires :

- Pourcentage de réussite aux tests d'évaluation en CE2 et en 6^{ème}, par Z.E.P. et par R.E.P.
- Types d'orientations et poids en fin de 3^{ème}, toujours par R.E.P. et par Z.E.P.
- Pourcentages de réussite au Brevet des Collèges
- Taux de fréquentation des cantines scolaires
- Importance de la fréquentation des grands équipements culturels par les populations des quartiers sensibles (indicateur à tester au regard de la disponibilité des informations correspondantes)

à l'échelle :

- de l'agglomération (les 8 communes du S.I.PO.V.A.H.),
- des communes,
- des quartiers,

comparativement, si possible, avec la moyenne de l'agglomération, des agglomérations bénéficiant d'un Contrat de Ville, du département, de la région, etc...

Pour la culture et le sport, l'évaluation se rapportera directement à ce qui sera mis en place pour le suivi de l'efficacité des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

• **Sécurité – Prévention de la délinquance**

Indicateurs retenus :

- Extrait de la statistique 4001 :
 - criminalité sur l'agglomération,
 - délinquance de voie publique,
 - nombre de mineurs mis en cause
 - évolution de la toxicomanie
- Le taux de récidive tiré des cellules de veille
- Le nombre de médiations pénales dans le cadre de la convention bailleurs/justice
- Le nombre de mesures de Travail d'Intérêt Général
- Le nombre de signalements faits par l'Éducation Nationale et leur nature
- Le nombre d'agressions en direction des pompiers et des agents de la CTPO

A l'échelle :

- de l'agglomération pour les indicateurs 1.2.3.4 et 5
- des communes pour les indicateurs 1.2.3.4
- des quartiers pour les indicateurs 1.2.3.6

L'évolution annuelle de ces indicateurs permettra de vérifier la mise en œuvre des mesures préconisées et l'efficacité du C.L.S (Contrat Local de Sécurité).

• **Accès et maintien dans le logement – Mixité sociale**

Indicateurs retenus :

- Fragilité de l'occupation du parc social et des entrants,
 - Pourcentage des ménages démunis (revenus < 20 % du plafond P.L.A.),
 - Pourcentage des ménages très sociaux (revenus < 60 % du plafond P.L.A.),
 - Pourcentage des ménages démunis parmi les ménages entrants,
 - Pourcentage des ménages très sociaux parmi les ménages entrants.
- Nombre et poids des bénéficiaires de l'Allocation Logement et de l'A.P.L. dans le parc privé.

- Nombre des mesures F.S.L. prises pour l'accès et pour le maintien dans le logement.
- Volume des demandes sociales de logement en instance et durée moyenne de traitement.
- Importance de la production de logements adaptés.

à l'échelle :

- de l'agglomération (les 8 communes du S.I.PO.V.A.H.),
- des communes,
- des quartiers,

comparativement, si possible, avec la moyenne de l'agglomération, des agglomérations bénéficiant d'un Contrat de Ville, du département, de la région, etc.

3. Couverture territoriale

- Communes, quartiers, Iris 2000 sur tout le périmètre du Contrat de ville 2000 (10 communes)
- Plus spécifiquement les périmètres quartiers " Politique de la ville ", et conventions territoriales
- En cours d'année 2001, le périmètre de travail sera étendu au périmètre de la communauté d'agglomération du Havre (17 communes) qui sera opérationnelle au 1/01/2001, et qui devra rapidement décider du cadre dans lequel s'inscrira la politique de la ville.

4. Champs d'observation

- Santé prévention et insertion sociale
- Accès à l'emploi et développement économique
- Accès au logement et mixité sociale
- Éducation, Formation et culture
- Sécurité Prévention de la délinquance
- Pour tous les domaines sus-cités : périodicité annuelle de base

5. Partenaires de l'observatoire

- **Fournisseurs des informations et utilisateurs**
L'I.N.S.E.E dans le cadre d'une mission spécifique à l'échelle du Département,
Les partenaires institutionnels du Contrat de ville, les différents services de l'Etat impliqués (S.P.E (Service Public de l'Emploi = A.N.P.E & D.D.T.E.F.P & AFPA), l'Éducation nationale, les institutions sociales (CAF, DDASS, DAMTI-Conseil général-,...), les associations institutionnelles, les dispositifs existants (P.L.I.E , Mission locale, etc.), les bailleurs publics,
- **Sources et relations avec les partenaires qui alimentent les observatoires (convention, remise informelle)**
Convention de transmission, d'exploitation et de diffusion de données avec les bailleurs sociaux, l'A.N.P.E , la C.A.F, le Groupe Hospitalier du Havre, l'Éducation Nationale, la D.R.E, le PDALPD, etc. .

- **Quelle instance de suivi et de gestion des observatoires?(Comité d'expert, comité de pilotage ?)**

Comités de pilotage pour la globalité de la mission (Toute la mission est financée par le contrat de ville de l'agglomération havraise dans le cadre de la subvention qu'il vers à l'A.U.R.H.)

Comités d'experts en charges de chaque convention thématique du contrat de ville pour le reste (Accès à l'emploi, Accès au logement, Insertion sociale santé, Sécurité prévention de la délinquance, Éducation formation culture)

Comité de pilotage = Collectivités locales, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, F.A.S., C.A.F, Bailleurs sociaux

Comités d'experts = représentant des services concernés par chaque thématique des partenaires institutionnels du contrat de ville ex pour l'accès à l'emploi, pour l'Etat: la D.D.T.E.F.P , l'A.N.P.E ,pour les autres partenaires, le directeur du P.L.I.E , de l'A.N.P.E , les services des communes concernés, les services de la formation de la Région, les représentants de la Commission Locale d'Insertion (C.L.I) pour le Département etc. .

Si besoin, je pourrai vous fournir la liste des membres de chacune des commissions thématiques.

Le comité de pilotage est l'instance de décision et d'orientation des politiques de la Ville et des politiques de droit commun, les comités d'expert (animés par l'A.U.R.H. et les services du contrat de ville) ont pour vocation de proposer des pistes d'intervention au comité de pilotage.

6. Support - diffusion

- **outils (base de données, SIG...),**
Les observatoires " Politique de la Ville " sont tous traités informatiquement à partir de logiciels d'analyse de données (SPHYNX Platon), de tableurs (EXCEL), de SIG .
- **Publication (accès aux données brutes, rapport écrit, publications conjointes, commissions), nouveau mode de diffusion (INTERNET, CD ROM),**
- **Combien ? à qui ? appropriation et utilisation ? quels sont les utilisateurs ?**
Pour le moment uniquement rapport écrit à diffusion réservée aux comités de pilotage ou comités d'experts pour éviter les risques, de stigmatisation accrue des quartiers sensibles.
Cette exigence pourra par la suite être revue, mais pour le moment ce n'est qu'à cette condition que certaines informations à l'échelle des quartiers, des périmètres de Réseau d'Éducation Prioritaire, etc. ., peut être transmise et analysée.

7. Démarches d'évaluation

- **L'observatoire est-il engagée dans les évaluations ? Comment ?**
Cette démarche n'est pas liée à une évaluation stricto sensu des actions menées dans le cadre de la politique de la ville (démarche encore à définir au plan local).
- **S'agit-il d'une mission d'observation adossée à une politique de la ville avec une mission d'évaluation ?**
C'est une mission d'observation liée à une mission d'évaluation au sens large. Cependant, cette mission pourra appuyer les missions précises d'évaluations à venir. Mais, elle a surtout vocation à donner un éclairage global sur la réalité et l'évolution des quartiers et donc à fournir des éléments d'environnement et de contexte pour l'évaluation des actions menées par le contrat de ville.

8. Perspectives, questionnements, difficultés

- **Quels sont les questionnements à venir, les orientations prévues ?**
Sur un plan pratique, profiter de la mobilisation des partenaires " Politique de la Ville " autour de la finalisation des projets de conventions thématiques pour consolider cette possibilité d'accès, de traitement d'informations stratégiques à une échelle géographique infra communale, non disponibles auprès des appareils statistiques normés (INSEE, ASSEDEC,...)
Sur un plan plus général, conformément aux attentes du comité de pilotage du contrat de ville, en faire un véritable outil de travail qui lui permette de se poser en instance d'orientation des politiques de droit commun sur l'agglomération.
- **Quelles difficultés rencontrées ?**
Elles apparaîtront par la suite lors des premières productions. De fait, les indicateurs retenus ne seront pas suffisants pour expliquer à eux seuls les évolutions constatées. Des démarches parallèles d'enquêtes de terrain auprès des intervenants de quartier ou des opérateurs seront indispensables pour analyser les liens de cause à effet existant entre les politiques menées et les résultats obtenus, comme pour fournir suffisamment d'indications sur l'évolution en profondeur de la situation des quartiers. Ces démarches ne sont pas encore perçues comme absolument indispensables par les partenaires du contrat de ville (question de coût peut être ?).

9. Liens avec les autres observatoires

Cette mission d'appui aux démarches d'évaluation et d'aide à la décision du comité de pilotage du contrat de ville profite de la logistique et des informations traitées par les autres observatoires de l'A.U.R.H.

Observatoire du logement (construction / loyer parc privé, marché de l'occasion etc.)

Observatoire du commerce (offre en surface et poids de vente)

Observatoire économique (Transaction de bureau, Zones d'activités)

Observatoire déplacement (PDU) en cours d'élaboration

Observatoire de l'occupation du parc social, de la demande très sociale (Conférence Intercommunale du Logement)

Elle s'adosse à l'observatoire des quartiers prioritaires mis en place par le sous préfet à la ville à l'échelle du Département dans le cadre de la mission confiée à l'I.N.S.E.E. Cette articulation ne pourra être définie qu'une fois clairement établi le travail de l'I.N.S.E.E (en cours).

10. SIG

MAPINFO, GEOROUTE, etc. : L'ensemble des information recueillies sont traitées et analysées à l'échelle des différents territoires " Politique de la Ville ". Quand l'information géographique synthétique n'existe pas, les données sont géocodées et positionnées sur des fonds IGN .

11. Moyens humains et financiers

1/2 temps plein dans l'année, chargée d'études + logistique agence.

Coût estimé : 120 KF HT

FICHE 11

L'Observatoire des Evolutions Sociales et Urbaines

Maîtres d'ouvrage : Lille Métropole Communauté Urbaine (Etat en cours)

Maître d'œuvre : Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

Date de création : 1992

1. Contexte et date de création

L'"Observatoire des Evolutions Sociales et Urbaines" a été mis en place dès 1992 par l'Agence de Développement et d'Urbanisme, à la demande de Lille Métropole Communauté Urbaine, dans le cadre du contrat d'agglomération 1992-1994.

2. Objectifs

- Suivre l'évolution sociale des quartiers,
- Fournir un outil d'observation et d'évaluation de la politique de la ville.

3. Couverture territoriale

Sur l'ensemble de l'Agglomération de Lille, données exploitées à l'échelle des quartiers ou des communes selon les sources d'information.

La première phase a consisté à réaliser un nouveau découpage quartier sur l'ensemble des communes de l'agglomération qui a été validé localement. Réflexion en cours pour élargir l'observation à l'arrondissement (échelle de planification) et aux quartiers IRIS 2000 dans le centre.

4. Champs d'observation

Champs d'observation très large : démographie, social, santé, scolarité, chômage-emploi, mobilité, sécurité, fiscalité, mutations immobilières...

Articulés autour de 5 thématiques : pauvreté / précarité; mutation / vitalité des quartiers; solidarité territoriale; mobilité; utilité sociale des équipements.

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

INSEE Nord Pas de Calais, Académie de Lille, ANPE Nord Pas de Calais, DRE, CAF, Police Nationale.

Mise en place :

- d'un comité d'experts pour valider la démarche dans son ensemble, les choix d'indicateurs, les questions prioritaires, relire les études avant diffusion,
- d'un groupe de partenaires, réunissant les principaux utilisateurs de l'observatoire et permettant de faire remonter les besoins en informations statistiques,
- d'un groupe technique, chargé d'examiner les questions liées aux outils (SIG, Internet, localisation aux quartiers, etc.)

6. Support – diffusion – animation

- **Publications papiers :**
 - Cité Atlas, 1995.
 - "Pauvreté-précarité: vers la construction d'indices statistiques", 1996.
 - Atlas des quartiers et des communes, 1997-98.
 - " Atlas des politiques de la ville 1995-1998 ", 1999.
 - " Repères 1999 : Les habitants de Lille Métropole : Observatoire des évolutions sociales et urbaines. ", 1999.
- **Publications numériques:**
 - Pour faciliter la diffusion du Cité-Atlas (document A3 couleur), il a été gravé sur CD-ROM
 - Site Internet : adopté dès le début de la démarche comme outil de diffusion, il est aujourd'hui en cours de redéfinition, ayant été peu utilisé dans un premier temps (peu de partenaires équipés, site peu "ergonomique", information pas actualisée systématiquement, etc.

7. Démarches d'évaluation

Réflexion en cours dans le cadre du prochain contrat de ville / contrat d'agglomération.

8. Difficultés – questionnements - perspectives

Actuellement, l'objectif est de constituer un outil de suivi du contrat d'agglomération 2000-2006.

9. Relations avec d'autres observatoires

- En interne, pas d'autres observatoires quartier.
- Travail étroit avec les observatoires de certaines grandes villes (Lille et Roubaix)
- L'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement (ORHA) est partenaire.

10. Développement d'outil de type SIG

- En cours de construction, sous Mapinfo,
- Problème pour élaborer une démarche d'ensemble (Banque de données et cartographie),
- La question de la localisation à une échelle fine est en voie d'être résolue.

11. Moyens utilisés

- Budget annuel alloué par la Communauté Urbaine: environ 600 KF (elle seule a maintenu son engagement après une phase de co-financement par l'Etat en 92-94, au moment de la construction).
- L'équivalent d'1,5 personnes sur la période. Volonté de doubler pour devenir un outil de suivi du contrat de ville 2000-2006.

FICHE 12

Observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise

Maîtres d'ouvrage : DDE du Rhône, Communauté Urbaine de Lyon

Maître d'œuvre : Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Date de création : 1996

1. Contexte et date de création

Une politique des quartiers est engagée depuis plus de 20 ans dans l'agglomération lyonnaise, avec une expérience d'intervention à une échelle intercommunale depuis 1989 et l'appui de l'Agence d'urbanisme dès l'origine (diagnostics, appui à l'élaboration de dossier de candidature à une procédure, observation, bilan – évaluation).

A la demande de l'Etat (Préfecture du Rhône, DDE du Rhône) et de la Communauté Urbaine de Lyon, l'Agence d'urbanisme a mis en place une veille sur les territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise à partir de 1996. Cette demande s'est exprimée à la suite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir la géographie prioritaire lors de la préparation du contrat de ville de 1994.

En 1999, l'Agence a été à nouveau mobilisée pour aider à :

- l'animation de la commission des territoires sensibles, instance réunissant les maires, présidée par le sous-Préfet à la ville et un élu, chargée de valider la méthodologie et la classification des territoires,
- la définition de la géographie prioritaire du contrat de ville d'agglomération, en s'appuyant sur les travaux de l'observatoire (suivi statistiques annuels, veille sur les territoires sensibles depuis 4 ans, expertises qualitatives complémentaires).

Le contrat de ville d'agglomération (2000-2006) a été signé en octobre 2000 par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Le nouveau contrat met l'accent sur le renforcement d'un pilotage politique et l'engagement d'actions à l'échelle de l'agglomération. Il cherche à créer les conditions d'une plus forte participation des habitants. Les thèmes forts sont : l'habitat et le renouvellement urbain, l'emploi, l'insertion et le développement économique, le développement social : prévention – sécurité - action sociale - santé publique - développement culturel.

Ainsi, la nouvelle géographie prioritaire compte 63 quartiers dans la Communauté Urbaine de Lyon, représentant près de 283 500 habitants en 1999, soit 24 % de la population de l'agglomération.

- 23 quartiers de catégorie 1 (restructuration urbaine et projet social /urbain de quartier) dont 4 sites en Grands projets de ville, 1 opération de renouvellement urbain. Parmi ces 23 quartiers, 11 d'entre-eux sont éligibles aux fonds européens objectif 2.
- 21 quartiers de catégorie 2 (projet social de quartier, remise en état, prévention)
- 19 quartiers de catégorie 3 (action de prévention et aménagements ponctuels)

Par ailleurs, chaque commune, comportant au mois une Zone urbaine sensible, élabore une convention locale d'application en concertation avec les signataires du Contrat de ville d'agglomération.

2. Objectifs

- Suivre les évolutions sociales et économiques des 63 quartiers pris en compte par la politique de la ville par rapport au reste de l'agglomération : la fracture sociale et urbaine diminue-t-elle ou s'accroît-elle ?
- Contribuer à l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville en 2003 et l'évaluation finale en 2006.

3. Couverture territoriale

- Entre 1994 et 1999 :
 - Suivi d'indicateurs quantitatifs pour l'ensemble des 23 quartiers en Zones Urbaines Sensibles de la géographie prioritaires. Comparaison quartier, commune, agglomération, reste agglomération
 - Veille sur les quartiers de catégorie 2 et 3 (diagnostics participatifs)
- A partir de 2000 :
 - Suivi d'indicateurs quantitatifs pour l'ensemble des 63 quartiers de catégorie 1, 2 et 3. Comparaison quartier, commune, agglomération, reste agglomération.
 - Mise en perspective avec les résultats du RGP 99 à l'échelle des communes et des quartiers IRIS 2000 sur l'ensemble de la Communauté Urbaine de Lyon.

4. Champs d'observation thématiques

Champs d'observation : le suivi quantitatif des évolutions sociales et économiques des quartiers s'appuie sur le tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes.

Pour l'actualisation 2000, les thèmes abordés sont les suivants :

- Premiers résultats du RGP 99 : données population : nombre d'habitants en 99, part dans la commune, évolution annuelle de la population 90 – 99, variation absolue 90 – 99, densité habitants/hectare en 99, taille des ménages. Données logements nombre de logements, nombre de résidences principales, logements vacants, taux de vacance, évolution annuelle des résidences principales, variation absolue.
- Evolution du parc HLM (nombre, type de logement, ancienneté du parc, conventionnement, travaux de réhabilitation, modification du parc, loyers et son occupation (mobilité, vacance). Données au 31/12/98 et 01/2000.
- Indicateurs sociaux et de précarité des allocataires CAF : caractéristiques des allocataires : étudiants, moins de 25 ans, plus de 60 ans, familles de 3 enfants et plus, familles monoparentales ; les bénéficiaires des prestations : allocations familiales, minimas sociaux (RMI, AAH, API), aides au logement ; bas de revenus (ensemble des allocataires, familles de 2 enfants et plus). Données au 31/12/98.
- La situation scolaire : évolution des effectifs et des classes en maternelle, primaire, collège, boursiers, dérogations en 6^{ème}, retard scolaire en CM2, évaluation français et math en 6ème, orientations en fin de 3^{ème}, réussite au brevet des collèges. Année scolaire 1998-1999 et 1999 - 2000.

- Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE : âge, sexe, demandeurs d'emploi longue durée, niveau de formation. Données au 31/12/98.

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Depuis 1996, un groupe de pilotage technique de l'observatoire**
Il comprend les maîtres d'ouvrage et les fournisseurs de données : représentants de la Communauté Urbaine de Lyon, Préfecture du Rhône, DDE, INSEE Rhône-Alpes, CAF de Lyon, Rectorat de Lyon, ponctuellement SGAR, DRE. Il se réunit 4 à 5 fois par an pour définir le programme de travail annuel, suivre la publication du rapport annuel, engager les diagnostics – bilans dans le cadre de la veille des quartiers (96-99).
- **A partir de 2000 : la mise en place de comités de lecture**
Afin de favoriser le débat autour des résultats de l'observatoire et procéder à une seule validation collective, des comités de lecture ont été mis en place pour valider le contenu du rapport annuel de l'observatoire. Ils réunissent les maîtres d'ouvrage et les fournisseurs de données.
- **Des groupes de suivi des diagnostics quartiers ou intercommunaux**
Dans le cadre de la veille sociale sur les quartiers (96 – 99), les communes et les acteurs locaux étaient également étroitement associée à l'élaboration du diagnostic (participation des communes au groupe de pilotage, présentation et restitution du diagnostic auprès des acteurs locaux dans le cadre des instances existantes (Comité de quartier, Comité local de prévention de la Délinquance, instance de concertation mise en place par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, etc.)
- **A partir de 2000 : une présence prévue au groupe de pilotage politique du contrat de ville d'agglomération**
Dans le nouveau contrat de ville (2000 – 2006), il est prévu de présenter les travaux de l'observatoire prévu au groupe opérationnel d'agglomération, au groupe de pilotage politique du Contrat de ville et à la conférence des maires.

6. Support – diffusion – animation

- **Publications³ :**
 - Rapport annuel de l'observatoire des territoires sensibles : 1997, 1998, 1999. Actualisation année 2000 en cours avec un supplément RGP 99.
 - Suivi des quartiers de catégorie 2 et 3 du contrat de ville (veille sociale de 1997 à 1999 : 20 diagnostics partagés qualitatifs),
 - Préparation du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise : Etude préalable pour définir la géographie prioritaire, décembre 1999.

³ Autres travaux de l'INSEE Rhône-Alpes :

L'espace social lyonnais par quartier, INSEE Rhône-Alpes, CAF de Lyon, mai 1992.

Les indicateurs sociaux dans les quartiers urbains, INSEE Rhône-Alpes, CAF de Lyon, Les dossiers de l'INSEE n°91, janvier 1995

A la demande des maîtres d'ouvrage et de certaines communes, l'Agence a été amenée à présenter les résultats de l'observatoire dans différentes instances : comité inter-services Etat (réunion des délégués Etat), réunion des chefs de projet au sein de la Communauté urbaine, comité de pilotage contrat de ville au sein des communes, commissions techniques préparatoire des conventions d'application, etc.

7. Démarches d'évaluation

Dans le cadre du nouveau contrat de ville (2000-2006), les missions de l'observatoire des territoires sensibles est adossée à une mission de bilan- évaluation territoriale en continu sur l'ensemble des 63 quartiers. L'objectif est de dégager un bilan comparatif de l'évolution des territoires et des politiques engagées dans le cadre de la géographie prioritaire. en 2003 et 2006 et de fournir une vision d'agglomération.

Par ailleurs, l'Agence poursuit sa mission d'évaluation des espaces extérieurs réaménagés dans les quartiers de la politique de la ville (depuis 1995).

Et, des évaluations locales en continu, initiées par les communes, peuvent être confiées à d'autres bureaux d'études.

8. Difficultés, questionnements et perspectives

- **Les difficultés :**

Pour la réalisation des rapports annuels de 1997 à 1999 (suivi de l'évolution sociale des 23 Zones Urbaines Sensibles), la principale difficulté a été l'impossibilité d'obtenir régulièrement les données chômeurs à l'échelle des quartiers. Les seules exploitations concernant les ZUS ont été réalisées à partir du RGP 90 et une exploitation en 1996 (ilotage du fichier ANPE par l'INSEE Rhône-Alpes). Les points de blocage évoqués localement étaient l'absence de la signature du projet de convention nationale entre la Délégation Interministérielle à la Ville, l'ANPE et l'INSEE national.

La signature d'une convention ANPE-INSEE-DIV le 25 juillet 2000 va permettre des exploitations sur les ZUS pour les fichiers au 31 décembre des années 1998, 2000 et 2001 (avec un financement DIV), mais elle ne prévoit pas la possibilité d'exploiter localement, éventuellement avec des financements complémentaires, les données chômage sur les autres quartiers pris en compte dans les contrats de ville. Par exemple, le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise compte 23 ZUS sur 63 quartiers prioritaires (soit, les 2/3 des quartiers du contrat de ville ne sont pas pris en compte dans cette convention).

Pour le prochain Contrat de ville (2000 – 2006), il est nécessaire de reconduire l'accord national entre la DIV et la CNIL (1994) pour autoriser la mise à disposition et la diffusion des données du RGP 99 sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville comptant moins de 5 000 habitants et de l'élargir à l'ensemble des quartiers des agglomérations françaises. Cet accord de 94 a facilité l'ilotage et les exploitations des fichiers CAF par l'INSEE sur ce type de quartiers.

Enfin, il faut noter les difficultés rencontrées pour avoir des séries historiques sur les quartiers de la politique de la ville dans la mesure où les périmètres des quartiers et la géographie prioritaire changent souvent (1989, 1994, pacte de relance de 1996, 2000). Aussi, pour l'actualisation 2000 du rapport annuel, il ne sera pas possible de reconstituer des séries historiques sur l'ensemble des 63 quartiers du contrat de ville (modification de certains périmètres, ajout et suppression de quartiers, changement de catégorie, etc.), même si cela est encore possible sur certaines ZUS dont le périmètre n'a pas changé. Pour palier à ce problème, il a été convenu au sein du groupe de pilotage de prévoir en 2003 une analyse approfondie sur l'évolution longue période (comparaison 1994 – 2002), limitée aux 23 quartiers en ZUS depuis 1994.

- **Perspectives :**

A partir de 2000, plusieurs missions complémentaires sont confiées à l'Agence, dont la plupart inscrites dans le contrat de ville d'agglomération :

- Poursuite du rapport annuel de l'observatoire (2000-2006),
- Exploitation du RGP 99 sur les quartiers de la politique de la ville et IRIS 2000 – mission 2000 – 2001,
- Mise en place d'un observatoire insertion – emploi (2000 – 2006).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du Contrat de ville d'agglomération (présence de l'agence au groupe opérationnel d'agglomération mis en place en 1999),
- Poursuite de la mission d'évaluation des espaces extérieurs réaménagés dans les quartiers de la politique de la ville (depuis 1995),
- Mission bilan- évaluation territoriale en continu sur l'ensemble des 63 quartiers (fournir une vision d'agglomération en 2003 et 2006).

9. Relations avec d'autres observatoires

L'Observatoire des territoires sensibles s'appuie sur l'observatoire logement et l'observatoire économique du Centre de données territoriales de l'Agence, mais aussi sur la consolidation des observatoires des flux réalisée par le CREPAH et EOHS à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

10. Développement d'outil de type SIG

Les liens sont également forts avec le Système d'Information Géographique mis en place au Centre de données territoriales de l'Agence. Pour la veille sociale des quartiers, une cartographie au bâti (1/2000) est réalisée pour l'ensemble du parc HLM et des copropriétés fragiles. Le repérage des équipements de proximité au bâti est progressivement réalisé et inséré dans le SIG.

En 2000, l'Agence a expérimenté pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignation un suivi cartographique des réhabilitations au bâti sur deux sites. Ce travail a été présenté aux partenaires locaux (organismes HLM, DDE, Communauté urbaine de Lyon) qui souhaitent étendre ce type d'outils à d'autres sites.

11- Moyens utilisés

L'observatoire mobilise différentes compétences : chargés d'étude Habitat – Politique de la ville, chargés d'étude statistique du Centre de Données Territoriales, cartographe SIG, PAO, photographe.

Pour la période 1994 – 1999, l'enveloppe financière globale (contrat d'objectifs Etat – Communauté urbaine) pour réaliser le rapport annuel de l'observatoire et une veille sociale sur les quartiers de catégorie 2 et 3 a été de l'ordre de 600 000 F par an (hors coût d'impression du rapport annuel en 1 000 exemplaires financés directement par les maîtres d'ouvrage)

Le budget 2000 atteint 850 000 F et se répartit de la manière suivante : rapport annuel (250 000 F), exploitation RGP 99 (100 000 F), Suivi-évaluation territoriale (500 000 F).

FICHE 13

Observatoire Emploi, Chômage, Insertion

Maîtres d'ouvrage : Communauté urbaine de Lyon, Etat

Maîtres d'œuvre : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise

Date de sa création : en cours (année 2000)

1. Contexte et date de création

L'Observatoire Emploi-Chômage-Insertion a été créé à la demande de la Communauté urbaine de Lyon et de l'Etat pour renforcer l'Observatoire des territoires sensibles sur le volet Emploi -chômage Insertion et mieux articuler cette problématique à l'Observatoire Economique d'Agglomération (OPALE : Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie).

La mise en œuvre de ces trois dispositifs est confiée à l'Agence d'urbanisme.

2. Objectifs

Il vise à recueillir, exploiter et croiser des données concernant les trois grandes thématiques que sont l'emploi, le chômage et l'insertion sur des territoires assez larges (Grand-Lyon, Aire Urbaine, Rhône).

Il s'agira également de mieux connaître l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi à l'échelle de l'agglomération.

Certaines données disponibles (sur le chômage et l'emploi) par quartier prioritaire et à la commune vont faire l'objet d'exploitations spécifiques dans le cadre de l'Observatoire des territoires sensibles.

Le volet insertion est directement adossé à la Politique de la ville et illustre la volonté de suivre les dispositifs d'insertion à l'échelle du Grand Lyon (estimations globalisées, appréciation des résultats...).

3. Couverture territoriale

- Données à l'îlot si possible,
- Données à la commune,
- Territoire du Grand-Lyon,
- Aire urbaine,
- Département du Rhône.
- Comparaison avec des indicateurs régionaux.

4. Champs d'observation thématiques

- Thématique Emploi (fichiers DMMO, DADS, ESE, UNEDIC)⁴ : ventilation par secteur d'activité, par tranche de salaire, par tranche d'âges, par sexe, flux d'emplois sur des territoires larges (Aire urbaine, département, région...)
- Thématique chômage (fichiers NOSTRA⁵, fichier ANPE) :
 - Adéquation de l'Offre et de la demande d'emploi sur le niveau de formation, la qualification, les secteurs d'activités...(données communales)
 - Analyse de l'évolution du chômage dans les quartiers prioritaires (données par quartier, par commune)
- Thématique Insertion : quantification de « l'insertion par l'activité économique » avec le suivi des contrats aidés (types CES, CEC, CIE⁶...), des formations destinés aux publics prioritaires (personnes sans qualification, chômeurs de longue durée, RMistes...), des contrats de travail proposés dans les entreprises d'insertion (CDI, CDDI, CDD, CTTI). L'objectif est d'obtenir des données à la commune ce qui permettraient de reconstituer le territoire du Grand Lyon.
L'obtention de données à une échelle plus fine n'est à priori pas envisageable compte tenu de l'architecture des bases gérées par la DTEFP, la Région, l'ANPE...

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, ANPE, INSEE, DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), Région Rhône-Alpes...

6. Support – diffusion – animation

Supports : Bases de données, documents papier.

Diffusion : Publications, documents de travail destinés aux différents partenaires et aux acteurs de l'insertion. L'Observatoire Emploi Insertion a déjà produit un document présentant et classant l'ensemble des dispositifs d'insertion en septembre 2000.

7. Démarches d'évaluation (à voir)

8. Questionnements et Perspectives

A terme, le lien entre l'Observatoire Emploi Insertion et l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie est recherché de manière à rapprocher les questionnements des deux observatoires : le développement économique et sectoriel avec le développement social et des compétences.

L'idée est aussi d'associer le service public de l'emploi, les collectivités locales, les acteurs économiques privés (banque, patronat, chambres consulaires) et d'autres (universitaires, URSSAF, ASSEDIC...) autour d'une même table. A terme, il y a aussi la volonté de traiter le volet Formation.

9. Moyens

Budget prévisionnel 2000 : 400 KF.

⁴ DMMO : Déclaration de Mouvement de Main d'œuvre – DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales, ESE : Déclaration de Mouvement de Main d'œuvre.

⁵ NOSTRA : Déclaration de Mouvement de Main d'œuvre.

⁶ CES : Contrat Emploi Solidarité, CEC : Contrat Emploi Consolidé, CIE : Contrat Initiative Emploi.

FICHE 14

Observatoire des faits urbains et sociaux

Maîtres d'ouvrage : Comité de pilotage du Projet Mantes-en-Yvelines
(Etat, Région, Département, communauté d'agglomération, communes)

Maître d'œuvre : Agence d'urbanisme du Mantois (AUMA)

Date de création : Projet de création en 2001

1. Contexte et date de création

L'agence d'urbanisme a été sollicitée depuis 1999 pour réaliser des travaux ponctuels sur des thèmes liés à la politique de la ville. En particulier, elle a réalisé pour le compte de l'Etat le diagnostic du contrat de ville 1994-1999, document préparatoire à la nouvelle génération de contrat de ville 2000-2006. En outre, un atlas des territoires de la politique de la ville dans le Mantois a été élaboré à cette occasion. Enfin, l'agence a été chargée de réaliser le diagnostic territorial pour le dossier d'éligibilité des communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville au PIC Urban 2001-2006.

Ces travaux ont suscité l'intérêt des élus pour la mise en place d'un outil de connaissance pérenne et élargi sur ces questions. La création d'un observatoire des faits urbains et sociaux a donc été inscrite dans la convention du Projet Mantes-en-Yvelines 2 (2001-2006). Ce projet de développement du territoire regroupe et coordonne notamment le Grand Projet de Ville, le contrat de ville, le contrat de développement urbain, le contrat d'aménagement régional, le Plan d'urgence pour la Seine Aval et le PIC Urban. Les signataires de la convention du projet Mantes-en-Yvelines sont l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération et les communes concernées. L'agence d'urbanisme assure une assistance technique permanente au projet Mantes-en-Yvelines et sera maître d'œuvre du futur observatoire.

2. Objectifs

L'étude des dispositifs de la politique de la ville dans le Mantois a mis en évidence un manque d'approche globale et transversale de la situation des quartiers prioritaires (le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie et les Merisiers-Plaisances à Mantes-la-Ville). En outre, il est apparu chez certains acteurs des difficultés à avoir une vision prospective de l'évolution de ces territoires et au delà de l'ensemble de l'agglomération sur laquelle ils interviennent. Par ailleurs, l'étude a révélé que la pratique de l'évaluation par ces acteurs était nettement perfectible.

La politique de la ville s'appuie sur une double approche : l'une en faveur des personnes, l'autre en faveur des territoires. Le futur observatoire développera par conséquent deux volets :

- un premier volet centré sur les questions d'ordre social, principalement abordé par les partenaires de l'observatoire,
- un second volet traitant des aspects urbains, renseigné par l'agence et les collectivités locales.

Les trois grands objectifs de l'observatoire seront : *connaître, informer et évaluer*.

- **Connaître :**

Il s'agit de capitaliser les connaissances et d'établir une culture partagée par tous les acteurs de l'agglomération.

L'approche quantitative s'appuiera sur des indicateurs sociaux et urbains déclinés par thème et sur une réactualisation régulière des données.

L'approche qualitative aura recours à des entretiens, questionnaires, sondages auprès de la population et des personnes relais. Elle cherchera à capter des informations – non quantifiables – issues du « terrain ».

- **Informer :**

- Qui ? Les élus, les décideurs et les acteurs publics du projet Mantes-en-Yvelines.
- Comment ? Cartographie, étude annuelle, présentation, séminaire ? ...

- **Evaluer :**

Dans un premier temps, l'observatoire réalisera des évaluations sur des sujets ponctuels à la demande des acteurs du projet Mantes-en-Yvelines.

D'ores et déjà, des sujets d'étude ont été dégagés :

- l'évaluation de la qualité des logements dans le parc social de l'agglomération,
- l'évaluation de la connaissance par la population du projet Mantes-en-Yvelines et de ses réalisations,
- l'évaluation des profils des publics logés dans les structures locales de l'hébergement d'urgence,
- l'évaluation du phénomène de repli communautaire sur les quartiers.

Compte tenu de la complexité des problématiques en présence et du partenariat à établir, la mise en place de l'observatoire sera progressive. La première préoccupation réside dans le choix des indicateurs et de l'échelle pertinente d'observation (définition d'un découpage).

- **La méthodologie :**

La démarche générale consiste à recourir à un consultant extérieur lorsque les limites techniques ou méthodologiques de l'agence seront atteintes. Cette aide devrait essentiellement porter sur les aspects qualitatifs du dispositif d'observation.

Les aspects qui nous semblent importants sont les suivants :

- s'entendre sur la définition des concepts (mixité sociale, logement social, les démunis, la participation, etc...),
- choix des thèmes et des indicateurs (en fonction des résultats des travaux du groupe de travail Fnau/DIV, et du partenariat qui pourra être initié localement),
- échelle d'observation : IRISS2000, quartier, commune, agglomération,
- actualisation des données : quelle périodicité ? (cf partenariat local),
- traitement et diffusion des données : réutiliser l'expérience de l'observatoire du logement social de l'agence et l'outil SIG,
- méthodologie d'évaluation ?

3. Couverture territoriale

Tous les quartiers de l'agglomération prioritaires ou non (articulation avec les IRISS2000).

4. Champs d'observation thématiques

Tous les champs envisageables dans le cadre du partenariat.

Le choix des problématiques ou des thématiques prioritaires sera effectué par les membres du comité de pilotage (cf § 5 qui suit).

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Partenariat :**
L'identification des partenaires potentiels est en cours. La CAF, l'ANPE et l'Education Nationale sont à ce jour considérés comme incontournables.
- **Gouvernance de l'outil :**
Elle s'appuie sur l'expérience de l'observatoire du logement social de l'agence.
Sous l'égide du comité de pilotage du projet Mantes-en-Yvelines, un comité de suivi de l'observatoire sera mis en place. Il regroupera l'Etat, les collectivités territoriales et, dans un collège de membres associés l'AUMA, l'EPAMSA et les autres partenaires.
Un comité technique regroupant les acteurs techniques de l'observatoire sera mis en place, si cela est nécessaire.
Des conventions bilatérales lieront l'agence et les différents partenaires fournisseurs d'informations statistiques à traiter.
L'agence d'urbanisme, maître d'œuvre de l'observatoire, a un positionnement neutre dans le dispositif (« ni fournisseur, ni client »).

6. Support - diffusion - animation

Selon les mêmes modalités que celles du projet Mantes-en-Yvelines.

7. Démarches d'évaluation

L'évaluation est l'un des objectifs premiers de l'observatoire. Ce dernier doit être en mesure de traiter et communiquer les informations nécessaires à l'évaluation.

8. Difficultés, questionnements, perspectives

Les difficultés sont celles qui sont préalables à la mise en place de cet outil : échelle pertinente de traitement de l'information (référence au découpage), levée les difficultés de circulation de l'information (levée le « secret défense »).

9. Relations avec d'autres observatoires

Deux observatoires : observatoire du logement social et observatoire de l'habitat et de l'immobilier, développés au sein de l'agence.

10. Développement d'outil de type SIG

Le développement de l'observatoire est prévu dans le cadre du SIG de l'agence et de la communauté d'agglomération.

11. Moyens utilisés

En cours de définition ; ils rentrent dans le cadre du programme de travail partenarial annuel de l'agence.

FICHE 15

Observatoire Politique de la ville et des situations de précarité

Maîtres d'ouvrage : Communauté urbaine de Marseille

Maître d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille

Date de création : en cours d'extension

1. Contexte et date de création

Le Contrat de Ville de Marseille a été signé en juin 2000. Le Grand Projet de Ville sur une partie des communes de Marseille et de Septèmes devrait être opérationnel au début de l'année 2001. Le Contrat de Ville de La Ciotat doit être signé avant la fin de l'année 2000. Le 1/1/2001 aura lieu le transfert des compétences à la communauté urbaine

L'intervention de l'AGAM pour Marseille a consisté à assister les partenaires du contrat pour, à partir d'un diagnostic d'environnement social, économique et urbain, définir les territoires prioritaires d'intervention, les enjeux et les modalités d'application des thématiques retenus. Elle participe à la conception du processus d'évaluation. Pour le Grand projet de Ville, elle a établi les scénarios de périmètre et les enjeux correspondants.

2. Objectifs

Deux commandes :

- la poursuite de l'observatoire des situations de précarité étendu à la communauté urbaine (ville de Marseille),
- le suivi des impacts urbains des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville en cours de montage (ensemble des partenaires du contrat)

3. Couverture territoriale

Regroupements d'îlots validés par la maîtrise d'ouvrage et calage de référence au niveau arrondissement et commune

4. Champs d'observation

Bas revenus et chômage pour les situations de précarité répartis en 15 indicateurs sur des groupements d'îlots comprenant au moins 300 allocataires CAF.

En cours de définition pour le suivi du contrat de ville

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Fournisseurs des informations et utilisateurs,**
CAF, ANPE, INSEE, système d'information urbain interne pour les situations de précarité. Les mêmes complétés par les équipes opérationnelles et les services des acteurs pour le suivi du (des) Contrat de Ville (coproduction)
- **Sources et relations avec les partenaires :**
Conventions d'utilisations des fichiers, conventions de partenariat
- **Instance de suivi et de gestion des observatoires :**
Comités de pilotage formés par les partenaires du (des) Contrat

6. Support – diffusion – animation

- **outils :**
SIG pour les situations de précarité, base de données pour le suivi du (des) contrat avec interface cartographique
- **publication :**
Rapports écrits, fournitures de cartographie statistiques. Alimentation ultérieure de l'intranet Politique de la Ville en cours de montage par les services de la Préfecture.
- **les utilisateurs :**
L'observatoire des situations de précarité est largement utilisé par les services de la Ville et de l'Etat.

7. Démarches d'évaluation

L'observatoire est l'un des éléments principaux de suivi du (des) Contrat en terme de résultats et d'impacts

L'AGAM n'a pas de mission d'évaluation : elle fait partie du comité technique d'évaluation

8. Perspectives, questionnements, difficultés

- **Quels sont les questionnements à venir, les orientations prévues ?**
Les relations avec les autres observatoires de niveau territorial plus grand et l'homogénéité des observations
La sélection des classes d'indicateurs pour constituer un modèle fidèle d'évolution
L'identification des effets des grandes politiques de développement urbain et économique, des changements de comportement et de société et la mesure de leur part dans les phénomènes observés en Politique de la Ville (problème du référentiel)

- **Quelles difficultés rencontrées ?**

Le montage avec des partenaires qui ne sont pas membre de l'association
Les délais imposés par les fournisseurs de données générales
La connaissance très inégale des territoires de la Communauté Urbaine

9. Relations avec d'autres observatoires

- **En interne, comme en externe, quels sont les observatoires partenaires?**

Les observatoires d'échelle territoriale plus large (références), l'observatoire emploi, les suivis faits en interne

10. Développement d'outil de type SIG

- **Quels logiciels? Quelle utilisation? Quels projets?**

Map-Info pour le SIG, développement d'applications spécifiques sous 4D

11. Moyens utilisés

Deux personnes financées dans le cadre du programme de travail. Autres moyens qui seraient définis lorsque la mission de suivi sera arrêtée.

FICHE 16

Observatoire des évolutions sociales

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val de Sambre

Maître d'œuvre : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre

Date de création : en cours de création

1. Contexte et date de création

L'observatoire à l'échelle infra-communale n'existe pas encore, il est en cours de construction

Actuellement les investigations de l'Agence en matière d'observation infra-communale relèvent des contrats d'objectifs passés avec l'Etat et la structure intercommunale dont émane l'Agence.

2. Objectifs

- production d'informations et d'analyses destinées à alimenter les réflexions menées dans les instances mises en place dans le cadre du Contrat de Ville
- fournir aux acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale des infos utiles à leur travaux quotidiens
- disposer d'un outil contribuant à l'évaluation des politiques et actions de lutte contre l'exclusion sociale.

3. Couverture territoriale

Champs géographiques : toutes les communes de la structure intercommunale dont émane l'Agence, mais avec des investigations à l'échelle infra-communales limitées aux 5 communes les plus peuplées.

Echelles d'approches prévues : IRIS 2000, quartiers, communes

4. Champs d'observation thématiques

Les thèmes et indicateurs retenus le seront en concertation avec les acteurs des politiques de lutte contre l'exclusion sociale. Cela dit, la dynamique d'observation et de discussion autour de cette observation sera lancée à partir de la production d'un socle d'informations et d'analyses résultant d'un traitement d'une première liste d'indicateur (cf. document annexe).

5. Partenaires de l'Observatoire – animation du partenariat

- **Fournisseurs des informations et utilisateurs :**
L'Agence entend faire de son travail d'observation des évolutions sociales un outil en prise directe avec la Politique de la Ville, donc répondant bien aux besoins des acteurs intervenant dans ce domaine.
Pour cela, l'Agence entend davantage s'immiscer dans des instances générées par la Politique de la Ville et alimenter celles-ci, que créer un ou des lieux dédiés à son travail d'observation.
- **Sources et relations avec les partenaires qui alimentent les observatoires** (convention, remise informelle) : Démarches en cours.
- **Instance de suivi et de gestion des observatoires**
L'instance qui rassemble les Chefs de projet opérant sur le territoire intercommunal (à la fois le Chef de Projet Politique de la Ville intercommunal et les Chefs de Projet oeuvrant sur les communes) constituera la base du comité de pilotage des travaux d'observation relatifs aux évolutions sociales. Y seront également associés des techniciens en charge de missions à caractère thématique.

6. Support – diffusion - animation

- **Outils (base de données, SIG...)**
L'Agence entend intégrer les données collectées dans le cadre des travaux d'observation des évolutions sociales à la base de donnée générale qu'elle projette de mettre en place.
L'Agence compte également mettre son SIG au service des travaux d'observation des évolutions sociales.
- **Publications :**
Il s'agit à la fois de fournir les informations brutes dont peuvent avoir besoin les structures oeuvrant dans le domaine social, de fournir des éléments d'analyse et de renforcer ces analyses avec les acteurs locaux d'où les principes de diffusion suivant :
 - accès à des données brutes,
 - production de données brutes,
 - production de notes,
 - production de rapports.La diffusion variera suivant le type de production.

7. Démarches d'évaluation

L'observation des évolutions sociales constitue un outil au service de la Politique de la Ville.

Il contribuera à alimenter la mission d'évaluation vraisemblablement confiée à l'Agence.

8. Difficultés, questionnements, perspectives

- - **Difficultés rencontrées :**
La création de l'information à l'échelle infra-communale.

9. Relations avec d'autres observatoires

Les travaux d'observation des relations sociales sont un aspect des travaux d'observation de l'Agence.

10. Développement d'outil de type SIG

L'Agence dispose :

- d'un logiciel de traitement de système d'information géographique,
- de fonds de plan :
 - bd topo
 - bd carto
 - cadastre (pour l'instant seulement pour une partie des communes de la
 - structure intercommunale dont émane l'Agence).

11. Moyens utilisés

Un chargé d'études à temps partiel.

FICHE 17

Observatoire des quartiers du contrat de ville du Pays de Montbéliard

Maîtres d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la première édition.

Maîtres d'œuvre : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Date de création : 1997

1. Contexte et date de création

L'observatoire des quartiers a vu le jour en 1997 dans le cadre du contrat de ville intercommunal (district de Montbéliard, transformé en Communauté d'agglomération en novembre 1999).

Aujourd'hui, un contrat de ville d'agglomération est signé depuis le 29 septembre 2000, avec 5 quartiers prioritaires (niveau 1), 1 quartier prioritaire pour l'investissement (niveau 2), 8 quartiers relevant d'actions préventives.

L'Agence est chef de projet du Contrat de Ville. L'observatoire des quartiers répond à un besoin d'évaluation du Contrat de ville.

Il s'agit d'une auto-commande, formalisée dans le contrat d'objectif avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

2. Objectifs

- Se doter d'un outil de connaissance des quartiers dans le cadre du suivi et de l'animation du contrat de ville,
- Comparer les quartiers au reste de l'agglomération,
- Fournir un outil d'évaluation du Contrat de ville.

3. Couverture territoriale

- 9 quartiers de la politique de la ville (périmètres du Contrat de Ville 1994-1999).
- L'observatoire des quartiers devrait se caler sur la nouvelle géographie prioritaire.
- Comparaison : quartier, commune, agglomération

4. Champs d'observation thématiques

- Population : poids de population, moins de 20 ans, étrangers, nombre de ménages, taille des ménages (RGP 90)
- Chômage : nombre chômeurs, répartition par âge, sexe, situation familiale, ancienneté du chômage, motorisation, niveau de formation (mise à jour aléatoire)
- Logement : logement, résidences principales, statut d'occupation (RGP 90)

- Parc locatif public : état du parc, réhabilitation, modification, type de logement, taille, mobilité, vacance dont plus de 3 mois pour absence de candidat, loyer moyen pratiqué et à la relocation (mise à jour annuelle),
- Enseignement (données ZEP) : évolution des effectifs maternelle, élémentaire, collège, nombre de classe (mise à jour annuelle), poste d'enseignant, CSP des parents des élèves (mise à jour ponctuelle), nombre d'enfants de familles de 3 enfants et plus, taux de participation aux élections de parents d'élèves, suivi de cohorte d'élèves scolarisé en 6^{ème} jusqu'à son passage en seconde (5 années scolaires, mise à jour ponctuelle), évaluation en CE2 et 6^{ème}, résultats du brevet des collèges, orientation en fin de 3^{ème}, moyens de la ZEP (nombre d'emploi et d'heures pour 100 élèves), mise à jour annuelle.
- Action sociale : (données CAF en 1993 et 96, pas de mise à jour depuis) : nombre bénéficiaires, composition de la famille, âge des allocataires, activités professionnelles rémunérées, revenus des ménages
- Equipements : présence ou non d'équipements de proximité : action sociale, enfance et jeunesse, santé, (mise à jour annuelle),
- Commerces et entreprises : fichier CCI et SIRENE (mise à jour annuelle),
- Services : poste, ligne de transports en commun, transports scolaires (mise à jour annuelle)
- Insertion – structures d'insertion : enquête auprès des structures sur les publics en insertion des quartiers prioritaires (mise à jour ponctuelle).

Cartographie du quartier : plan de situation

5. Partenaires de l'observatoire

- **Partenaires :**
Co-financement de la première édition par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.
- **Fournisseurs de données :**
 - chefs de projet des quartiers prioritaires => fournisseurs de données informels
 - Inspection académique, rectorat, coordinateur ZEP => informel
 - ANPE locale => informel
 - DRE => achat de données
 - INSEE (RGP, fichier Sirène) => achat de données
 - CAF de Montbéliard => informel
 - CTPM (compagnie des transports) => informel
- **Nouveaux partenaires :**
 - Association régionale des HLM => convention
- **Utilisateurs :**
 - communes
 - animateurs socio-culturels
 - services de l'Etat : préfecture, sous-préfecture, DDASS, DDE, DDJS, etc...
 - services de l'Agence et de la CAPM

6. Support - diffusion

- Publication : Observatoire des quartiers en juin 1997- octobre 1998 (prochaine actualisation en 2001) – document spécifique sur l'insertion fin 1998. Diffusion à environ 200 exemplaires.
- Transmission d'informations à la demande (groupe de travail insertion, interne Agence, chefs de projet, etc.)

7. Démarches d'évaluation

Les travaux de l'observatoire ont alimenté la partie quantitative du bilan du Contrat de Ville. Ils ont également permis de réaliser une typologie des quartiers en fonction de leurs caractéristiques physiques, de leurs fonctions urbaines, du peuplement et de la place de chaque quartier dans la ville.

Les évaluations thématiques faites par un cabinet d'étude extérieur (équipes MOUS, PLIE, activités périscolaires, lieux jeunes...) se sont en revanche peu appuyées sur l'observatoire des quartiers. Il s'est plutôt agi d'une évaluation du jeu d'acteur et du positionnement des structures.

8. Questionnements et perspectives

Projet de mise à jour de l'observatoire en 2001. L'observatoire devra se caler sur la nouvelle géographie prioritaire du Contrat de Ville. La question reste posée de l'extension des travaux à l'ensemble des quartiers de l'agglomération.

Il faudra également étudier les liens entre l'observatoire des quartiers et le futur observatoire du parc social.

Quels seront les liens à développer autour de l'observatoire des quartiers, en particulier avec les partenaires fournisseurs de données.

Questionnement sur la faisabilité de la collecte de certaines données (par exemple : CAF, ANPE, Education Nationale...).

9. Liens avec les observatoires thématique et SIG Agence

- Pour le moment, l'observatoire de l'habitat alimente l'observatoire des quartiers.
- Projet d'un observatoire du parc social et d'un observatoire de l'exclusion sociale.
- Le futur observatoire du parc social utilisera le SIG de l'Agence (en cours de développement).

10. Budget annuel et moyens

1996 (édition de 1997) : coût global de 100 000 francs (50 000 F de la Caisse des Dépôts et Consignations, 50 000 F de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard).

1998 : financement global pour toutes les missions d'observation.

Mobilisation de 2 personnes en moyenne (environ 0,5 équivalent temps plein annuel).

FICHE 18

Evaluation du contrat de ville : observation sur l'évolution du territoire

Maîtres d'ouvrage : Préfecture du Haut-Rhin – Mission politique de la ville

Maîtres d'œuvre : Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne

Date de création : 1999

1. Contexte et date de création

Dans le cadre de la préparation du Contrat de ville intercommunal en 1999, l'agence a réalisée une mission de diagnostic portant sur le recueil et la mise en forme d'indicateurs susceptibles de qualifier les territoires, de mesurer l'évolution des quartiers, leur attractivité, l'accentuation ou l'affaiblissement des difficultés identifiées.

Une mission d'Observation-évaluation du Contrat de Ville intercommunal sera réactivée en 2003 et en 2006.

2. Objectifs

A partir des thèmes d'actions privilégiés pour la politique de la ville (éducation, sécurité, emploi etc...), l'objectif de la mission visait à :

- Disposer d'une connaissance des territoires pressentis comme prioritaires, et surtout de mesurer les menaces pesant sur la cohésion sociale,
- D'évaluer en quoi le mouvement de précarisation sociale dans certains périmètres tend à s'aggraver ou à s'atténuer.

Cet éclairage basé sur une approche thématique et géographique devait servir, aux côtés d'autres critères, à répartir les actions et financement du futur contrat de ville.

3. Couverture territoriale

Le périmètre d'étude est composée de 23 communes signataires du contrat de ville (directement ou par l'intermédiaire d'un EPCI)

L'observation infra-communale portera sur **9 communes** présentant des sites prioritaires.

4. Champs d'observation thématiques

Cinq thèmes ont été traités dans le cadre du diagnostic :

- la ségrégation résidentielle,
- les disparités sociales,
- l'emploi,
- l'éducation
- la sécurité.

Ces cinq thèmes serviront de cadre pour la sélection d'indicateurs dans le cadre de l'observation à réaliser en 2003 et 2006.

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

Un partenariat actif s'est mis en place avec la Préfecture du Haut-Rhin, l'Observatoire régional de l'Intégration et de la Ville chargé de l'approche communale, afin de construire le diagnostic et le rendre pertinent.

6. Support – diffusion – animation

Une restitution cartographique et l'analyse thématique des principales données ont donné lieu à une publication. Le document a constitué une base de travail et figure comme annexe au Contrat de ville 2000-2006, signé le 14 avril 2000.

Les phases d'observation donneront lieu à une publication dont la forme et l'échelle de diffusion ne sont pas encore fixées.

7. Démarches d'évaluation

L'observation s'inscrit dans le cadre de l'évaluation en continu et quantitative du Contrat de Ville et vise à fournir une connaissance de l'évolution du territoire.

Deux autres démarche d'évaluation sont par ailleurs prévues. Elles portent l'une sur le bilan des programmations, l'autre sur la mesure des effets du contrat de ville et seront traitées par d'autres organismes que l'agence.

8. Difficultés, questionnements, perspectives

Malgré le manque d'indicateurs disponibles à l'échelle infra-communale, le travail effectué apporte un éclairage sur les territoires en difficulté et pourra servir de base méthodologique à la mission d'observation.

9. Moyens humains

La phase de diagnostic a été traitée par le chargé d'étude responsable des observatoires à l'agence, et un assistant d'étude plus particulièrement chargé de la réalisation cartographique.

Le dispositif pour la phase d'évaluation n'est pas arrêté. Il est actuellement réalisé dans le cadre des missions d'observation permanente de l'Agence.

10. Budget annuel et moyens

Pour le diagnostic préalable qui a permis de constituer une première trame d'indicateurs : 96 000 francs

Pour les 2 phases d'observation : 250 000 francs sur la durée totale du Contrat de ville (somme allouée dans le cadre du contrat d'objectif Etat/Agence).

FICHE 19

Observatoire des grands quartiers d'habitat social

Maître d'ouvrage : Etat – Communauté urbaine du Grand Nancy

Maître d'œuvre : Agence de Développement et d'Urbanisme

de l'Agglomération Nancéienne (ADUAN)

Date de création : 1997

1. Contexte et date de création

A la demande du comité de pilotage du contrat de ville, l'Agence a mis en place en 1997 un observatoire des quartiers (10 quartiers repérés comme étant les secteurs les plus en difficulté de l'agglomération).

Celui-ci s'est notamment appuyé sur les observatoires déjà gérés par l'ADUAN dans les domaines de l' habitat (observatoire du parc HLM, observatoire de l'occupation du parc HLM) et de l'économie et de l'emploi.

Aujourd'hui la communauté urbaine a pris compétence en matière de politique de la ville.

Le nouveau contrat de ville est comme le précédent signé à l'échelle de la Communauté urbaine (20 communes), il comprend 10 quartiers prioritaires dont un GPV d'agglomération sur deux de ces sites .

Cet observatoire pour l'année 2000 est en attente d'une remise à plat de son contenu et de ses modalités de fonctionnement.

2. Objectifs

Suivre l'évolution sociale des quartiers, comparer des situations données en resituant le quartier dans son contexte communal et d'agglomération.

Fournir un outil d'observation et d'évaluation de la politique de la ville.

La commande s'est effectuée dans le cadre du contrat d'objectif passé entre l'ADUAN et l'Etat.

3. Couverture territoriale

Au départ , suivi de 10 quartiers repérés comme sensibles dont 8 classés en ZUS et ZRU repris comme quartiers prioritaires dans le cadre du nouveau contrat de ville avec deux sites en Grand Projet de ville.

Les données du quartier sont comparées à celles de la commune concernée et de l'agglomération.

4. Champs d'observation

- Dénombrement et connaissance de la population
- Précarité et minima sociaux
- Parc HLM
- Situation scolaire
- Délinquance
- Economie-Emploi (1^{ère} année).
- Publication annuelle.

5. Partenaires de l'observatoire

Convention de partenariat avec l'INSEE en ce qui concerne les données du RGP 1990, exploitation en cours des données du RGP 1999 réalisée par l'ADUAN à partir des bases de données de l'INSEE.

Convention de partenariat avec l'INSEE et la CAF pour l'exploitation du fichier des allocataires de la CAF par l'INSEE réexaminée chaque année.

L'inspection académique fournit des données à l'échelle de chaque quartier étudié, des communes et de la Communauté Urbaine.

La circonscription de la Police Urbaine fournit un état semestriel des données de la délinquance de proximité.

Le Conseil Général a fourni la première année un diagnostic qualitatif des quartiers.

6. Support - diffusion

Publication annuelle depuis 3 ans et présentation aux chefs de projet, services de l'Etat, comité de pilotage du contrat de ville. Ces éléments ont servi à la préparation du contrat de ville 2000-2006.

7. Démarches d'évaluation

L'observatoire a été utilisé en tant qu'outil d'évolution des quartiers dans le cadre du bilan du précédent contrat de ville qui a été réalisé.

8. Perspectives, questionnements, difficultés

La question de la pérennisation et de l'élargissement de l'observatoire à d'autres indicateurs et notamment au niveau de la thématique sécurité se pose ainsi que son positionnement au regard d'une évaluation en continu. Quels apports qualitatifs pour l'enrichir?

Une remise à plat de l'observatoire semble nécessaire tant au niveau du choix des indicateurs que des modalités de gestion et de suivi de cet outil à définir dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat de ville et de la démarche d'évaluation en cours.

9. Relations avec les autres observatoires

Ces observatoires constituent des bases de données qui permettent, indépendamment de la fourniture de données par d'autres partenaires, d'alimenter l'observatoire des quartiers.

- Dans le cadre de l'exploitation des données issues du RGP 99, l'ADUAN en partenariat avec l'INSEE travaille à l'exploitation de ces données à l'échelle des périmètres des quartiers sensibles.
- Observatoire du parc HLM - création en 1992- (données de gestion locative) qui constitue un socle important de cet observatoire : base de données réalisées à partir du fichier de gestion des organismes HLM (données à l'échelle du logement et agrégation au niveau des unités de gestion et des quartiers)- publication annuelle.
- Observatoire de l'occupation du parc HLM tiré de l'enquête triennale des organismes HLM intégrée dans leur fichier de gestion. (données à l'échelle du logement - agrégation au niveau des unités de voisinage et des quartiers)- création en 1997 - Publication triennale
- Observatoire de la demande et des attributions dans le parc HLM (en cours d'étude)
- Observatoire de l'économie et de l'emploi issu du fichier sirène de l'INSEE et des fichiers de l'URSSAF de Meurthe et Moselle et de la MSA - (échelle zone d'emploi) - Publication trimestrielle

Pour l'avenir, relation à établir avec l'INSEE dans le cadre de l'ilotage du fichier ANPE

10. Développement d'outils de type SIG

En cours d'étude.

11. Moyens humains, matériels et financiers

A étudier de façon globale .

100 000F à 150 000 F pour la gestion et la publication de cet observatoire indépendamment des coûts des autres observatoires qui l'alimente.

FICHE 20

L'observatoire social et urbain de l'Agglomération Nantaise

Maîtres d'ouvrage : Etat, District

Maître d'œuvre : Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise.

Date de création : 1994

1. Contexte et date de création

L'observatoire social et urbain de l'Agglomération Nantaise a été engagé dans le cadre du Contrat de Ville 1994 – 2000.

Il a fait l'objet d'une commande conjointe de l'Etat et du District de l'Agglomération Nantaise à l'AURAN, en 1994.

La démarche se poursuit dans le cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006 qui a été signé, en mai 2000, par la région Pays de la Loire, le département de Loire Atlantique, le District et les 21 communes de l'Agglomération Nantaise ainsi que le FAS.

Le Contrat de ville prend en compte différentes échelles territoriales : l'agglomération (550 000 habitants), la commune et des sites prioritaires :

- 5 quartiers « ZRU »
- 2 quartiers « ZUS »
- un Grand Projet de Ville (GPV)
- 8 autres sites prioritaires

2. Objectifs

L'Etat et le District de l'Agglomération Nantaise ont souhaité approfondir la connaissance des processus d'exclusion et de mieux appréhender les besoins des populations en situation précaire (ou en voie de précarisation) dans l'Agglomération Nantaise.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre d'activités permanentes « observatoires » menées par l'AURAN sur un ensemble de thèmes concernant la ville et ses évolutions.

Par ailleurs, la Conférence Consultative d'Agglomération a aussi sollicité l'AURAN pour la mise en oeuvre d'un atlas social pour l'Agglomération Nantaise.

3. Couverture territoriale

Les échelles de territoires de cette démarche sont essentiellement l'aire urbaine, l'agglomération, les communes, les quartiers, en référence à l'échelle départementale, régionale, nationale, des grandes agglomérations...

4. Champs d'observation

La démarche a été engagée en 1994 autour de 3 grands axes :

- mutations sociales et nouveaux modes de vie,
- emploi, formation et marché du travail,
- logement, habitat et déplacements.

5. Partenaires de l'observatoire

Les partenaires de l'observatoire sont notamment : le District et les 21 communes de l'agglomération, les autres collectivités locales, les services de l'Etat et les gestionnaires de fichiers, les acteurs et partenaires de la politique de la ville.

Le partenariat prend différentes formes, aussi bien informelles que conventionnelles.

Les instances de suivi sont celles du Contrat de Ville et celles du District qui se transforme en Communauté Urbaine au 1er janvier 2001. La Communauté Urbaine a une compétence politique de la ville.

6. Support – diffusion

Les outils sont les bases de données et les SIG de l'AURAN. La diffusion se fait aussi bien sous forme de publications que de présentations devant les partenaires.

7. Démarches d'évaluation

L'évaluation du Contrat de Ville 2000 – 2006 se met en place avec le concours de l'AURAN et de ses bases de données et observatoires.

8. Perspectives et questionnement

La Communauté Urbaine de Nantes va se mettre en oeuvre dans le cadre de ses compétences élargies, en 2001, sur une organisation territoriale de 10 pôles communautaires.

D'autre part, le nouveau périmètre FEDER, objectif 2, va faire l'objet d'analyses et de suivi. On notera qu'il englobe deux ZRU, deux ZUS et le GPV.

L'approche du développement social et urbain de l'agglomération s'intègre à la réflexion charte de développement et d'aménagement, préfiguration à la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

9. Liens avec les observatoires thématiques

Les liens sont permanents (notamment au travers des SIG).

FICHE 21

Observatoire des évolutions sociales des quartiers et des territoires de la Communauté urbaine de Strasbourg

Maîtres d'ouvrage : Communauté urbaine de Strasbourg

Maîtres d'œuvre : Agence d'urbanisme de Strasbourg

Date de création : en cours (2000)

1. Contexte et date de création

Différents services de la Communauté Urbaine, notamment la Direction de l'action sociale (délégation du Conseil Général à la CUS sur le territoire de la ville de Strasbourg) et la Direction de l'action territoriale (dont le service Habitat) ont sollicité l'Agence de Strasbourg pour réfléchir à la mise en place d'un observatoire des évolutions sociales et urbaines en 2000.

Actuellement, la commande est en cours de définition : quelles sont les attentes des différents services de la Communauté urbaine ? Quels sont leurs besoins ? Quelles problématiques privilégiées ?

L'Agence identifie les besoins des différents services en vue de proposer un cahier des charges précis pour la mise en oeuvre de cet observatoire (d'ici fin 2000).

2. Objectifs

- Suivre les évolutions sociales sur l'ensemble des quartiers du territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (27 communes)
- Engager une démarche pérenne, en continu.

3. Couverture territoriale

A l'échelle de l'agglomération : suivi des quartiers de la ville de Strasbourg (118 quartiers IRISS 2000), des quartiers IRISS 2000 pour 7 communes et des 20 communes (sans découpage quartier).

4. Champs d'observation

En cours de réflexion.

Premières thématiques identifiées : Précarité, aides aux logements, occupation sociale des logements, situation scolaire, population, démographie (RGP 99)

5. Partenaires de l'observatoire

Un accord de principe a été obtenu auprès de différents partenaires pour engager cette réflexion, envisager une mise en commun et un partage des données : Communauté Urbaine, CAF, Inspection académique, OPHLM de la Communauté Urbaine. Une première analyse des données disponibles a été réalisée. Des conventions sont à l'étude.

En projet : constituer un comité de pilotage, associer le Département.

6. Support – diffusion

En cours de réflexion.

L'Agence devrait proposer un rapport annuel et une publication grand public dans le cadre des dossiers ou des notes de leur publication « Dimension ville », support de communication externe de l'observatoire urbain (habitat, effets du tramways, vélo, économie (en projet),

Premières publications envisagée en 2001.

7. Démarches d'évaluation

Cette démarche globale est actuellement déconnectée de la mission d'évaluation de l'ancien contrat de ville conduite par l'Agence à la demande du SGAR (envisager à terme de relier les deux démarches).

8. Perspectives et Questionnements

Difficulté d'accéder localement aux données emploi (SIREN) et chômage (ANPE).

FICHE 22

Observatoire des copropriétés de l'agglomération Toulousaine

Maîtres d'ouvrage : Etat et collectivités

Maître d'œuvre : Agence d'Urbanisme de l'agglomération toulousaine

Date de création : 1997

1. Contexte et date de création

Le Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération toulousaine intègre pour la première fois la question des copropriétés. Les copropriétés construites pendant les années soixante représentent un enjeu important. Plus de 350 ensembles de plus de 50 logements construits entre 1955 et 1985 ont été identifiés sur l'agglomération toulousaine, soit un parc de 44 500 logements (environ 15 % du parc de l'agglomération) quantitativement aussi important que le parc H.L.M.

Avec l'élargissement de ses compétences à la politique de la Ville en plus de la politique d'habitat, la Communauté d'Agglomération, qui regroupe 21 communes parmi les 30 adhérentes au Contrat de Ville, sera l'un des signataires du Contrat de Ville. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine intervient dans le cadre de sa mission d'assistance à la Communauté d'Agglomération.

L'observatoire des copropriétés a été créé en 1997 dans le cadre d'une commande spécifique de la D.D.E. de la Haute Garonne à l'Agence d'Urbanisme. Aujourd'hui, il est inscrit dans le contrat d'objectifs qui lie l'Etat et les collectivités locales adhérentes à l'Agence d'Urbanisme.

2. Objectifs

L'observatoire des copropriétés vise un double objectif de connaissance globale du marché des copropriétés et de repérage des copropriétés fragilisées.

3. Couverture territoriale

L'observatoire des copropriétés couvre l'agglomération toulousaine au sens du périmètre du Schéma Directeur (63 communes). L'information est établie aux échelles communales, des quartiers INSEE pour la Ville Toulouse et des copropriétés.

4. Champ d'observation (thématiques et indicateurs)

L'observatoire est basé sur l'analyse du marché immobilier.

Trois indicateurs ont été construits pour répondre à l'objectif de connaissance du marché des copropriétés et de son positionnement :

- la part du marché des copropriétés dans le marché du collectif ancien de l'agglomération toulousaine,
- l'écart entre l'évolution du prix moyen du marché des copropriétés et celui du collectif ancien,
- le taux de vente par copropriété.

Deux indicateurs ont été définis pour repérer les copropriétés fragilisées :

- un prix moyen des transactions par copropriété $\leq 3\,000$ F/m²,
- un écart de plus de 30 % avec le prix du marché du collectif ancien sur le secteur, pour les copropriétés dont le prix de vente est compris entre 3 et 4 000F/m².

La périodicité retenue pour les publications de l'observatoire est tous les deux ans.

5. Partenaires de l'Observatoire

Le repérage des copropriétés est effectué grâce à la mobilisation des communes (autorisations de construire, ouvertures et fermetures de chantier, fichier des propriétés bâties), de la D.R.E. (autorisations annuelles de construire) et des syndicats (enquêtes complémentaires sur le nom de la résidence, l'adresse, le nombre de logements, l'année de construction).

L'analyse des transactions est basée sur les données fournies par la Chambre de Notaires de la Haute Garonne. Ce partenariat fait l'objet d'un accord de principe, sans convention spécifique. Les données traitées (volume des ventes, type de logement vendu, surface des logements vendus et prix de vente) sont issues des actes notariaux.

Jusqu'en 1999, le suivi de l'observatoire s'est fait dans le cadre d'un groupe de travail local, qui réunit la D.D.E., la Ville de Toulouse l'A.D.I.L. et la C.D.C. A partir de 2000, il devrait être élargi à la Communauté d'Agglomération.

Les collectivités locales et le sous Préfet chargé de la Politique de la Ville ont également utilisé les données de l'observatoire lors de la préparation du Contrat de Ville.

6. Support et diffusion

Les données sont structurées sur informatique (EXCEL) à partir de 3 entrées (adresses, foncier, transactions) et sur un système d'information géographique associé (MAPINFO).

Les publications de l'observatoire comportent des documents cartographiques et des tableaux synthétiques par copropriété. Jusqu'ici la publication a été limitée à la D.D.E. qui en assure une diffusion selon les besoins des politiques locales.

7. Démarches d'évaluation

Aujourd'hui, l'observatoire des copropriétés n'est pas engagé dans une démarche d'évaluation, mais des perspectives restent ouvertes avec l'évaluation de la politique de la Ville dans le futur Contrat de Ville.

8. Perspectives et questionnement

La veille sur l'ensemble du parc des copropriétés de plus de 50 logements devrait être complétée par des monographies plus détaillées pour les copropriétés repérées comme fragilisées (état du bâti et des espaces publics, fonctionnement de la copropriété). Une analyse complémentaire des caractéristiques des acheteurs et des vendeurs est également envisagée. Un suivi - évaluation des plans de sauvegarde initiés dans le cadre du futur Contrat de Ville est également en perspective.

9. Liens avec d'autres observatoires

Les données de l'observatoire des copropriétés ont été intégrées dans l'observatoire de l'habitat réalisé par l'agence d'urbanisme. La publication d'un document synthétique destiné au grand public est mise en perspective.

10. Développement d'outils de type SIG

L'ensemble des données de l'observatoire des copropriétés est intégré dans un système informatique (MAPINFO). Des difficultés liées à l'absence d'informatisation des cadastres ont été rencontrées sur quelques communes de périphérie.

11. Budget annuel et moyens

Le budget annuel, inclus dans le contrat d'Objectifs Etat – collectivités locales, est estimé à 150 000 Francs. L'achat des données représente un budget annuel d'environ 12 000 francs. Les moyens mobilisés correspondent à du temps de traitement (2 mois) et du temps d'analyse (0,75 mois).

FICHE 23

Observatoire social de la ville d'Angers

Maîtres d'ouvrage : Ville d'Angers, CCAS

Maître d'œuvre : Agence d'Urbanisme de la région Angevine

Date de création : 1997

1. Contexte et date de création

Le premier Contrat de ville d'Angers/Trélazé comme le deuxième porte sur 2 communes. La communauté d'agglomération, qui ne comporte pas toutes les communes de l'agglomération INSEE, en compte 29.

Dans le cadre du premier Contrat de ville, mise en place d'un tableau de bord des quartiers prioritaires pour la seule ville d'Angers (1997). En 1998, élargissement à l'ensemble des 12 quartiers de la ville et mise en place d'une démarche d'observation sociale.

2. Objectifs

Développer la connaissance des quartiers et faciliter l'évaluation des actions du Contrat de ville, améliorer le partenariat, participer à la démocratie locale.

Dans un premier temps, le commanditaire a été le service de la Ville d'Angers qui assure le suivi du Contrat de ville, rejoint dans un second temps par le CCAS de la Ville.

3. Couverture territoriale

Le territoire d'observation est la ville d'Angers répartie en 12 quartiers, les informations produites concernent ce territoire. Le recueil des informations est parfois réalisé sur un territoire plus large (ex : CAF recueil sur les 51 communes de l'aire d'étude de l'Agence).

4. Champs d'observation

Mesure annuelle des évolutions sociales et économiques des quartiers :

- Données de contexte et de cadrage issues du recensement de la population.
- Indicateurs sociaux, minima sociaux versés par la CAF (RMI, API, AAH), caractéristiques des bénéficiaires (âge, situation familiale...). Aides au logement (APL, ALS, AL), caractéristiques des bénéficiaires (âge, situation familiale, type de bailleur, loyer...) recueil annuel depuis 1995.
- Demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE (sexe, âge, niveau de formation, durée d'inscription...) recueil annuel depuis 1998.
- Bénéficiaires du PLIE (sexe, âge, durée d'inscription, porte d'entrée...).
- Parc HLM : caractéristiques du parc, mouvements dans le parc, ménages occupants, entrants de l'année...

5. Partenaires de l'observatoire

Une convention a été passée avec la CAF Angers en 1995, elle définit les modalités de transmission et d'usage. Une convention a été proposée à l'ANPE (non encore signée). Les données sur le parc HLM sont liées à la procédure POPS (devenir CIL).

6. Support – diffusion

Quatre pages thématiques (Allocataires logement, RMI, API, Prévention de la délinquance) pour le tableau de bord des quartiers prioritaires en 1997.

En 1999, publication d'un document point d'étape de la démarche d'observation sociale : enjeux, allocataires CAF, demandeurs d'emploi et tableaux de bord des quartiers.

Transmission des quatre pages thématiques à l'ensemble des partenaires de la politique de la ville ; le document démarche d'observation sociale n'a été transmis qu'aux seuls commanditaires et fournisseurs de données.

7. Démarches d'évaluation

L'observatoire est adossé au Contrat de ville, l'Agence participe à la réflexion sur la mise en place de l'évaluation du Contrat de ville 2000-2006. Il constitue avant tout un outil de connaissance.

8. Perspectives, questionnements, difficultés

Une redéfinition est en cours, elle devrait permettre de préciser :

- le contenu et la pertinence de certains thèmes figurant à l'actuel cahier des charges,
- les modalités d'association des partenaires, de diffusion des informations,
- les moyens à mettre en œuvre...

et de renforcer l'articulation avec le Contrat de ville.

9. Relations avec d'autres observatoires

L'observatoire social utilise les données issues du POPS (Protocole d'occupation du patrimoine social), du PLIE et du CLS (Contrat local de sécurité).

10. Développement d'outil de type SIG

En cours de constitution d'un SIG spécifique à l'Agence (Mapinfo, Star) : intégration des bases de données à un fonds cadastral issu du SIG de l'EPCI. Développement en cours de solutions cartographiques WEB.

11. Moyens utilisés

En 1998 et 1999, le coût de la mission avait été fixé à 150 000 F nets.

FICHE 24

Observatoire social des quartiers de la ville de Belfort

Maîtres d'ouvrage : Ville de Belfort (depuis 1999), ville d'Offemont (depuis 2000)

Maître d'œuvre : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.)

Date de création : 1998

1. Contexte et date de création

En 1998, la Ville de Belfort a souhaité se doter d'un outil de suivi de la Politique de la Ville. Le tableau de bord des quartiers visait à suivre l'évolution socio-démographique de l'ensemble des quartiers belfortains comparativement à Belfort.

Cet outil, en outre, devait alimenter le diagnostic partagé à réaliser dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération des Contrats de Ville (Contrat de Ville 2000-2006).

Pour ce faire, une mission spécifique de construction d'un tableau de bord a été confiée à l'A.U.T.B. dans le cadre du programme partagé Ville/Agence.

2. Les objectifs

Les objectifs du tableau de bord visait à :

- mettre en forme et en perspective des informations et données éparses et disparates intéressant la vie des quartiers,
- disposer d'un outil à finalité stratégique et opérationnelle,
- créer un outil d'aide à la décision et produire de la connaissance partagée support au dialogue et à la négociation partenariale,
- créer les conditions d'un débat politique sur les objectifs de la Politique de la Ville.

3. Couverture territoriale

Au démarrage en 1998, le tableau de bord suivait les 10 quartiers belfortains, auquel s'est ajouté le quartier Arsot de la Ville d'Offemont.

Au total, onze quartiers sont donc concernés.

Les données sont fournies à l'échelle des quartiers (comparaison avec le niveau communal).

4. Champs d'observation

Le tableau de bord suit l'évolution sociale et économique des quartiers comparés au contexte de la Ville. Les données sont traitées annuellement et portent sur 6 thématiques :

- **Population et habitat :**
 - Etat des lieux de la population et du R.G.P. 1990 (grandes caractéristiques de la population : âge, nombre et composition des ménages – et de l'habitat (statut d'occupation – indices de mobilité). Exploitation RGP 1999 prévue à court terme
 - Evaluation du parc H.L.M. (nombre – type de logement – occupation sociale).
- **Population et précarité :**
 - caractéristiques des allocataires C.A.F. (bénéficiaires d'une aide au logement – du R.M.I. – familles monoparentales)
 - caractéristiques des bénéficiaires des aides sociales ou prestations (aide facultative – FSL...) et d'une aide spécifique s'agissant des personnes âgées ou à autonomie réduite.
- **Emploi et chômage :**
 - Etat des lieux de la population active (taux d'activité – taux de chômage). RGP 1999
 - Demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. et pour les catégories 1 (sexe – âge – ancienneté dans le chômage – niveau de formation pour les moins de 25 ans).
- **Commerces – Equipements et services publics :**
 - Etat des lieux des commerces existants (nombre et caractéristiques)
 - Fréquentation de certains équipements culturels (bibliothèques – Théâtre – Ecole Nationale de Musique et de Danse)
- **Education, Accueil péri scolaire et Petite Enfance**
 - Evolution des effectifs et des classes en maternelle et primaire
 - Retard scolaire en C.E.1. et C.M.2
 - Enfants de 2 ans scolarisés
 - Fréquentation de la restauration scolaire (évolution des tarifs)
 - Fréquentation des établissements d'accueil de la petite enfance (crèches et halte-garderies)
- **Citoyenneté et civilité**
 - Participation aux élections de parents d'élèves et élections nationales
 - Evolution des actes d'incivilité (actes de délinquance et personnes mises en cause).

5. Partenaires de l'observatoire

Les données sont fournies à l'échelle des quartiers à partir des fichiers existants :

- fichiers C.A.F. et A.N.P.E.
- base de données ARHLM – Franche Comté
- base de données RGP 1999
- données des services de la Ville et de certaines associations.

Ces fichiers et bases de données sont mis à disposition de l'A.U.T.B. après accord écrit ou verbal (ARHLM – données Ville et Associations) ou par le biais d'une convention conclue entre la Ville et le fournisseur de données (C.A.F. et A.N.P.E.)

L'exploitation – le traitement et l'analyse des données sont effectués au sein d'un comité de suivi composé de représentants de la Ville de Belfort (service ayant en charge la Politique de la Ville – la Direction du Développement) et l'A.U.T.B. (le chargé d'études).

6. Support – diffusion

Le tableau de bord se présente sous la forme d'un rapport synthétique global, alimenté par une présentation brute par quartier et enrichi par des cartographies et graphiques.

Ce rapport volontairement concis est restitué pour présentation, examen et débat politique à la Ville de Belfort, puis diffusé aux partenaires institutionnels concernés (Etat – C.G. – C.A.F. – C.D.C. – OPDHLM).

7. Démarches d'évaluation

Initialement, ce tableau de bord visait à réinterroger ou réinterpeller les objectifs de la Politique de la ville. Pour autant, il ne constitue pas en tant que tel un outil d'évaluation. Le tableau de bord s'inscrit comme une étape préalable d'une démarche d'évaluation plus globale du Contrat de Ville ; démarche pour laquelle la Ville et l'Etat ont engagé une réflexion quant au mode opératoire approprié à construire.

8. Perspectives et questionnement

Il s'agit moins de redéfinir l'outil que de créer les conditions d'un véritable débat sur la situation sociale des quartiers.

Actuellement, le tableau de bord reste extérieur aux acteurs de terrain et ne contribue pas à créer une dynamique locale et à la construction de diagnostics territoriaux susceptibles d'infléchir et réorienter leur action.

Aussi, il est prévu une présentation régulière de ce tableau de bord aux équipes opérationnelles constituées dans les deux quartiers belfortains prioritaires de la politique de la ville, afin de confronter le point de vue des différents partenaires (approche qualitative) à l'aune des données quantitatives.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'une analyse spécifique intercensitaire (1990 – 1999) sur les quartiers sera entreprise.

9. Liens avec les observatoires thématiques et SIG Agence

La question du développement de l'accès à l'emploi constitue un des enjeux du Contrat de Ville 2000–2006 et du Grand Projet de Ville Belfort – Montbéliard qui concernera trois quartiers prioritaires de Belfort (Résidences et Glacis du Château) et Offemont (Arsot).

Parmi les axes retenus en matière de développement de l'accès à l'emploi, il est prévu de confier à l'Observatoire Départemental Emploi Formation (O.D.E.F.) un certain nombre d'études. Il s'agira de construire des outils de diagnostic et d'expertise, ou d'analyse des relations emploi-formation. Des enquêtes d'insertion ou de cheminement professionnel, en particulier, du public jeune des quartiers seraient systématisées.

10. Budget annuel et moyens

Cette mission de construction d'un observatoire social des quartiers est partie intégrante du programme partagé conclu annuellement entre la Ville de Belfort et l'A.U.T.B.

Pour l'année 2000, le coût de la mission a été établi à 350 000 francs (15 jours de directeur d'études – 50 jours chargé d'études, 20 jours assistant d'études).

FICHE 25

Grande Synthe 2020

Maîtres d'ouvrage : Ville de Grande Synthe

Maîtres d'œuvre : Agence d'Urbanisme pour le développement de la région Flandres-Dunkerque

Date de création : 2000

1. Contexte et date de création

Programme engagé dans le cadre du projet urbain de la ville de Grande – Synthe (actualisation du document initial réalisé en 1993).

La commande émane de la ville de Grande Synthe. L'agence intervient à tous les niveaux du projet (diagnostics, expositions, observation, débats prospectifs, propositions d'actions et d'aménagement). Les services de la ville ont été consultés (recueil d'enjeux, de leur vision du territoire, de leurs perspectives et de leurs interrogations).

2. Objectifs

Observation dans le but d'imaginer les développements futurs de la ville. Elle servira à ouvrir le débat avec les habitants dans le cadre d'une réunion publique d'urbanisme , des ATU et d'une exposition.

Cette observation se base sur le premier document « Vers Grande – Synthe 2020... », produit en 1993 (analyse du fonctionnement de la ville dans les champs économique, social, environnemental notamment).

3. Couverture territoriale

Données à l'adresse, au quartier 5000, à la commune (comparaisons avec l'agglomération).

4. Champs d'observation

Thématiques et indicateurs retenus (dans le champ urbain, social, économique...)

- **Logement :**
 - typologie du bâti, composition du parc de logements ;
 - parc social (répartition par type, par bailleur) ;
 - transactions dans le parc privé ;
 - origine géographique des ménages s'étant vu attribuer un logement dans les 5 dernières années ;

- **Démographie :**
 - pyramide des âges ;
 - évolutions de la population (soldes migratoire et naturel...);
- **Données sociales :**
 - Demandeurs d'emploi aux quartiers 5000 : âges, niveau de formation, durée d'inscription sur les listes ;
 - Lieu de résidence des RMIstes à l'échelle du quartier, profil des RMIstes (âge, niveau de formation), évolution du nombre d'allocataires et d'attributaires sur 10 ans ;
 - Jeunes suivis par la Maison de l'Initiative, à l'échelle du quartier : profil du public (âge, niveau de formation, situation familiale, mobilité, mode d'hébergement) ;
- **Equipements :**
 - Recensement des équipements commerciaux, des professions de santé, origine géographique des utilisateurs des équipements publics. Ces données ont été recueillies essentiellement auprès des services municipaux, par repérage sur le terrain recoupé par les listes de professionnels communiquées par les organismes tels la CCI, la DRASS, ... ;
- **Fiscalité :**
 - évolution des revenus, de la part des ménages foyers fiscaux imposés et non imposés.

5. Partenaires de l'observatoire

Fournisseurs des informations et utilisateurs : ANPE, DRASS, CCI, Ville de Grande – Synthe, Direction Générale des Impôts, Rectorat de Lille.

Sources et relations avec les partenaires qui alimentent les observatoires (convention, remise informelle)

6. Support - diffusion

- Base de données : ACCESS Arcview
- publication (accès aux données brutes, rapport écrit, publications conjointes, commissions), nouveau mode de diffusion (internet, CD ROM),
- Rapport et exposition publique. Valorisation et exploitations en groupes de travail

7. Démarches d'évaluation

8. Perspectives, questionnements, difficultés

- Difficultés rencontrées :
 - Acquisition des fichiers à l'adresse, ce dans certains champs de l'analyse (public scolarisé dans les écoles du premier degré notamment) ;
 - Statistiques différentes selon les sources (cas de l'évolution du nombre de RMIstes, selon la source CAF ou Ville)

9. Relations avec d'autres observatoires

- Observatoire du Développement Local (AGUR)

10. Développement d'outil de type SIG

- Logiciel Arcview – analyses à partir des statistiques et de photos aériennes

11. Moyens utilisés

Deux quarts de temps urbanistes (chargés d'études) et un assistant d'études

FICHE 26

Observatoire emploi Zone Franche

Maîtres d'ouvrage : Commune de Marseille

Maître d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille

Date de création : Avril 97, Mise à jour semestrielle

1. Contexte et date de création

Marseille compte une seule Zone Franche Urbaine qui s'étend sur 235 hectares et compte environ quinze mille habitants.

On y distingue trois entités :

- les noyaux villageois : Saint André, Saint Henri et Saint Antoine ;
- les grands ensembles : La Bricarde, La Castellane et Plan d'Aou ;
- les réserves de terrains destinées à abriter les activités les plus importantes : le Village d'entreprises de Saint Henri (9 hectares) et une partie de la ZAC de Saumaty-Séon (environ trente hectares).

En mars 1996, la ville énonce 30 propositions pour le développement équilibré du territoire, la prise en compte des difficultés de l'ensemble des marseillais. Pour cela, elle s'engage à structurer l'environnement économique, fédérer les acteurs et coordonner les actions et crée un observatoire permanent de l'emploi au sein de l'AGAM.

En avril 1997, la ville se tourne naturellement vers cet outil pour suivre le développement des entreprises et de l'emploi de la ZFU nouvellement créée.

2. Objectifs

L'observatoire de l'emploi remplit quatre fonctions :

- homogénéiser les données statistiques disponibles,
- accompagner le développement économique,
- faciliter l'aide à la décision,
- contribuer à l'évaluation des actions.

3. Couverture territoriale

L'outil d'estimation infra communal de l'emploi mis en place à l'agence permet une localisation, informatisée à l'adresse sur tout Marseille, de chaque établissement recensé dans SIRENE et ayant fait l'objet d'une estimation d'emplois.

4. Champs d'observation thématiques

Chaque semestre sont comptabilisés :

- les établissements existants sur la ZFU et les emplois correspondants par localisation (cités, noyaux villageois, ZAC, village d'entreprise), par activité (en cinq postes classiques) ;
- les implantations par localisation, par activité, par nature (création, transfert, reprise), par provenance géographique pour les transferts

5. Partenaires de l'observatoire et animation du partenariat

- **Fournisseurs des informations et utilisateurs :**
INSEE et URSSAF fournissent les informations. L'AGAM par le biais d'enquêtes (emploi public, employeurs multi-sites) les complètent et les exploitent.
- **Sources et relations avec les partenaires :**
Un protocole d'accord avec l'INSEE a été signé le 14 janvier 1997 sur l'accès au fichier détaillé SIRENE semestriellement, accord renouvelé chaque année.
Une convention avec l'URSSAF a été votée en Conseil Municipal en avril 1997 pour trois ans sur la mise à disposition des données emplois du régime général et des travailleurs indépendants. Elle a été renouvelée en 2000.
- **Instance de suivi et de gestion de l'observatoire :**
Un comité de pilotage technique a été mis en place dès 1997.
Le GPU et la DGDE, proches des acteurs de ce territoire, apportent leur regard sur les résultats. L'ANPE, l'URSSAF, la DDTEFP, la Préfecture participent également aux réunions semestrielles de validation des résultats de l'Observatoire de l'emploi.

6. Support – diffusion - animation

- **Outils :**
Base de données Excel, localisation à l'adresse sous MapInfo
- **Publication :**
Sous forme de note semestrielle rapide reprenant les principaux indicateurs, les évolutions constatées et une analyse critique du développement de la ZFU. La DGDE et le GPU peuvent nous interroger sur tout croisement supplémentaire de la base de données qui reste notre exclusivité.
Une étude plus lourde est en cours de publication sur les résultats d'une enquête réalisée cet été auprès de 200 établissements sur leurs critères d'implantations, leurs difficultés présentes et à venir et les emplois offerts. Sa diffusion sera la plus large possible.
- **Les utilisateurs :**
La Direction Générale du Développement Economique de la Communauté Urbaine et le Grand Projet Urbain constituent les principaux utilisateurs derrière le Maire.

Renseignements Généraux, cabinets d'études (CETE, Ernst & Young), étudiants utilisent ponctuellement nos données et savent s'adresser à nous.

La presse est également friande de ces informations et cela nous vaut tous les six mois une visite du Maire sur la ZFU avec article de presse (où l'AGAM est désormais systématiquement citée) à l'appui.

7. Démarches d'évaluation

L'aide à la décision à la maîtrise publique de terrains et de locaux est une conséquence directe de notre outil. Cette dernière relève d'une double préoccupation :

- -pourvoir les terrains en activités, notamment par l'accueil des entreprises les plus grandes ;
- -surveiller et gérer l'arrivée des nouveaux établissements afin d'éviter de trop nombreuses délocalisations et l'installation de simples « boîtes aux lettres ».

Le Grand Projet Urbain se charge de commercialiser bas d'immeubles et terrains. Les rez-de-chaussée des HLM permettent surtout l'accueil d'entreprises unipersonnelles et artisanales, tandis que la ZAC de Saumaty-Séon et le village d'entreprises de Saint Henri gérés par la DGDE sont destinés à des établissements de plus grande taille. Les terrains de la ZAC appartenaient à la Ville avant l'instauration de la zone franche urbaine, excepté le complexe pétrolier de Mourepiane. Ils sont aménagés en vue d'accueillir des entreprises mais ne sont pas en location, la ville entendant privilégier la vente puis la construction de locaux, les établissements ayant moins de raisons de quitter la zone en fin de dispositif.

La restriction de l'offre foncière et immobilière oblige à une plus grande attention aux choix d'accueil des entreprises et donc à la connaissance des entreprises, de leur capacité à créer de l'emploi ou tout simplement à survivre.

Les résultats et remarques de l'observatoire sont régulièrement présentés au Comité d'Orientation et de Suivi de la ZFU.

8. Perspectives, questionnements, difficultés

- **Quels sont les questionnements à venir, les orientations prévues ?**
Dès janvier 2002, les premiers établissements existants ou implantés verront la fin des exonérations. L'étude menée cet été a cherché à connaître les besoins notamment en aménagement et animation qui inciteraient les établissements à rester sur la zone. Mais le réel problème apparaît bien comme un souci de survie du à l'actuelle perfusion financière dont bénéficient les établissements.
- **Quelles difficultés rencontrées ?**

Certaines données restent inaccessibles car inexistantes comme le nombre de résidents embauchés par les entreprises de la ZFU, problème contourné ponctuellement par notre enquête.

9. Relations avec d'autres observatoires

10. Développement d'outil de type SIG

- **Quels logiciels? Quelle utilisation? Quels projets?**
Map Info systématiquement sur Marseille.
Réflexion pour étendre la localisation fine des établissements aux autres communes de la Communauté Urbaine.

11. Moyens utilisés

L'observatoire de l'emploi dans sa déclinaison suivi de la ZFU occupe désormais en vitesse de croisière deux fois cinq jours d'une personne.

L'étude réalisée cet été a nécessité trois mois d'un stagiaire de licence et deux semaines d'une assistante d'étude.

FICHE 27

Recueil de Données Permanent sur le quartier des Coteaux (site Zone Franche - PIC URBAN)

Maîtres d'ouvrage : Ville de Mulhouse

Maîtres d'œuvre : Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne (et sous traitant AZERTY)

Date de création : 1999

1. Contexte et date de création

L'achèvement au quartier des Coteaux, correspondant au périmètre de la Zone Franche, du Programme d'Intérêt Communautaire URBAN au 31 décembre 2000 a incité la ville à se doter d'un observatoire de quartier. Ce dernier alimentera l'évaluation du PIC URBAN, mais a bien pour vocation d'être pérennisé voir étendu à d'autres quartiers.

2. Objectifs

L'objectif est de mettre en place un dispositif de recueil de données permanent permettant aux acteurs locaux, nationaux et européens de porter une analyse globale sur l'évolution du quartier.

3. Couverture territoriale

Le périmètre de base est composé du quartier des Coteaux qui regroupe environ 10000 habitants.

Les données de l'observatoire sont recueillies au minimum pour ce territoire et dans la mesure du possible soit pour l'ensemble de la ville, soit pour chaque quartier de la commune.

4. Champs d'observation thématiques

- **Activité économique :**
 - Emploi salarié
 - Implantation des entreprises en ZFU
 - Projet accueillis en pépinière
 - Entreprises aidées (URSSAF) dans le quartier

- **Emploi :**
 - Les contrats aidés
 - La demande d'emploi
 - Les demandeurs d'emploi de catégorie 1
 - Les personnes suivies dans le cadre du PLIE
 - Les jeunes inscrits à la mission locale

-
- **Données sociales :**
CSP des ménages et évolution du peuplement
Revenus des ménages et aides (RMI...)
 - **Les caractéristiques de l'habitat :**
Demandes de logement dans le quartier
Taux de rotation
Taux de vacance
Loyers et aides
Nombre de vente et montant des transactions
 - **Scolarité**
Les effectifs
Les demi-pensionnaires
 - **Délits et incivilités**

5. Partenaires de l'observatoire

Pour la ville de Mulhouse, la mission Contrat de Ville est le partenaire principal de l'Agence. Un partenariat est en cours de constitution avec les différents fournisseurs de données (Bailleurs sociaux, CAF, ANPE, PLIE, etc.)

6. Support - diffusion

Le recueil de données permanent sur le quartier des coteaux n'a pas fait l'objet d'un projet de cartographie sur SIG. Le SIG communal est géré par un service de la ville. Notre mission consiste à établir des tableaux de bord thématiques de données. L'aspect cartographique sur SIG n'a pas été envisagé dans le cahier des charges.

Un premier document de cadrage vient d'être élaboré.

Un document plus synthétique (type A3 plié) sera proposé ultérieurement et pourra connaître une diffusion plus large.

Sa diffusion sera d'abord restreinte aux membres des comités techniques de pilotage ainsi qu'aux partenaires ayant fourni des données.

7. Démarches d'évaluation

La démarche de recueil des données est distincte de la démarche d'évaluation. Pour le recueil de données permanent, la démarche d'évaluation débutera avant que la phase de recueil ne soit achevée mais dans la mesure du possible, la communication des résultats disponibles se fera au fur et à mesure.

8. Perspectives, questionnements, difficultés

Les démarches sont en phase de démarrage.

Il nous a été difficile de mobiliser des partenaires (type CAF, ANPE, etc...) y compris en passant par la collectivité maître d'ouvrage.

A défaut d'avoir pu établir un contact direct en amont avec les organismes possédant des données, nous espérons que les premières sorties de l'observatoire permettront de poser les bases d'un partenariat plus « actif ».

9. Liens avec les observatoires thématiques

Le Recueil de Données Permanent sur le quartier est étroitement lié aux observatoires mis en place pour le Contrat de ville intercommunal.

10. Budget annuel et moyens

La mission confiée à l'agence est chiffrée à environ 290 000 francs. Cette somme est à répartir sur 3 années (1999-2000-2001)

L'Agence s'est associée à un co-traitant qui a apporté une aide méthodologique au moment du démarrage de la mission.

A l'Agence, une équipe de 2 chargés d'étude (politique de la ville et observatoire) est chargée de réaliser cette mission.

FICHE 28

Dispositif de veille des quartiers de la ville de Saint-Etienne

Maîtres d'ouvrage : Ville de Saint-Etienne, DDE de la Loire

Maîtres d'œuvre : Agence d'urbanisme de St Etienne

En cours de création (2000 – 2001)

1. Contexte et date de création

Dans le cadre du suivi du Contrat de Ville, la DDE de la Loire et la ville de Saint Etienne souhaitent disposer d'un outil leur permettant d'opérer un suivi de l'évolution des quartiers.

Le Contrat de ville de Saint-Etienne (d'échelle communale) comprend 8 quartiers prioritaires dont 4 Grands Projets de ville (GPV) (Montchovet, Montreynaud, Tarentaise- Beaubrun, Crêt de Roc) et quelques site en « veille ».

Le CETE a été chargé en 1999 d'examiner les possibilités de créer un observatoire sur l'ensemble des quartiers de la Ville (47). Le résultat s'est avéré difficile à mettre en œuvre dans un délai aussi rapproché.

L'Agence est chargée de poursuivre la démarche et de mettre en place un tableau de bord à partir de cette étude.

2. Objectifs

- Offrir une vision globale et transversale entre les différents domaines du développement social urbain,
- Identifier les thématiques prioritaires d'observation,
- Lieu de débats et d'échanges entre la maîtrise d'ouvrage et les fournisseurs de données,
- Participer à l'évaluation du Contrat de Ville.

3. Couverture territoriale

47 quartiers de la ville de Saint-Etienne

4. Champs d'observation

Cinq thématiques ont été ciblées, la sélection des indicateurs étant en cours de validation :

- **Habitat et attractivité des quartiers** (en relation avec l'observatoire de l'Habitat et de l'Immobilier réalisé à L'Agence)
Informations recherchées : le logement, ses caractéristiques, son attractivité, les mutations, le prix, les investissements.

- **Peuplement et difficultés sociales**
Informations recherchées : caractéristiques du peuplement, évolution, précarisation
- **Enseignement**
Informations recherchées : évolution des effectifs scolaires, origines, orientation
- **Sécurité**
Informations recherchées : évolution et caractéristiques des crimes et délits, poids des mineurs
- **Emploi et dynamisme économique**
Informations recherchées : importance, caractéristiques et évolution du chômage, activité des structures d'insertion

5. Partenaires de l'observatoire

- Ville de Saint-Etienne
- DDE de la Loire
- Conseil Général de la Loire : direction de la protection sociale
- Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Police Nationale
- Préfecture de la Loire
- Bailleurs sociaux stéphanois
- Agence Nationale Pour l'Emploi
- Caisse d'Allocations Familiales
- Inspection Académique
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Société des Transports de l'agglomération Stéphanoise (S.T.A.S.)

6. Support – diffusion

Mise en place de bases de données et traitement SIG

Diffusion annuelle (sous condition) des indicateurs à l'ensemble des partenaires

Certaines personnalités de la maîtrise d'ouvrage souhaitent une diffusion semestrielle voir trimestrielle d'indicateurs pour répondre au souci de « veille des quartiers ».

7. Démarches d'évaluation

La vocation du dispositif de veille doit permettre l'évaluation des actions du Contrat de Ville. Lors de son élaboration, un certain nombre d'indicateurs ont été répertoriés et seront suivis plus particulièrement.

8. Perspectives et questionnements

Le dispositif de veille s'appuie sur une approche essentiellement quantitative qui ne donne pas assez de place au qualitatif.

Il s'agit de construire un outil couvrant des champs d'intervention hétérogènes et une échelle géographique non reconnu au plan administratif : le quartier. Cela impose :

- la construction d'indicateurs cohérents et utilisables
- faire face à la dispersion des données et aux échelles géographiques variables
- faire face à la disponibilité hétérogène des données et des rythmes différents d'actualisation

Les principaux questionnements reposent sur

- la pertinence des indicateurs dans l'objectif de suivi des politiques
- l'accès à certaines bases de données (confidentialité, traitement...)
- l'organisation de la mise à jour et du suivi.
- les conditions de diffusion de données « sensibles »

9. Relations avec d'autres observatoires

Le dispositif de veille des quartiers s'appuie sur l'observatoire logement et l'observatoire économique territorial de l'Agence, mais aussi sur le tableau de bord des quartiers sensibles à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

10. Développement d'outil de type SIG

Les liens sont assurés entre une base de données Access et le Système d'Information Géographique: ArcWiew 3.1 mis en place à l'Agence. Pour la veille sociale des quartiers, une cartographie du bâti est réalisée pour l'ensemble du parc HLM. Le repérage des équipements publics est progressivement réalisé et inséré dans le SIG.

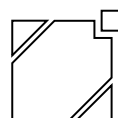
11. Moyens utilisés

L'observatoire mobilise sous la responsabilité d'un directeur des études : 1 chargé d'étude Habitat 1 pour la Politique de la ville, 1 assistant d'étude statistique du Centre de Données Territorialisées, cartographe SIG,.

L'enveloppe financière globale (contrat d'objectifs Etat – Communauté de communes Saint-Etienne Métropole) pour réaliser le rapport annuel de l'observatoire de l'Habitat et une veille sur les quartiers de Saint-Etienne a été de l'ordre de 260 000 F par an :(Méthodo, expérimentation et mise en œuvre).



Contact :
Jérôme Thévenot
Tel 03 20 63 33 72
Email jthevenot@lille-metropole-2015.org



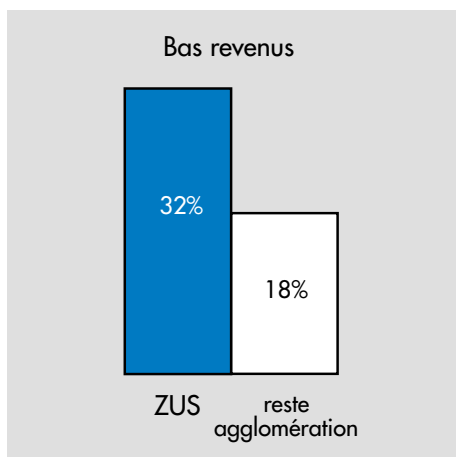
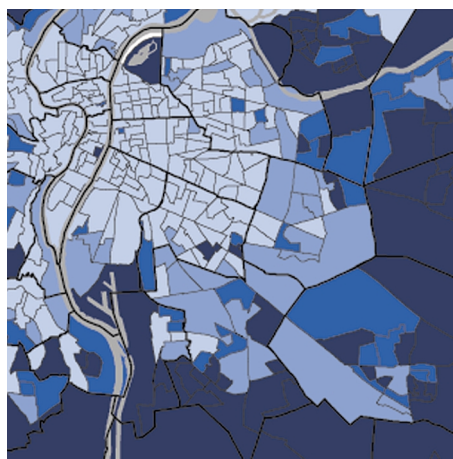
AGENCE D'URBANISME
pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Contacts :
Nicole Frénay
Tel 04 78 63 43 12
Email n.frenay@urbalyon.org
Sandra Roger
Tel 04 78 63 43 70 poste 33 05
Email s.roger@urbalyon.org

SYSTEMES D'OBSERVATION DES QUARTIERS DANS LES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

- TOME 2 -

SYNTHESE ET PISTES DE TRAVAIL



Mars 2001

Avant-propos

L'observation des quartiers, un outil pour l'évaluation des politiques publiques

Les politiques publiques urbaines ont longtemps été évaluées d'un seul point de vue comptable ou administratif (crédits engagés, travaux réalisés, actions menées à bien...). Cela est certes nécessaire, mais ce n'est plus suffisant au regard des exigences actuelles de l'évaluation, qui vise à mieux comprendre les effets, directs et indirects, de l'action publique, à toutes les échelles. Seule cette compréhension permet d'apprécier les résultats effectifs des politiques urbaines, et partant leur efficacité. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent disposer d'indicateurs permettant de mesurer, en continu, le fonctionnement des équipements urbains, le niveau d'intégration sociale et économique, les conditions de vie des habitants... à des échelles suffisamment fines pour que de telles mesures soient pertinentes. L'observation des quartiers est donc un élément incontournable du dispositif.

En demandant à la FNAU et au réseau des agences d'urbanisme de recenser et d'analyser les principaux dispositifs d'observation des quartiers mis en place dans les agglomérations françaises, la Délégation Interministérielle à la Ville a souhaité progresser dans cette démarche d'évaluation et capitaliser les nombreux acquis des agences d'urbanisme dans ce domaine.

Là où elles sont présentes (une quarantaine d'agglomérations françaises), les agences d'urbanisme ont en effet pour première mission de mettre en place un système d'information qui permette de suivre les évolutions urbaines, démographiques, sociales et économiques de leur territoire. Cette capitalisation d'expérience au sein du réseau des agences d'urbanisme, à la demande de la DIV, a été prévue en trois phases :

- un recensement des « dispositifs d'observation des quartiers » mis en place par les agences, ou par leurs partenaires directs,
- une réflexion collective visant à dresser une liste des principaux indicateurs utilisés pour cette observation, et les sources d'information desquelles ils proviennent, en précisant les conditions d'accès, la fiabilité des données, et leur niveau de pertinence au regard des problématiques abordées,
- enfin, une négociation nationale avec les grandes administrations (Insee, Allocations Familiales, Assedic, ANPE, Education nationale...) afin que les données produites par ces organismes et utiles à la mise en place de tels observatoires puissent être partout mises à la disposition des acteurs locaux.

Rendu :

Les résultats de l'expertise de la FNAU, coordonnée par les agences de Lille et de Lyon, sont présentés dans 3 rapports successifs :

- le premier est consacré la description et à l'analyse des dispositifs d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme dans les agglomérations françaises,
- **le second esquisse une synthèse de l'existant, et propose des pistes de travail pour la mise en place progressive de systèmes intégrés "Observation-Evaluation" des quartiers,**
- et le troisième propose une réflexion thématique sur les questionnements et sur la pertinence des principaux indicateurs utilisés. Il est accompagné d'un document annexe regroupant une sélection d'illustrations originales de travaux réalisés par certaines agences.

Ce rapport constitue le 2nd tome.

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES
Synthèse des dispositifs d'observation analysés

SOMMAIRE

Rappel des objectifs de l'étude	9
La démarche pour recenser et analyser les dispositifs d'observation mis en place par les Agences d'urbanisme	10
- Les réunions inter-agences	10
- Les grilles d'analyse	10
- Tableau de synthèse des tableaux de bord et dispositifs d'observation analysés	12
Les dispositifs d'observation analysés	17
Des démarches différenciées : tableaux de bord, études, observation dynamique permanente	17
- Les tableaux de bord régionaux	17
- Des études spécifiques et ponctuelles, sans dispositif permanent	18
- Des observations dynamiques, permanentes à l'échelle des agglomérations ou des villes : outil de production statistique global ou thématique, d'animation articulé aux évaluations	19
- Conclusion : Des observatoires à une observation dynamique.....	21
Maîtrise d'ouvrage	22
- Les tableaux de bord régionaux : forte implication des SGAR, mobilisation inégale des Régions	22
- Les dispositifs d'observation à l'échelle des agglomérations : le plus souvent une co-maîtrise d'ouvrage : Etat – Structure intercommunale	22
- Les dispositifs d'observation à l'échelle d'une ville : une maîtrise d'ouvrage unique	22

Maîtrise d'œuvre	23
- Les Agences d'urbanisme : rôle, missions et renouvellement des méthodes d'observation	23
- Autres acteurs : INSEE, bureaux d'études, associations	27
Objectifs	28
- Une fonction d'observation des évolutions sociales, économiques et urbaines des quartiers politique de la ville ou de l'ensemble des quartiers servant à alimenter les démarches d'évaluation	28
- L'articulation avec l'évaluation des politiques publiques : des expériences qui se développent	30
- Un outil d'aide à la décision : définition de stratégies d'intervention et/ ou de programmes d'actions	31
Territoires et échelles d'observation	33
- Les tableaux de bord et les dispositifs d'observation analysés couvrent plus de la moitié des agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants	33
- Les territoires observés	33
- Niveaux géographiques de base pour la collecte des données	34
- Niveau géographique pour l'analyse et la diffusion des données : les quartiers de la politique de la ville, les quartiers de vie, les quartiers IRIS 2000	34
Champs d'observation thématiques	36
- Les thèmes les mieux couverts : évolution de la population et des logements, de la précarité et du parc locatif social public	36
- Plus de difficultés à suivre à l'échelle des quartiers les données emploi, chômage, insertion, éducation	37
- Quelques expériences pour le suivi des copropriétés fragiles, la mobilité résidentielle et l'occupation du parc HLM	38
- Des champs peu investis : sécurité, santé, déplacement, équipements de proximité et fonctionnement urbain	40

Partenaires et animation du partenariat	42
- La faible présence de groupe de pilotage politique	42
- Les principaux partenaires des dispositifs d'observation dans les agglomérations	42
- Des modes d'animation du partenariat relativement variés	43
- La complexité de passer des accords locaux sans convention cadre au niveau national	43
- Le risque de compromettre certains accords locaux lors de négociations nationales	44
- Les conventions au niveau régional ou des agglomérations	46
Support – diffusion – animation	47
- Des publications annuelles régulières : de la fiche statistique aux documents d'analyse communiquant	47
- Des documents de référence ponctuels ou aux étapes clés du contrat de ville	48
- Des demandes d'appui méthodologique pour favoriser l'appropriation des résultats des observations par les utilisateurs	48
- Quelques expériences pour utiliser les nouveaux supports informatiques (CD Rom, internet)	49
L'articulation avec les démarches d'évaluation	50
- Le rôle des agences en plein développement, notamment dans le cadre des contrats de ville 2000-2006	50
- Des tableaux de bord et des observatoires au cœur de démarche d'évaluation	51
- Les tableaux de bord régionaux dans les démarches d'évaluation	52
Relations avec d'autres observatoires	53
- Nombreuses, elles permettent un réel fonctionnement en réseau pour compléter leurs approches sur d'autres thématiques ou sur d'autres territoires	53
- En Interne aux agences	53
- En externe avec d'autres partenaires	54

Développement d'outils SIG	55
- La mise en place des SIG au sein des Agences.....	55
- Les SIG à l'échelle des quartiers dans les agglomérations : 1/3 des observatoires en dispose, 1/3 en projette	55
- Des difficultés pour obtenir des informations à l'échelle des quartiers : la « géolocalisation ».....	56
 Moyens	 57
 Difficultés, questionnements	 59
 Propositions de pistes de travail pour définir un système d'observation des quartiers dans les agglomérations françaises	 61
 ANNEXES	 69
- Tableaux : Eléments de comparaison des agglomérations où les Agences ont participé à l'étude FNAU-DIV	69
- Les thèmes abordés dans le document : « Approche thématique des questionnements et des indicateurs utilisés » (phase 2)	72
- Autres démarches	75

Rappel des objectifs de l'étude

La Délégation Interministérielle à la ville souhaite progresser dans l'évaluation des politiques de la ville grâce à la mise en place d'un système d'observation et d'indicateurs permettant de mesurer les difficultés sociales, économiques et urbaines dans les différents quartiers des agglomérations françaises.

Elle a confié à la FNAU, qui anime le réseau des Agences d'urbanisme, une mission d'étude permettant d'atteindre cet objectif. Ce programme est piloté par les Agences de Lille et de Lyon et exécuté avec le concours des Agences du réseau FNAU.

La mission s'organise en deux phases :

Phase 1 : recensement et analyse des outils d'observation¹ d'une part, et d'autre part des tableaux de bord et des indicateurs utilisés par les Agences d'urbanisme pour appréhender les difficultés sociales, économiques et urbaines des différents quartiers dans les agglomérations où elles sont présentes. Pour ce faire, un groupe de travail inter-Agences se sera réuni quatre fois (dernière réunion prévue le 14 décembre).

La forte mobilisation du réseau des Agences va permettre d'aboutir à proposer des pistes de travail pour définir un système d'observation de l'ensemble des quartiers dans les agglomérations françaises (initialement seulement prévu dans la phase 2).

Phase 2 : réflexion méthodologique à partir des travaux des Agences au sein d'un groupe de travail FNAU - DIV, auquel seront associés d'autres partenaires (INSEE, notamment).

L'objectif est de valider certains principes pour favoriser une observation des quartiers, définir les indicateurs les plus pertinents et les conditions d'accès aux données, préciser les modalités de suivi d'un tableau de bord et d'une observation de l'ensemble des quartiers dans les agglomérations françaises.

¹ Il est possible que cette démarche, opérée par fax transmis aux Agences, ait omis certaines expériences existantes

La démarche pour recenser et analyser les dispositifs d'observation mis en place par les Agences d'urbanisme

Le recensement et l'analyse des dispositifs d'observation mis en place par les Agences d'urbanisme se sont déroulés de fin juillet à novembre 2000.

28 dispositifs d'observation ont été identifiés. Ils font l'objet d'une présentation détaillée, classée selon leur territoire d'intervention : la région, l'agglomération ou la ville. Ces dispositifs ont été mis en place par 19 Agences et 2 Directions régionales de l'INSEE. Ils concernent au moins 50 agglomérations (au sens structures intercommunales) dont 36 de plus de 50 000 habitants.

Les réunions inter-Agences

Quatre réunions inter-Agences ont été organisées. Elles ont tout d'abord permis de préciser et valider la grille d'analyse, de repérer et de présenter les dispositifs d'observation mis en place par les Agences.

Ces réunions ont été aussi l'occasion d'échanger les expériences de plusieurs Agences sur les thématiques suivantes : population, parc locatif public, copropriétés, mobilité résidentielle, précarité, insertion-emploi-chômage, éducation. Différentes Agences ont présenté, sur un de ces thèmes, les objectifs poursuivis, les questions initiales (voir des questions évaluatives), les indicateurs utilisés, les sources et les conditions d'accès, des éléments de bilan et d'orientation.

Enfin, des pistes de travail ont été discutées ensemble pour définir un système d'observation de l'ensemble des quartiers des agglomérations françaises à partir des expériences et des éléments de bilan déjà réunis.

Les grilles d'analyse

Une grille d'analyse a été proposée par les Agences pilotes (Lille et Lyon). Celle-ci a été précisée et validée lors des réunions avec la FNAU et la DIV (19 septembre) et avec le groupe de travail inter-Agences (25 octobre). Chaque Agence a fourni une fiche remplie selon cette grille ou les éléments permettant de la mettre en forme. Quelques expériences recensées sont extérieures aux Agences, lorsqu'elles nous ont semblé mériter d'être signalées (INSEE Centre, etc.).

Une grille d'analyse des indicateurs a été aussi élaborée.

Un tableau de présentation des agglomérations partie prenante de la démarche a été élaboré (chiffres-clef et implications dans le dispositif Contrat de Ville).

LOCALISATION DES DISPOSITIFS D'OBSERVATION ANALYSES

dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants



Agglomérations

50 000 à 100 000
100 000 à 200 000
200 000 à 500 000
500 000 à 1 000 000
1 000 000 à 2 000 000
> 2 000 000

- Agglomérations
- Villes
- ▣ Tribunaux de commerce et tribunaux régionaux

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

Tableau de synthèse des tableaux de bord et des dispositifs d'observation analysés

Echelle : Région

Fiche	Région	Démar- che	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires et échelles	Année de créatio- n
1	REGIO N CENT RE	Tablea u de bord	Tableau de bord socio- démographi- que des quartiers de la Région Centre	Etat / Région, avec la participation des collectivités locales	INSEE Centre	30 ZUS de la Région centre 14 agglomératio- ns concernées	1996 annuel rénov é en 2000
2	ILE DE FRAN CE	Etude	Quartiers d'habitat social en Ile de France	Préfecture d'Ile de France	Institut d'Aménagem- ent et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	82 quartiers	93 - 94
3	ILE DE FRAN CE	Etude	L'évolution du peuplement des « Grands ensembles» d'Ile de France	Préfecture d'Ile de France Conseil régional d'Ile de France	Institut d'Aménagem- ent et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	6 quartiers	Etude en 1997
4	ILE DE FRAN CE	Tablea u de bord	Tableau de bord des Zones Franches Urbaines en Ile de France	Préfecture d'Ile de France	Institut d'Aménagem- ent et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF)	9 ZFU de l'Ile de France	Une édition en 1999, puis bi- annuel le
5	REGIO N RHON E- ALPES	Tablea u de bord	Tableau de bord des quartiers Rhône- Alpes	SGAR depuis 1991, DDE du Rhône (1993 - 1999), Communaut- é Urbaine de Lyon (1996 - 1999),	Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise avec le concours des agences d'urbanisme de Grenoble, St	64 ZUS de la région 21 agglomératio- ns concernées pour 202 quartiers dans les communes	1991 annuel rénov é en 2001

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observations analysés

				Région Rhône- Alpes (2000)	Etienne et de l'INSEE Rhône- Alpes	de plus de 100 000 habitants	
6	REGIO N FRAN CHE- COMT E	Tablea u de bord	Observatoir e socio- démographi que des quartiers	SGAR	INSEE Franche Comté	23 quartiers 10 agglomératio ns concernées	1998

Autre dispositif régional :

Toulouse : Tableau de bord socio démographique des quartiers, maîtres d'ouvrage : Préfecture / Sous Préfet à la Ville, mis en place par l'INSEE Midi Pyrénées en 1997.

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

Tableau de synthèse des tableaux de bord et des dispositifs d'observation analysés (suite)

Echelle : Agglomération

Fic he	Agglomér ation	Démarc he	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
7	CHALON S EN CHAMPA GNE	Observa toire	Observatoir e des quartiers prioritaires du Contrat de ville de l'agglomérat ion de Châlons-en- Champagne	Etat, Communaut é d'aggloméra tion	Agence d'urbanism e et de développe ment de la communaut é	Communaut é d'Agglomérat ion de Châlons-en- Champagne, quartiers prioritaires	1999
8	DUNKER QUE	Observa toire	Observatoir e du Développe ment Local de Dunkerque	Etat, Communaut é Urbaine de Dunkerque	Agence d'urbanism e et de développe ment de la région Flandres- Dunkerque	Communaut é urbaine de Dunkerque, quartiers 5000	En cours de redéfini tion
9	GRENOB LE	Observa toire	Observation dynamique de la politique de la ville	Etat, Conseil Général d'Isère, Communaut é d'aggloméra tion de Grenoble	Agence d'urbanism e de la Région Grenoblois e	Agglomératio n, Quartiers, IRIS 2000, GPV, PIC Urban	En cours de création
10	LE HAVRE		Mission d'appui aux démarches d'évaluation et de suivi du Contrat de ville	Le syndicat intercommu nal du contrat de ville pour l'agglomérati on Havraise (S.I.P.O.V.A .H)	Agence d'Urbanism e de la région du Havre	Communaut é d'Agglomérat ion, Quartiers, IRIS 2000, GPV, PIC Urban, et conventions territoriales	2000- 2001
11	LILLE	Observa toire	L'observatoi re des évolutions sociales et urbaines	Lille Métropole Communaut é Urbaine (Etat en cours)	Agence de développe ment et d'urbanism e de Lille Métropole	Agglomératio n, quartiers IRIS 2000 ou commune	1992 annuel depuis 99

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observations analysés

12	LYON	Observatoire	Observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise	Etat (Préfecture, DDE), Communauté Urbaine de Lyon	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	Agglomération, communes, 63 quartiers dont 23 quartiers catégorisés, 1, quartiers IRIS 2000 (RGP)	1996 annuel
----	------	--------------	---	--	---	---	-------------

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

**Tableau de synthèse des tableaux de bord et des
dispositifs d'observation analysés (suite)**

Echelle : Agglomération

Fiche	Agglomération	Démarche	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
13	LYON	Observatoire	Observatoire Emploi, chômage, insertion	Etat (Préfecture, DDE), Communauté Urbaine de Lyon	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	Aire urbaine, Communauté Urbaine, communes, chômage au quartier	En cours de création
14	MANTES-LA-JOLIE	Observatoire	Observatoire des faits urbains et sociaux	Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération, communes	Agence d'urbanisme du Mantois (AUMA)	Agglomération, communes, quartiers (dont quartiers prioritaires)	Projet de création en 2001
15	MARSEILLE	Observatoire	Observatoire politique de la ville et des situations de précarité	Communauté Urbaine	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille	1 GPV intercommunal 2 contrats de ville (Marseille La Ciotat)	En cours de définition
16	MAUBEUGE	Observatoire	Observatoire des évolutions sociales	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	Communauté d'agglomération, communes, quartiers	En cours de création
17	MONTBELIARD	Observatoire	Observatoire des quartiers du contrat de ville du Pays de Montbéliard	Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard	9 quartiers de la politique de la ville Nouvelle géographie prioritaire : 14 quartiers.	1997, 1998 MAJ 2001
18	MULHOUSE	Observatoire	Evaluation du contrat de ville : observatoire	Préfecture du Haut-Rhin – Mission	Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne	23 communes pour le périmètre d'étude dont 9	1999

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observations analysés

			n sur l'évolution du territoire	politique de la ville	e	communes présentant des sites prioritaires pour le Contrat de Ville de l'agglomération mulhousienne	
19	NANCY	Observa toire	Observatoi re des grands quartiers d'habitat social	Etat - Communau té urbaine du Grand Nancy	Agence de Développem ent et d'urbanisme de l'agglomérati on nancéienne	Contrat de Ville, 10 quartiers prioritaires (en redéfinition) + GPV	1996

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

Tableau de synthèse des tableaux de bord et des dispositifs d'observation analysés (suite)

Echelle : Agglomération

Fic he	Agglomér ation	Démarc he	Titre	Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre	Territoires	Année de créatio n
20	NANTES	Observa toire	Observatoire social et urbain de l'agglomérati on nantaise	Etat; Communa uté Urbaine de Nantes	Agence d'études urbaines de l'agglomérati on nantaise	Agglomératio n, Communes, quartiers, ZRU, ZUS , GPV et autres sites prioritaires	94 (C. Ville 94- 2000)
21	STRASB OURG	Observa toire	Observatoire des évolutions sociales des quartiers et des territoires de la Communaut é urbaine de Strasbourg	Communa uté Urbaine de Strasbourg (plusieurs services) (Etat en cours)	Agence d'urbanisme de Strasbourg	quartiers IRIS 2000 pour 8 communes dont la ville de Strasbourg + 19 communes (sans découpage quartier)	En cours de créatio n (2000)
22	TOULOU SE	Observa toire thématic ue	Observatoire des copropriétés de l'agglomérati on toulousaine	Etat et collectivité s	Agence d'urbanisme de l'agglomérati on toulousaine	Parc de logements collectifs de plus de 15 ans et de + de 50 logements	1997

Autres dispositifs d'observation quartiers :

BREST : Observatoire des copropriétés (parc après guerre : 350 ensembles immobiliers), Maîtres d'ouvrage : Communauté urbaine de Brest - Etat, mis en place par l'Agence de Brest en 1998

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observations analysés

FORT DE FRANCE : Tableau de bord des quartiers dans l'agglomération, Maîtres d'ouvrage : DDE, Communauté d'agglomération de Fort de France, mis en place par l'ADUAM (en cours de création).

SAINT ETIENNE : Observatoire (Typologie socio-spatiale) à l'échelle de l'agglomération, de la ville et des quartiers de plus de 10 000 habitants, Maîtres d'ouvrage : Etat, Communauté d'agglomération , mis en place en 1998.

REIMS : Observatoire de l'occupation sociale du parc HLM (stock et flux) à l'échelle du bassin d 'habitat de Reims, du District de Reims et des quartiers prioritaires du contrat de ville, Maîtres d'ouvrage : District de Reims – Etat, mis en place par l'Agence d'urbanisme et de Développement de la région de Reims en 1997 (sortie annuelle et bi-annuelle).

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

**Tableau de synthèse des tableaux de bord et des
dispositifs d'observation analysés (suite)**

Echelle : Ville

Fic he	Ville	Démarc he	Titre	Maîtres d'ouvrag e	Maître d'œuvre	Territoires	Année de création
23	ANGER S	Observa toire	Observatoir e social de la ville d'Angers	Ville d'Angers + CCAS District à venir	Agence d'urbanisme de la région angevine	Ensemble des 12 quartiers de la ville	1997
24	BELFO RT	Observa toire	Observatoir e social des quartiers de la ville de Belfort	Ville de Belfort Ville d'Offemont	Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort	Les 10 quartiers de la Ville de Belfort + 1 quartier d'Offemont dont 3 dans le nouveau contrat de ville Îlots INSEE	1999
25	GRAN DE SYNTH E	Outil de veille	Grande Synthe 2020	Ville de Grande Synthe	Agence d'urbanisme et de développeme nt de la région Flandres- Dunkerque	Quartiers	2000 (publi tous les 5 ans)
26	MARSE ILLE	Observa toire	Observatoir e emploi Zone Franche	Commun e de Marseille	Agence d'urbanisme de l'agglomérati on de Marseille	Zone Franche Marseille Nord Littoral	Avril 97 Mise à jour semestri elle
27	MULH OUSE	Observa toire	Recueil de données permanent sur le quartier des Coteaux (site Zone Franche – Pic Urban)	Ville de Mulhous e	Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienn e (et sous traitant AZERTY)	Quartier des Coteaux (correspon dant au périmè tre de la Zone Franche urbaine).	1999
28	SAINT- ETIEN NE	Tableau de bord	Dispositif de veille des quartiers de la ville de	Ville de Saint- Etienne, DDE de	Agence d'urbanisme de Saint- Etienne	Ensemble des 47 quartiers de la ville de Saint-Etienne,	2000 – 2001, étude de faisabilit

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES
Synthèse des dispositifs d'observations analysés

			Saint- Etienne	la Loire		Contrat de Ville et GPV	é
--	--	--	-------------------	----------	--	----------------------------	---

Les dispositifs d'observation analysés

Des démarches différenciées : tableaux de bord, études, observation dynamique permanente

Plusieurs types de démarche ont été identifiés :

Les tableaux de bord régionaux :

Il s'agit des démarches les plus anciennes qui portent sur le suivi des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles ont été initiées à l'échelle de la région par l'Etat : le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (dès 1991 en Rhône-Alpes, 1994 dans la région Centre, 1998 en Franche-Comté). Ces deux dernières années, ces trois dispositifs ont permis de fournir des données sur 117 quartiers prioritaires et 34 agglomérations ont été concernées.

Leur approche est essentiellement statistique, avec une forte implication de l'INSEE régional : l'INSEE est maître d'œuvre dans la région Centre et en Franche-Comté, co-maître d'œuvre aux côtés des trois Agences Rhône-Alpes dans la nouvelle génération du tableau des quartiers.

Le principe repose sur la mobilisation, en priorité, des données infra-communales issues des fichiers statistiques existants au niveau régional et fournis par les partenaires institutionnels dans le cadre de conventions locales ou nationales : RGP, Enquête parc HLM de la DRE, CAF, Rectorat, ANPE.

La méthodologie statistique et la pérennité du dispositif étant à priori acquises, la nouvelle génération (2000 – 2006) met l'accent sur :

- la prise en compte des demandes des utilisateurs (enquêtes, mise en place de comités utilisateurs, etc.),
- la production de synthèses plus approfondies (la diffusion des données ne suffit pas), la valorisation des publications et l'amélioration de la diffusion (projet de CD Rom en Rhône-Alpes),
- la nécessité d'un accompagnement pédagogique pour que les utilisateurs (services de l'Etat, équipes projet et élus) s'approprient plus facilement les analyses produites.

Néanmoins, ils sont aussi confrontés à la renégociation des conventions avec les fournisseurs d'information en s'appuyant sur les accords nationaux.

S'ils permettent d'identifier et de mesurer l'évolution des phénomènes sociaux et économiques, ils présentent des limites pour interpréter ces phénomènes, qui nécessitent des approches plus qualitatives à l'échelle des agglomérations ou des quartiers.

Exemple :

En Rhône-Alpes, le tableau de bord régional constitue un socle de données et alimente les observatoires d'agglomération. Cet objectif est affirmé pour les nouveaux contrats de ville à partir de l'expérience de l'observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise.

En effet, entre 94 et 99, les accords et les conventions ont été passés entre le SGAR et les fournisseurs de données intervenant à l'échelon de la région (INSEE Rhône-Alpes, Direction Régionale de l'Equipement, ANPE Régionale) et les mêmes données ont été utilisées, avec des traitements complémentaires, pour l'analyse à l'échelon de l'agglomération. Ceci a été facilité du fait que l'Agence d'urbanisme de Lyon réalisait ces deux missions. Pour l'année 2000, en revanche, il a fallu procéder à des conventions spécifiques pour obtenir les informations sur l'agglomération car le nouveau dispositif du Tableau de bord régional pour la période 2000 – 2006 n'était pas encore arrêté en juillet 2000.

Des études spécifiques et ponctuelles, sans dispositif permanent

Des études et des atlas ont été réalisés sur les quartiers prioritaires à partir du RGP 90 (Marseille, Ile-de-France) sans forcément déboucher à court terme sur un dispositif permanent de suivi des quartiers.

Une étude sur l'évolution du peuplement dans six quartiers de la politique de la ville en Ile-de-France a débouché sur l'animation d'un groupe de travail réunissant les différents partenaires concernés. Ce dernier fonctionne comme un club d'échange d'expériences et de diffusion d'information (IAURIF).

Des observations dynamiques, permanentes à l'échelle des agglomérations ou des villes : outil de production statistique, global ou thématique, d'animation, articulé aux évaluations

Dans un contexte marqué par un renforcement de l'intercommunalité et la création de structures intercommunales, de nombreux contrats de ville sont engagés à l'échelle de l'agglomération, notamment à Grenoble, Lyon (où la Communauté Urbaine est déjà ancienne), Mulhouse, Montbéliard, Nancy, Nantes, Toulouse.

Cette montée en puissance des politiques d'agglomération conjuguée à la volonté de mettre en place une évaluation en continue des contrats de ville (2000 – 2006), a fait émerger le besoin de renforcer les dispositifs d'observation des évolutions sociales, économiques et urbaines à l'échelle des agglomérations.

Parmi les dispositifs analysés, la majorité d'entre eux sont des dispositifs d'observation à l'échelle des agglomérations (18), mais on compte aussi 6 dispositifs à l'échelle des villes.

Avec la nouvelle génération des contrats de ville, de nombreux dispositifs sont en cours de définition (11 sur 24). Et, un projet est en cours de réflexion à l'Agence de Toulouse.

Il s'agit essentiellement d'observation multi-thèmes et de quelques observatoires thématiques dans des domaines moins investis jusqu'ici, notamment le suivi des Zones Franches Urbaines, l'emploi, l'insertion, le chômage, le suivi des copropriétés fragiles.

Toutes ces démarches s'appuient sur les observatoires thématiques internes aux Agences, notamment les observatoires Habitat / démographie (voir encadré) ou sur de précédents travaux dans le domaine de la politique de la ville (diagnostic Contrat de Ville, aide à la préparation du Contrat de Ville, bilan-évaluation parfois) et/ou des politiques locales de l'habitat (diagnostic et élaboration des PLH, animation de conférence intercommunale du logement...).

L'objectif principal est le suivi des évolutions sociales et économiques :

- soit sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec plus ou moins l'accent mis sur le suivi de l'écart par rapport au reste de l'agglomération,
- soit élargi au suivi des évolutions sociales et économiques de l'ensemble des quartiers de l'agglomération.

Par ailleurs, les Agences sont engagées dans l'exploitation des données du RGP 99 sur les différents territoires observés : aire urbaine, agglomération et ou territoire de la structure intercommunale, communes, quartiers.

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

**Dispositifs permanents d'observation « quartiers » à l'échelle des agglomérations
et des villes confiés aux Agences**

	Echelle des Agglomérations		Echelle des villes	
	Existant	En cours de définition	Existant	En cours de définition
Tous thèmes Géographie prioritaire	Lyon Montbéliard Mulhouse Nancy	Châlons-en-Champagne Fort de France Marseille Le Havre		Grande Synthé
Tous thèmes Ensemble des quartiers	Lille Nantes	Grenoble Strasbourg Dunkerque Maubeuge	Angers Belfort	St Etienne
Zones Franches Urbaines Quartiers prioritaires	Ile-de-France		Mulhouse Marseille	
Emploi-insertion- chômage Bassin d'emploi et quartiers prioritaires		Lyon		
Copropriétés	Brest Toulouse			

Dans ce tableau les agglomérations couvertes par les tableaux de bord régionaux ne sont pas citées.

**Une longue expérience des Agences dans l'observation des marchés locaux de
l'habitat et des évolutions démographiques**

Toutes les Agences disposent d'un observatoire Habitat qui permet un suivi des marchés locaux : données démographiques, sociales et habitat à partir des fichiers INSEE et CAF, le marché du neuf et du parc HLM à partir des fichiers DRE.

Certaines Agences ont développé des interventions dans des champs spécifiques : le suivi des loyers du parc privé, le suivi des copropriétés, l'analyse de la mobilité résidentielle, l'analyse des migrations alternantes, le suivi des mutations dans le marché de l'ancien, le marché locatif étudiant, le foncier, l'occupation du parc locatif social, le suivi de la demande en logement social public, etc.

Ces travaux permettent la constitution d'une « connaissance partagée » et d'un large partenariat, avec des modes de restitution différents : diffusion d'une publication régulière qui peut s'accompagner de réunions invitant les acteurs locaux à une présentation et un débat sur les analyses produites. Ces réunions sont mises en place par les Agences ou organisées au sein des lieux d'échanges et institutionnels existants (Conseils Départementaux de l'Habitat, Conférences d'agglomération de l'habitat, Conférences communales du logement, Observatoires régionaux de l'habitat...).

Ces travaux ont également alimenté les réflexions des Schémas Directeurs, Directives Territoriales d'aménagement, des Plans d'Occupations des Sols, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Contrats de ville, PIC Urban et des futurs Schémas de Cohérence Territoriale.

Les méthodologies utilisées se diversifient.

Le traitement des fichiers de base et le regroupement des données aux quartiers sont réalisés à partir d'une information existante (INSEE, CAF, ANPE, Education nationale, Police nationale, services fiscaux ou Notaires, PLIE, etc.). Ces données permettent ensuite d'analyser des évolutions sociales et économiques, de définir des profils de ménage, des typologies ou des indices de sensibilité.

Les comparaisons entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, aire urbaine...) permettent aussi d'apprécier les phénomènes de ségrégation spatiale.

La prise en compte des analyses des acteurs locaux, le recueil du point de vue d'experts, sous la forme d'entretiens ou de groupes de travail enrichissent ces analyses.

Les missions d'observation sont parfois complétées par d'autres missions d'études ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- des bilans – évaluation des programmes d'actions et du jeu des acteurs,
- une veille sociale sur les quartiers, des diagnostics partenariaux,
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et/ou l'évaluation des contrats de ville,
- des bases de données reliées à un système d'information géographique (SIG).

Si les Agences se positionnent sur le champ de l'évaluation en continu des contrats de ville, les commandes restent encore limitées ou en cours de négociation, sauf pour quelques Agences (Châlons-en-Champagne...) qui intègrent l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) du Contrat de Ville au sein de leur personnel ; l'évaluation étant l'une des principales exigences des conventions.

Conclusion : Des observatoires à une observation dynamique...

Les approches statistiques permettent de mesurer un phénomène ou d'alerter : combien ? où ? l'écart se creuse-t-il avec le reste de l'agglomération ? Mais les données statistiques n'expliquent pas le sens du phénomène, elles ne répondent pas toujours aux questions : pourquoi ? comment ?

Aussi, les méthodologies utilisées se diversifient et l'on passe progressivement d'une observation statistique à une observation plus dynamique qui prend davantage en compte le point de vue des acteurs locaux, des experts et des différents partenaires impliqués dans le dispositif d'observation.

Maîtrise d'ouvrage

Les tableaux de bord régionaux : forte implication des SGAR, mobilisation inégale des Régions

Le principal maître d'ouvrage est la Préfecture de Région (Secrétariat Général aux Affaires Régionales), avec une forte implication des Régions dans le Centre et l'Ile-de-France.

En Rhône-Alpes, la Région devient un nouveau partenaire du tableau de bord à partir de 2001, celle-ci ayant apporté un financement complémentaire à une publication de l'INSEE en 1999. Auparavant, la DDE du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon ont soutenu la démarche de 1993 à 1999.

A noter, également l'absence des Directions Régionales de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les dispositifs d'observation à l'échelle des agglomérations : le plus souvent une co-maîtrise d'ouvrage Etat – Structure intercommunale

La plupart de ces dispositifs (6 sur 10) font l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage : Etat (souvent DDE) et structure intercommunale (Châlons-en-Champagne, Brest, Lyon, Nantes, Nancy et Grenoble). Et, la participation de l'Etat, aux côtés de la collectivité locale est en projet à Lille et Strasbourg.

Par contre, on assiste à des maîtrises d'ouvrage uniques dans les agglomérations de Maubeuge et Montbéliard (Collectivité locale) et à Mulhouse (seule présence de l'Etat).

Les dispositifs d'observation à l'échelle d'une ville : une maîtrise d'ouvrage unique

Il s'agit toujours d'une maîtrise d'ouvrage unique : la ville.

Maîtrise d'œuvre

Les Agences d'urbanisme : rôle, missions et renouvellement des méthodes d'observation

- **Le rôle des Agences d'urbanisme**

Elles assurent une mission globale et pérenne dans le temps qui s'appuie sur :

- les observatoires ou centres de données territoriaux existants au sein des Agences (habitat, démographie, équipements de proximité, déplacement, environnement, urbanisme).
- leur capacité à restituer l'analyse des phénomènes sociaux, économiques et urbains à différentes échelles territoriales : Région, réseaux de villes, Aire urbaine, Communauté d'agglomération, secteurs intercommunaux, communes, quartiers.
- leur capacité à faire le lien avec les observatoires mis en place par d'autres partenaires : observatoire de l'exclusion sociale, des flux dans le parc HLM, etc.
- leur réseau de partenaires, à la fois fournisseurs et demandeurs d'informations.

- **Les différentes étapes pour la mise en place d'un observatoire des quartiers dans une agglomération**

Des étapes apparaissent déterminantes lors de la mise en place du dispositif :

- la définition des objectifs : faire préciser les attentes des commanditaires et faire émerger la commande,
- la négociation pour la transmission des données (accord informel ou convention),²
- la collecte des périmètres et leur validation locale, puis constitution de la base d'analyse,
- la mobilisation, la mise en place et l'animation du partenariat, des lieux d'échanges,
- la réflexion sur les questionnements et les indicateurs les plus pertinents,

² Selon les thèmes et les orientations des Agences, on remarque deux méthodes de travail :

- soit les Agences traitent entièrement tous les fichiers collectés (niveaux de base possibles : adresse, îlot, programme HLM, établissement scolaire, ...),
- soit elles sollicitent des données aux quartiers qui sont agglomérées directement par les fournisseurs de données sur la base des périmètres des quartiers qu'elle fournit.

- la conception et la diffusion de documents communicants,
 - l'appui pédagogique aux élus et aux équipes opérationnelles afin de faciliter leur appropriation des résultats pour orienter leur action et alimenter les démarches d'évaluation.
- **Le renouvellement des méthodes d'observation**

En complément des approches quantitatives, les Agences développent des approches qualitatives dans le cadre des observatoires quartiers ou d'études spécifiques pour mieux prendre en compte les phénomènes sociaux, économiques et urbains, et leurs évolutions.

Cette connaissance co-produite à la fois par des données objectivées et statistiques validées et par le recueil de points de vue qualifiés enrichit beaucoup la démarche de diagnostic et permet de préparer l'ensemble des acteurs à l'action et à la négociation.

Cet aspect de l'observation, nécessaire pour en tirer un parti optimal, est encore peu développé, mais beaucoup projettent de le faire. Cependant, il s'agit d'une mission qui demande des moyens...

Exemples :

Belfort : projet de faire réagir les acteurs sociaux des quartiers pour enrichir l'analyse et le tableau de bord sur les quartiers prioritaires.

Grenoble : Une démarche d'étude-action a été initiée à la suite de l'appel d'offre du « GIE Ville et Quartiers » sur la gestion et l'adaptation en continu du patrimoine HLM, soutenue par la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise (étude antérieure à l'observation dynamique de la politique de la ville en cours de constitution).

Cela a donné lieu à un travail partenarial assez exceptionnel et à la mise au point d'une méthodologie d'appréciation des besoins de gestion et d'adaptation tant techniques que sociaux, et tant curatifs que préventifs.

Premier temps : la mise au point d'une base de données commune aux six principaux bailleurs sociaux (90% du parc de logements sociaux) alimentée à la fois par des données chiffrées émanant des organismes eux-mêmes (besoin de travaux, impayés...) et par un travail «à dire d'experts» animé par l'Agence d'urbanisme. Ce travail a été conduit à l'échelle de chacun des ensembles immobiliers avec les professionnels de terrain (Agences locales HLM, correspondants de quartier des services techniques ou/et logements des villes, fédérations d'usagers, CCAS, directeurs de maison de quartier) ce qui a permis d'échanger sur la situation et de donner une note d'appréciation par critères (attractivité de l'opération au regard du marché, intégration urbaine, rayonnement sur la ville, mixité de l'habitat, sentiment de sécurité, vitalité des associations locales, etc...).

L'Agence a réalisé l'exploitation de l'enquête sur l'occupation du parc social à l'échelle de chacun des groupes HLM et un atlas des HLM, qui ont permis de compléter la connaissance des groupes de logements.

C'est en croisant ces données sur l'état du bâti, le fonctionnement, l'occupation, la dimension urbaine que le CREPAH avec l'aide de l'Agence a pu produire une classification en six types. Celle-ci a ensuite été validée par les organismes HLM et les communes.

La seconde étape consistait à sélectionner dix sites-témoins et à approfondir la connaissance de terrain par des échanges avec l'ensemble des acteurs concernés (y compris des associations d'habitants). Des groupes de paroles gérés hors la présence des bailleurs sociaux et animés par des techniciens de la participation (ici du CREPAH), complétaient l'appréciation des problèmes prioritaires à traiter.

C'est à partir de ce diagnostic partagé fondé sur des données qui peuvent être pérennisées qu'une démarche stratégique sur l'ensemble du patrimoine social de l'agglomération urbaine a pu être entreprise et qu'un programme de gestion urbaine de proximité a pu être pris en charge par les partenaires dans le cadre notamment du Contrat de Ville de l'agglomération.

Ile-de-France : A la suite de l'étude peuplement, l'IAURIF a mis en place un groupe de travail réunissant les différents partenaires concernés. Ce dernier fonctionne comme un club d'échange d'expériences et de diffusion d'information. Les thèmes traités au cours de l'année 2000 concernent : la vacance et la mobilité dans le secteur HLM, les différentes enquêtes sur le logement social, le regroupement résidentiel des immigrés (ségrégation et intégration), la demande locative sociale, les premières analyses spatiales du recensement 1999 en région Ile-de-France.

Lyon : La veille sociale sur les quartiers de catégorie 2 et 3 (selon l'échelle de difficulté élaborée) dans le cadre de l'observatoire des territoires sensibles (de 1996 à 1999) et l'étude préalable Contrat de Ville d'agglomération en 1999 ont conjugué une approche quantitative et qualitative.

En complément des données sur l'évolution du parc HLM, des indicateurs sociaux CAF, des données locales sur le chômage, un diagnostic léger a permis d'identifier les freins et dynamiques des quartiers, les enjeux prioritaires à partir de réunions de travail avec les acteurs locaux (élus, techniciens des communes, chefs de projet ou agents de développement, responsables antenne locale HLM, directeurs d'écoles, assistantes sociales, directeurs de centres sociaux et MJC, responsables d'associations, représentants de la police...).

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES
Synthèse des dispositifs d'observation analysés

Ces rencontres ont eu lieu dans le cadre des instances de concertation existant déjà localement (réunions des CCPD, Conseils de quartier, instance de coordination du Contrat de Ville dans les communes...). Des entretiens complémentaires ont été conduits avec les professionnels et les acteurs intervenants sur le quartier, la plupart d'entre-eux étant déjà associés au groupe de travail.

Autres acteurs : INSEE, bureaux d'études, associations...³

Les tableaux de bord quartiers de la région Centre et de Franche-Comté, mis en place par les Directions régionales de l'INSEE, ont été également pris en compte car ils méritaient d'être signalés, du fait des méthodologies proches et de l'implication de plus en plus importante ces dernières années des Directions régionales de l'INSEE dans les observations infra-communales.

L'expérimentation de l'INSEE Centre devait également servir d'exemple pour le réseau des Directions régionales de l'INSEE. Mais le portage de cette opération n'a pas complètement abouti, compte tenu des moyens et des priorités stratégiques locales différentes d'un site à l'autre.

A noter la forte implication de l'INSEE Rhône-Alpes dans le tableau de bord des quartiers régional et l'observatoire des territoires sensibles dans l'agglomération lyonnaise.

D'autres acteurs sont également chargés de mettre en place des dispositifs d'observation permanents à la demande des collectivités locales à l'échelle de quartiers, villes ou départements, par exemple :

- le CREPAH et le bureau d'étude EOHS (Exploitation, Observations sur l'Habitat et Statistiques) dans l'agglomération lyonnaise sont missionnés par l'Etat, la Communauté urbaine et les bailleurs, pour réaliser les observatoires des flux dans sept grands ensembles de la politique de la ville (depuis plus de 10 ans pour certains),
- la DDE de la Drôme réalise chaque année un bilan – évaluation des contrats de ville (4 quartiers concernés), qui constitue un outil d'aide à la décision pour définir la stratégie d'intervention et la programmation annuelle des actions. Ce bilan – évaluation par quartier est réalisé annuellement à partir d'une triple approche : un suivi statistique des contrats de ville de la Drôme réalisé par la DDE depuis 1995, des bilans d'actions et une enquête habitants confiés à deux bureaux d'études.
- des associations ont mis en place des observatoires sociaux. Par exemple : l'Association pour la Promotion de l'Action Sociale (APRAS) à Rennes, a été chargée par l'Etat, la ville, la CAF et le département de mettre en place un tableau de bord social de la ville de Rennes sur 12 quartiers (depuis 1993).
- un Observatoire social départemental s'est monté en Isère à la demande du Conseil Général et de l'Etat au printemps 2000 (à l'échelle communale).

³ Il s'agit-là de présenter quelques-uns des autres acteurs

Objectifs

Dans l'ensemble des dispositifs existants ou en projet que nous avons analysés, trois grands objectifs peuvent être identifiés. Selon les dispositifs, on retrouvera un ou plusieurs de ces objectifs concomitants ou mis en œuvre progressivement dans le temps.

Une fonction d'observation des évolutions sociales, économiques et urbaines des quartiers politique de la ville ou de l'ensemble des quartiers servant à alimenter les démarches d'évaluation

Il s'agit de suivre les évolutions sociales, économiques et urbaines, produire de la connaissance, constituer une mémoire sur les phénomènes sociaux selon les territoires, appréhender les processus de ségrégation sociale et spatiale à partir du suivi d'indicateurs, capitaliser les données... Pour améliorer l'interprétation des séries statistiques, certains dispositifs s'appuient également sur des analyses qualitatives : retour des acteurs de terrain, diagnostics ou études complémentaires, points de vue « d'experts ».

Par ailleurs, ces outils servent à apporter des éléments de connaissance, mais aussi à alimenter les démarches d'évaluation.

On distingue deux types d'approches :

- **une observation centrée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

On retrouve là les premières missions confiées aux Agences, mais aussi des expériences plus récentes. L'articulation avec les démarches d'évaluation apparaît comme un objectif fort, la dimension prospective est plus rare. Par exemple :

Agglomération Lyonnaise : suivre les évolutions sociales et économiques sur les quartiers de la politique de la ville par rapport au reste de l'agglomération, « la fracture sociale s'accroît-elle ? Contribuer à l'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville en 2003 et l'évaluation finale en 2006 ».

Agglomération de Mulhouse : « A partir des thèmes d'actions privilégiés pour la politique de la ville (éducation, sécurité, emploi...), l'objectif de la mission visait à :

- *disposer d'une connaissance des territoires pressentis comme prioritaires, et surtout de mesurer les menaces pesant sur la cohésion sociale,*
- *évaluer en quoi le mouvement de précarisation sociale dans certains périmètres tend à s'aggraver ou à s'atténuer »*

Agglomération de Nancy : « Suivre l'évolution sociale des quartiers, fournir un outil d'observation et d'évaluation de la politique de la ville »

Agglomérations de Lille, Nancy et Toulouse : Réflexions en cours dans le cadre du nouveau Contrat de Ville. Agglomération de Montbéliard : « Se doter d'un outil de connaissance des quartiers dans le cadre du suivi et de l'animation du Contrat de Ville. Comparer les quartiers au reste de l'agglomération. Fournir un outil d'évaluation du Contrat de Ville ».

Ville de Grande Synthe : « Observation dans le but d'imaginer les développements futurs de la ville. Elle servira à ouvrir le débat avec les habitants dans le cadre d'une réunion publique d'urbanisme, des Ateliers de Travail Urbain (ATU) et d'une exposition ».

- **une observation qui prend en compte l'ensemble des quartiers des agglomérations**

Cet objectif est affiché à Lille, Nantes, Angers ainsi que dans plusieurs projets en cours de définition dans les agglomérations de Grenoble, Strasbourg, et dans les villes de Belfort et St Etienne. A Angers, par exemple, il s'agit d'un élargissement d'une observation sur les quartiers prioritaires à l'ensemble des quartiers de la ville.

Agglomération de Grenoble : « Construire une observation dynamique et partenariale, élaborer une observation sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération, réaliser des analyses « aux dires d'experts » et un volet qualitatif »

Agglomération de Lille : « Suivre l'évolution sociale des quartiers. Fournir un outil d'observation et d'évaluation de la politique de la ville ».

Agglomération de Nantes : « approfondir la connaissance des processus d'exclusion et mieux appréhender les besoins des populations en situation précaire (ou en voie de précarisation) dans l'agglomération Nantaise ».

Agglomération de Strasbourg : « Suivre les évolutions sociales sur l'ensemble des quartiers du territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Engager une démarche pérenne, en continu ».

Ville de Belfort : « disposer d'un outil à finalité stratégique et opérationnelle, créer un outil d'aide à la décision et produire de la connaissance partagée support au dialogue et à la négociation partenariale, créer les conditions d'un débat politique sur les objectifs de la Politique de la Ville ».

Ville de Saint-Etienne : Offrir une vision globale et transversale entre les différents domaines du développement social urbain. Identifier les thématiques prioritaires d'observation. Constituer un lieu de débats et d'échanges partenariaux. Participer à l'évaluation du Contrat de Ville ».

L'articulation avec l'évaluation des politiques publiques : des expériences qui se développent

Cet objectif est souvent affiché, mais les articulations avec les démarches d'évaluation restent souvent à construire.

- **Pour les contrats de ville 1994 – 1999 :**

Les tableaux de bord régionaux (Centre, Rhône-Alpes) « devaient servir au suivi statistique des quartiers prioritaires dans les démarches d'évaluation », mais les échanges se sont souvent limités à une coordination ponctuelle au sein des réunions inter-services Etat, la consultation des tableaux de bord par les équipes en charge des évaluations régionales conduites en fin de contrat, sans un véritable travail commun en amont sur les questionnements et les indicateurs à retenir.

Localement, à l'échelle des agglomérations ou des communes, un usage plus important des données des tableaux de bord et des observatoires semble avoir été fait, notamment dans certains bilans effectués par les équipes locales, des démarches d'évaluation confiées à des bureaux d'études ou aux Agences. Le positionnement de l'Agence n'a t'il pas également joué ? N'y a t'il pas une plus forte appropriation de ces travaux si elle est partie prenante de la préparation des Contrats de ville ou des démarches d'évaluation ?

- **Pour les nouveaux contrats de ville 2000 – 2006 :**

L'objectif d'apport à l'évaluation, nous l'avons vu, est presque systématiquement affiché dans les objectifs. Néanmoins, les modalités de mise en œuvre et les missions confiées aux Agences sont encore souvent en discussion (Agglomérations de Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse (projet) - Villes de Mulhouse, St Etienne...). La répartition entre observation et évaluation est souvent difficile à définir, tant ces deux objets sont à la fois distincts et très complémentaires - voir chapitre ci-après « l'articulation avec les démarches d'évaluation ».

- **Les tableaux de bord des Zones Franches Urbaines**

L'évaluation de l'impact de cette politique publique est souvent à l'origine de la commande des tableaux de bord. Il s'agit plus de voir les effets produits par ces mesures sur l'emploi, le chômage local, le commerce, dans ces sites, que de véritables démarches d'évaluation

« objectifs - référentiel d'évaluation - questions évaluatives, méthodes ou indicateurs d'évaluation ».

Trois dispositifs de tableaux de bord des Zones Franches Urbaines, mis en place par des Agences, ont été repérés : Ile-de-France, villes de Marseille et Grande Synthe.

Par exemple : en Ile-de-France, le tableau de bord des Zones Franches Urbaines de l'IAURIF va au-delà du suivi statistique des données en ZFU sur les implantations d'établissements et leurs caractéristiques, le marché du travail et l'emploi, les données fiscales et financières du dispositif ZFU, les grandes caractéristiques sociales en ZFU.

Il répond à une volonté d'évaluer le dispositif ZFU par l'Etat et la Région. Un certain nombre de questions évaluatives ont été posées au départ, mais l'évaluation plus lourde reste encore à réaliser (prévue pour fin 2001).

L'animation d'un large partenariat a été régulière tout au long du dispositif. Aux questions soulevées par certains indicateurs, des réponses en terme d'enquêtes qualitatives doivent être apportées, notamment sur l'impact des mesures en matière de commerce.

Un outil d'aide à la décision : définition de stratégies d'intervention et/ou de programmes d'actions

Cette fonction est incluse dans les missions d'observation des Agences : expérience confirmée dès 1991, à travers le colloque « ville observée – ville informée » organisé par l'Agence de Nancy dans le cadre des Rencontres de l'Observation de la ville en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et du Logement et la FNAU. Et, en mars 2000, les rencontres « Observatoires locaux et politiques locales de l'habitat, organisées par l'Agence de Rennes, ont permis d'aborder les marchés locaux de l'habitat à partir des questions suivantes : que connaître pour anticiper ? quelles observations pour quels territoires ? comment partager la connaissance ?

Aussi, les observatoires existants au sein des Agences, multi-thèmes sur les quartiers ou thématiques, ont été fortement mobilisés à l'occasion de la préparation des contrats de ville 2000 – 2006, des Grands Projets de Ville, des programmes européens Pic Urban ou objectif 2 du Feder. Ces démarches ont souvent été complétées par des approches qualitatives confiées aux Agences, la participation à l'animation de débats localement...

Les missions confiées aux Agences se sont en général inscrites dans des démarches partenariales à l'échelle des agglomérations, alimentées également par des bilans d'actions, des évaluations, des retours sur la satisfaction des habitants résultant de la concertation de nombreux

acteurs (collectivités locales, services de l'Etat, Agences, opérateurs, acteurs locaux, bureaux d'études, etc.).

Par exemple :

Grenoble : les travaux de pré-diagnostic fondés sur les observations antérieures sur les « franges urbaines » conduits par l'Agence ont permis d'alimenter les deux grands dossiers territorialisés de la politique de la ville de l'agglomération grenobloise pour 2000-2006, celui du GPV et celui du Pic Urban, et de rassembler les partenaires concernés sur plusieurs communes dans des délais records.

Dans l'agglomération Nancéienne, les travaux d'observation ont permis d'alimenter les études entreprises dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville et de ses déclinaisons territoriales et de la préparation du dossier de candidature du Grand Projet de Ville multi-sites d'agglomération.

Dans l'agglomération Lyonnaise, l'observatoire des territoires sensibles de l'Agence a été mobilisé lors de la préparation des Contrats de ville (1994 et 1999). L'existence d'un dispositif permanent a permis une grande réactivité de l'Agence lors de la préparation des contrats de ville. Ainsi, elle a été identifiée pour effectuer l'étude préalable territoriale, qui s'est appuyée sur l'observatoire (suivi d'indicateurs, veille qualitative sur les quartiers) et une expertise légère (rencontre avec les communes, points de vue des acteurs locaux, visite terrain). Cette mission a favorisé sa contribution à l'animation de la commission des maires chargée de proposer la géographie prioritaire et les stratégies d'intervention territoriale.

Dans l'agglomération de Montbéliard, « les travaux de l'observatoire ont alimenté la partie quantitative du bilan du Contrat de Ville. Ils ont également permis de réaliser une typologie des quartiers en fonction de leurs caractéristiques physiques, de leurs fonctions urbaines, du peuplement et de la place de chaque quartier dans la ville ».

Territoires et échelles d'observation

Les tableaux de bord et les dispositifs d'observation analysés couvrent plus de la moitié des agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants

Les tableaux de Bord et les dispositifs d'observation analysés couvrent la moitié des agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants (15 sur 29).

Les quatre agglomérations de plus d'1 million d'habitants (Paris, Marseille, Lyon et Lille) sont couvertes soit par dispositif régional soit par dispositif d'agglomération.

Sur les 112 agglomérations (définition INSEE 90) de plus de 50 000 habitants, 36 soit près d'un tiers sont couvertes par un des dispositifs d'observation analysés dont :

- 15 par un dispositif d'agglomération,
- 4 par un dispositif ville,
- 17 par un dispositif à l'échelle de la région.

Certaines agglomérations sont couvertes par plusieurs dispositifs, notamment les agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Mantes-la-Jolie, Belfort, Montbéliard Marseille et Mulhouse.

Les territoires observés

La vocation des Agences est de combiner les analyses aux différentes échelles territoriales. Le suivi statistique des quartiers est effectué en recherchant systématiquement des référents pour qualifier l'importance des phénomènes et suivre les phénomènes de ségrégation spatiale. Aussi, le suivi des données est effectué aux échelons suivants :

- la géographie prioritaire (quartiers ZUS), avec parfois la volonté d'élargir le suivi à l'ensemble des quartiers des Contrats de Ville,
- et/ou les secteurs IRIS 2000⁴,
- les communes,
- l'agglomération,
- éventuellement, le reste de l'agglomération (hors quartiers prioritaires),
- voire même, le département, la région.

⁴ définis par l'INSEE lors du recensement de 1999

Niveaux géographiques de base pour la collecte des données

Les niveaux géographiques utilisés sont différents selon les thèmes, avec la difficulté d'homogénéiser les périmètres des différents partenaires fournissant de l'information, chacun à leur échelle de gestion.

Les bases de données sont principalement collectées :

- à l'îlot INSEE pour le RGP 90 - 99 et par un système d'îlotage par l'INSEE à partir du fichier Replic pour les fichiers CAF, ANPE, SIRENE. La table de passage entre les îlots 90 et 99 pose parfois problème car le découpage des îlots a été modifié. De plus, il n'existe pas toujours de découpage infra-communal dans les communes de moins de 10 000 habitants. L'INSEE transmet rarement aux Agences l'information à l'îlot, mais des données agglomérées aux quartiers Politique de la ville ou aux secteurs IRIS 2000,
- aux quartiers Politique de la ville et/ou secteurs IRIS 2000,
- à l'établissement scolaire ou à la REP pour les données Education Nationale (quelques exceptions à l'adresse de l'élève pour certaines villes). Une autorisation du Recteur pour diffuser les données à une échelle plus fine est souvent nécessaire,
- au programme HLM pour le fichier enquête logement de la DRE,
- à la circonscription de Police,
- sur les PLIE,
- à la commission locale d'insertion (CLI).

Niveaux géographiques pour l'analyse et la diffusion des données : les quartiers de la politique de la ville, les quartiers de vie, les quartiers IRIS 2000

• Les quartiers de la politique de la ville

Le suivi des données sur les quartiers prioritaires suppose des étapes de validation claires et reconnues localement par tous les partenaires. Les Agences sont souvent amenées à proposer une méthodologie et à jouer le rôle de médiateur entre les différentes parties (Etat, Communauté urbaine ou d'agglomération, commune).

Le suivi des séries statistiques sur longue période est souvent rendu difficile par les modifications de périmètres entre deux contrats de ville.

Pour les petits quartiers, il existe parfois des problèmes de diffusion : le périmètre où est collectée l'information dépasse largement le périmètre du quartier, qui compte un nombre insuffisant d'habitants pour diffuser

l'information (par exemple, les conditions de diffusion de recensement de 99 seront très strictes, notamment sur les indicateurs dits « sensibles », ou encore, un minimum de 100 habitants et 5 allocataires sur le quartier est nécessaire pour diffuser les données CAF).

Les quartiers de la politique de la ville ne correspondent pas toujours au nouveau découpage de l'INSEE en IRIS 2000.

Enfin, selon les agglomérations, le suivi est limité aux quartiers ZUS (catégorie 1) ou étendu à l'ensemble des quartiers pris en compte dans les contrats de ville, ce qui peut doubler ou tripler le nombre de quartiers.

- **Les quartiers « de vie »**

C'est le parti pris de l'observatoire des évolutions sociales et urbaines à Lille, où le découpage s'est appuyé sur des critères de vie sociale, d'identité culturelle, d'histoire locale, de gestion administrative et de fonctionnement urbain. Cette division des principales communes de l'arrondissement permet de disposer d'un zonage d'observation relativement homogène sur le territoire, avec des unités allant de 5 à 10.000 habitants, validés par les municipalités concernées (élus et techniciens). Cet important travail a été valorisé par l'INSEE qui s'est appuyé sur cette base pour réaliser, en partenariat avec l'Agence et les communes les nouveaux découpages liés au recensement de 1999. Cependant, il ne couvre pas toute l'agglomération mais seulement le cœur urbain dense, et certaines données ne peuvent donc être collectées qu'à l'échelle des communes.

- **Les quartiers IRIS 2000**

Depuis 1999, apparaît une nouvelle base infra-communale de l'INSEE, l'IRIS 2000, regroupement d'îlots, de taille comprise entre 2000 et 4000 habitants. Ce découpage est beaucoup plus rapidement opérationnel car il n'est pas nécessaire de recourir à une validation supplémentaire par les élus locaux puisqu'elle a été réalisée lors de la préparation du RGP 99. Il devient aujourd'hui l'échelon standard de diffusion du recensement pour une diffusion tout public. La diffusion des informations d'origine administrative (ANPE, CAF) à ce même niveau géographique n'est cependant pas acquise dans toutes les agglomérations.

Cependant, il s'avère que l'IRIS 2000 n'est pas toujours cohérent avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire, ce qui impose également le suivi des zonages spécifiques politique de la ville, recomposés à partir des îlots, notamment dans la mise en place des dispositifs du type tableau de bord.

Soulignons que par un travail en amont, certaines Agences (Montbéliard, Grenoble) ont tenté de faire correspondre les quartiers de la politique de la ville aux périmètres IRIS 2000.

Globalement, cette expérience a réussi mais certains obstacles sont néanmoins restés insurmontables tels que la taille minimale de 1 800 habitants.

Champs d'observation thématiques

Nous évoquerons ici les thèmes couverts ou non couverts dans les dispositifs existants. Le troisième document de cette étude (« Approche thématique des questionnements et des indicateurs utilisés ») abordera plus précisément les questionnements, les indicateurs utilisés (définition, rythme d'actualisation, qualité des données, etc.), ainsi que les sources et conditions d'accès.

L'expérience des Agences montre qu'il est difficile de couvrir tous les champs dès la mise en place du dispositif. Selon les priorités locales, le rythme d'avancement des négociations, les accords locaux, les moyens mobilisés par les Agences et les fournisseurs de données, les champs thématiques sont progressivement investis et pérennisés dans le temps.

Les thèmes les mieux couverts : évolution de la population et des logements, de la précarité et du parc locatif social public

Les données issues des recensements de la population et de l'enquête logement social annuelle de la DRE sont traditionnellement traitées aux échelles infra-communales par les observatoires Habitat des Agences d'urbanisme.

Par contre, les données d'évolution sont parfois difficiles à suivre sur une longue période : difficulté de pérenniser le dispositif, difficulté de reconstituer des données antérieures (par exemple : fournir les évolutions RGP 90 – 99 sur les nouveaux périmètres politique de la ville ou IRIS 2000)... L'Agence de Lyon a néanmoins tenté l'exercice et diffusé des données sur l'évolution de la population et du nombre de résidences principales. La méthode employée repose sur une table de passage îlot 90 à 99 créée manuellement, et affectant un coefficient correcteur en fonction soit de l'observation 90 soit de la connaissance terrain.

- **Evolution des caractéristiques de la population et des logements**

Population (RGP 1990) : caractéristiques de la population (âge, famille, CSP, nationalité), de la population active (ayant un emploi ou au chômage), des ménages (taille, composition), mobilité résidentielle, motorisation des ménages parfois.

Logement : selon statut d'occupation, ancienneté, confort, type de logement à partir des résidences principales (état du stock au RGP 1990).

Premières exploitations du RGP 1999 en cours à partir du fichier dénombrement de la population. Préparation en cours des exploitations à partir du fichier exhaustif.

- **Evolution du parc HLM**

Evolution du parc HLM et de son occupation : nombre, type de logement, ancienneté du parc, conventionnement, travaux de réhabilitation, modification du parc, loyers, mobilité et vacance (enquête DRE annuelle).

- **Evolution de la précarité**

Ces dernières années, les partenariats avec les Caisses d'Allocations Familiales se sont largement développés avec toutefois des accès aux données très différentes. Certaines Agences sont destinataires des fichiers CAF et les exploitent sur l'ensemble de l'Agglomération (Nancy, Angers). La lourdeur des traitements ne permet pas toujours une diffusion annuelle.

D'autres Agences s'appuient sur l'ilotage des fichiers CAF par l'INSEE (Région Centre et Rhône-Alpes, Lyon). La lourdeur de ces traitements a parfois conduit à ne pas exploiter ces données certaines années pour éviter une diffusion trop tardive.

Cependant, il existe encore des difficultés d'accès à ces données dans certaines agglomérations.

Indicateurs sociaux et de précarité des allocataires CAF : caractéristiques des allocataires (âge, composition familiale, étudiants, bas revenus); les bénéficiaires des prestations : allocations familiales, minimas sociaux (RMI, AAH, API), aides au logement.

Actuellement, il est possible de calculer certains ratios par rapport aux ménages du fait du rapprochement du RGP 1999 (taux de ménages allocataires, taux de ménages à bas revenu, etc.).

Plus de difficultés à suivre à l'échelle des quartiers les données emploi, chômage, insertion, éducation

- **Emploi, chômage, insertion**

Pour le chômage et l'emploi, les Agences utilisaient traditionnellement les fichiers ANPE ou Sirène à la commune. Il a fallu passer des accords et développer des exploitations infra-communales, parfois avec le concours de l'INSEE (pour ilotage des fichiers).

Les expériences les plus abouties pour le suivi de l'activité économique (implantations d'entreprises, départs, entreprises aidées...), l'emploi (création, contrats aidés, PLIE, jeunes inscrits en mission locale...), et le chômage ont été réalisées par les Agences en charge des tableaux de bord des Zones Franches Urbaines (IAURIF, Marseille et Mulhouse).

A signaler également l'analyse des bénéficiaires des PLIE à Angers et des essais d'évolution du tissu économique (stocks, créations, cessations...) dans la région Centre.

Dans l'agglomération lyonnaise, un observatoire emploi - chômage - insertion est en cours de constitution en lien avec l'Observatoire économique d'agglomération.

Soulignons que la convention DIV-INSEE-ANPE devrait permettre d'avoir plus d'informations sur les demandeurs d'emploi à l'échelle infra-communale.

- **Situation scolaire**

Les partenariats avec l'Education Nationale sont très liés au contexte local.

Les tableaux de bord et les observatoires suivent les effectifs et les indicateurs d'échec scolaire à partir des données des Rectorats ou des inspections académiques. Cependant, il est difficile d'interpréter ces données et de distinguer les difficultés scolaires des élèves des effets des mesures de l'Education Nationale (exemple : retard scolaire et réforme des cycles).

Quelques expériences pour le suivi des copropriétés fragiles, la mobilité résidentielle et l'occupation du parc HLM

- **Les copropriétés fragiles**

Trois Agences (Grenoble, Toulouse et Brest) ont abordé le suivi des copropriétés fragiles. Le partenariat s'appuie essentiellement sur les Chambres de Notaires car il existe de réelles difficultés d'accès aux données de la Direction Générale des Impôts (DGI).

- Grenoble a réalisé un diagnostic en 1992 à partir des fichiers des permis de construire, de la taxe d'habitation et des extraits d'actes notariés. L'analyse a été ensuite affinée à partir d'entretiens aux dires des communes et d'un diagnostic social et technique. Après une évaluation du dispositif intercommunal d'intervention sur les copropriétés fragilisées en 1999, une actualisation du diagnostic a été réalisée en reprenant une méthode majoritairement à dire d'experts, à partir du diagnostic antérieur. Le fichier des copropriétés ainsi repérées et faisant l'objet d'une intervention publique devrait être enrichi des données des enquêtes plus précises réalisées dans les phases plus opérationnelles. Se pose néanmoins la question des enquêtes postérieures aux phases opérationnelles, qui permettraient un véritable suivi des effets des politiques publiques et que l'on ne parvient pas à faire financer.

- Toulouse a mis en place un observatoire des copropriétés en 1997. L'analyse des transactions est basée sur les données fournies par la Chambre de Notaires de la Haute Garonne (rythme : tous les 2 ans). Deux indicateurs ont été définis pour repérer les copropriétés fragilisées : un prix moyen des transactions par copropriété inférieur ou égal à 3 000 F le m² (sur une période de 5 ans), et un écart de plus de 30 % avec le prix du marché du collectif ancien sur le secteur, pour les copropriétés dont le prix de vente est compris entre 3 et 4 000 F/m².
 - Brest a également mis en place en 1998 un observatoire des copropriétés avec une approche quantitative et qualitative. La méthode comporte des entretiens auprès des syndic professionnels, une analyse annuelle des transactions immobilières à partir des services fiscaux, puis des entretiens et un travail en commun avec les opérateurs pour le suivi des actions.
- **La mobilité résidentielle**

Les travaux des Agences (Rennes, Toulouse, Saint-Etienne) sur la mobilité résidentielle ont été réalisés à l'échelle des agglomérations à partir des fichiers EDF avec le concours de l'OLAP.

D'autres Agences collaborent directement avec les organismes HLM, notamment l'Agence de Nantes l'AURAN, qui réalise depuis 1991 le suivi statistique des attributions de logements dans l'agglomération nantaise par neuf organismes HLM. Le parc de ces neuf organismes HLM couvre 99% du parc locatif social de l'agglomération.

Les approches sur la mobilité résidentielle à l'échelle des quartiers restent limitées (indicateurs de mobilité de l'enquête HLM de la DRE, lieu de résidence antérieur d'après le RGP).

Parmi les expériences les plus approfondies, citons surtout : l'étude sur l'évolution du peuplement des grands ensembles par l'IAURIF en 1997 (prolongée en club d'échange, mais sans dispositif permanent), les observatoires des flux dans sept grands ensembles de l'agglomération lyonnaise (CREPAH/EHOS).

- **L'occupation du parc HLM**

Plusieurs Agences conduisent des observations de l'occupation du parc HLM (Angers, Grenoble, Nancy, Nantes...), fondées sur l'exploitation des enquêtes triennales réalisées par les organismes HLM.

L'Agence de Nancy, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, a mis en place un observatoire de l'occupation sociale du parc HLM. Cet observatoire est en cours d'actualisation (données 2000).

En Isère, l'utilisation des enquêtes Occupation du Parc Social (suite à accord particulier avec les bailleurs sociaux) a permis d'alimenter, par classement des groupes, les politiques d'attribution (cf les comités locaux de l'habitat de l'Isère), voire d'utiliser cette information majeure sur l'état du peuplement des groupes HLM dans des démarches globales plus stratégiques (cf. démarche « adaptation et gestion du patrimoine » pour l'agglomération grenobloise).

Angers : la connaissance du parc, de son occupation sociale, des attributions annuelles est aujourd'hui effective, mais doit toujours être réactivée. Elle est l'objet d'une évaluation partagée et reconnue par tous. Cependant, malgré l'existence d'un réel partenariat, il reste nécessaire d'améliorer le recueil des données qui s'avère lourd et coûteux pour les commanditaires, les organismes HLM et l'Agence, ce qui a pour effet une mise à disposition tardive des informations. De plus, la forme de transmission résultant de la précédente négociation, manque de souplesse et limite les analyses. Le cahier des charges est donc à redéfinir dans le cadre de la Charte Intercommunale du Logement qui prendra la suite du POPS, signé en 1993.

Des champs très peu investis ont été identifiés : sécurité, santé, déplacement, équipements de proximité et fonctionnement urbain

Seules quelques approches ponctuelles, telles que :

- Santé scolaire : exploitation des bilans de santé obligatoire, effectués en maternelle. Taux de pathologie pour 1000 enfants vus (INSEE Centre).
- Santé (grossesses à risque, dépistage des cancers, caries dentaires...).
- Situation urbaine et par rapport aux transports (IAURIF – Quartiers d'habitat social en 91-93 ; Grenoble : extension de l'enquête ménage sur deux quartiers prioritaires).
 - L'IAURIF a retenu quelques critères simples : les grandes coupures (voies ferrées, routières, fluviales), la distance au centre de la commune et aux pôles de transport voisins, la proximité de grands centres commerciaux et d'espaces verts. Ces données présentent l'avantage d'être disponibles et homogènes pour l'ensemble des sites. Un véritable diagnostic d'enclavement supposerait l'analyse de critères plus qualitatifs (qualité de desserte, type de déplacement, perception des habitants) et des approches de terrains (cheminements, morphologie...).
 - Concernant l'égalité des chances en matière de mobilité dans la ville et d'égal accès aux ressources urbaines

- *l'Agence de Grenoble travaille à l'intégration, dans la future Enquête-ménages-déplacement (2001) à réaliser sur la région urbaine, d'un sur-échantillonnage de deux secteurs prioritaires de la politique de la ville qui feraient l'objet parallèlement d'enquêtes plus qualitatives sur les raisons des comportements observés (en complément d'approches ethnographiques financées dans le cadre du Prédit)*
- Equipements (Nancy : carte des services et équipements de quartier en cours de constitution, Grenoble sur les pratiques culturelles et sportives, Lyon : carte sur les équipements scolaires localisés à l'adresse).
- Fiscalité (Grande Synthe, Lille).
- Sécurité (Dunkerque, Lille, Saint-Etienne), et victimation (IAURIF).
- Citoyenneté, civilité (Belfort).

Les sources mobilisées et les indicateurs utilisés pour chacun de ces thèmes sont présentés dans le tome 3 intitulé «Approche thématique des questionnements et des indicateurs utilisés».

Partenaires et animation du partenariat

La faible présence de groupe de pilotage politique

L'absence de comité de pilotage politique est fréquent. On assiste plutôt à un pilotage technique pour le compte d'une co-maîtrise d'ouvrage (Etat- Collectivités locales).

Dans les prochains contrats de ville, certaines Agences ont proposé de s'appuyer sur le groupe de pilotage politique du Contrat de Ville pour éviter la multiplication des instances ; l'observatoire fonctionnant toujours avec un groupe technique partenarial de suivi.

Les principaux partenaires des dispositifs d'observation dans les agglomérations

On retrouve très fréquemment dans ces dispositifs :

- INSEE régional
- DRE
- DDE
- CAF
- Rectorats ou inspections académiques
- Délégué Etat
- Chefs de projet
- Elus
- Acteurs intervenant dans la Politique de la ville (centres sociaux, MJC, travailleurs sociaux, etc.)
- Communes (techniciens et élus)
- Bureaux d'études

De manière plus ponctuelle :

- ANPE
- DDTEFP
- CCI
- Organismes HLM
- Conseil général
- CCAS
- Police Nationale
- DGI
- Organismes de transport en commun
- Associations
- Centres de ressources

- Universités

Rarement :

- Représentants d'habitants

Des modes d'animation du partenariat relativement variés

Un groupe technique, appelé aussi comité expert (Lille), est souvent mis en place. Il comprend au moins les maîtres d'ouvrage et les fournisseurs d'informations. Son rôle est de fixer les orientations (objectifs, thématiques, territoires), préciser les modalités de transmission des données, définir les objectifs des publications et vérifier leur contenu. Il est parfois renforcé par un « comité de lecture » pour valider les publications (Brest, Lyon) ou un « comité des utilisateurs » (Région Centre) pour réajuster les orientations.

Exemples :

A Lille, trois groupes ont fonctionné dans les débuts de l'Observatoire : un Comité Expert, chargé de fixer en commun les grandes orientations, et de valider les indicateurs, et les sources mobilisées ; un groupe de partenaires, demandeurs d'information, qui précisait lui les besoins en statistiques ; enfin, un groupe technique, chargé d'examiner les difficultés rencontrées, et d'établir des propositions de solutions. Aujourd'hui, seul le Comité Expert subsiste...

A Lyon, un groupe technique de pilotage réunissant des représentants des maîtres d'ouvrage : Etat (Préfecture du Rhône, DDE du Rhône) et de la Communauté Urbaine de Lyon, la CAF de Lyon, l'INSEE Rhône-Alpes, le Rectorat de Lyon et l'Inspection académique. Un représentant du SGAR et de la DRE est éventuellement associé à ce groupe technique pour l'articulation avec le suivi du tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes. Un comité de lecture du rapport annuel, réunissant les maîtres d'ouvrage et les fournisseurs d'informations, a été créé pour valider la publication qui a une large diffusion..

Région centre : Le comité des utilisateurs comprenait : les services de l'Etat (SGAR, préfectures, DRE, DDE, DRASS, DRTEFP, ANPE, Rectorat, etc), la Région, les chefs de projets des contrats de ville, les fournisseurs d'information (CAF, ANPE, etc.), le FAS, certains organismes comme le PLIE, la Mission locale...

La complexité de passer des accords locaux sans convention cadre au niveau national

En 1994, l'accord national entre la DIV et la CNIL (1994) a autorisé la mise à disposition et la diffusion des données du RGP 1990 sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville comptant moins de 5 000 habitants et de l'élargir à l'ensemble des quartiers des agglomérations françaises. Cet accord a facilité par la suite l'ilotage et les exploitations des fichiers CAF par l'INSEE sur ces quartiers.

Sans cet accord, l'IAURIF a été contraint en 91 de se limiter aux quartiers de plus de 5 000 habitants dans son étude sur les quartiers d'habitat social en Ile-de-France. « Ce seuil de 5 000 habitants correspond à celui fixé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) et en-deçà duquel elle n'autorisait pas la diffusion des données du recensement de la population ».

Pour le prochain Contrat de Ville (2000 – 2006), il est nécessaire de reconduire cet accord et de l'élargir à l'ensemble des quartiers des contrats de ville et des quartiers IRIS 2000.

- **La convention ANPE-INSEE-DIV**

Dès 1995, le projet d'une convention ANPE-INSEE-DIV était à l'étude. Une phase test a été réalisée dans trois régions Françaises en 1996, notamment : exploitation des données au 31 décembre 1996 par l'INSEE Rhône-Alpes, la Direction Régionale de l'INSEE Pays de la Loire ailoté en 1996 le fichier ANPE sur l'ensemble des villes de Nantes et Angers.

La difficulté d'aboutir à la signature de cette convention a entraîné des reports systématiques pour traiter les données chômage à l'échelle des quartiers.

La signature d'une convention ANPE-INSEE-DIV le 25 juillet 2000 va permettre des exploitations sur les ZUS pour les fichiers au 31 décembre des années 1998, 2000 et 2001 (avec un financement DIV), mais elle ne prévoit pas la possibilité d'exploiter localement les données chômage sur les autres quartiers pris en compte dans les contrats de ville ou les quartiers IRIS 2000 (éventuellement avec des financements complémentaires). Par exemple, le Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise compte 23 ZUS sur 63 quartiers prioritaires (soit, les 2/3 des quartiers du Contrat de Ville ne sont pas pris en compte dans cette convention).

N'est-il pas possible de faire un avenant à cette convention sous la forme d'un accord cadre qui inciterait l'INSEE, l'ANPE et les partenaires locaux à élargir le champ géographique de celle-ci à l'ensemble des quartiers IRIS 2000 ou tout au moins à tous les quartiers des Contrats de ville ?

Néanmoins, dans certaines agglomérations, les conventions cadres au niveau national peuvent avoir parfois des effets limitatifs.

Le risque de compromettre certains accords locaux lors de négociations nationales

Un certain nombre de contacts locaux ont permis à certains observatoires, avec du temps et une meilleure connaissance mutuelle des besoins, d'obtenir auprès de certains partenaires des informations réputées difficiles d'accès. Cela est généralement possible lorsque

chacun y trouve un intérêt, ou par certains liens informels, ou encore par le fait de hasards heureux.

Dans ces situations «exceptionnelles», une négociation à un niveau géographique supérieur, notamment au niveau national, pourrait risquer de mettre fin à ces pratiques, et donc faire perdre un accord local au profit d'un national, pas nécessairement aussi riche pour certaines Agences.

D'autres exemples d'accords locaux permettant d'accéder à une information très complète ont été cités, notamment avec l'inspection académique, ou le rectorat (informations sur les élèves à l'adresse), avec les CAF, ou encore les Directions départementales de la sécurité publique.

Avant d'engager des négociations d'ensemble, il conviendra donc de s'assurer que ces accords spécifiques (parfois oraux, ou «par habitude») ne seront pas remis en question et de prévoir dans les accords nationaux, la possibilité d'exploitations complémentaires selon les besoins locaux.

Par ailleurs, il est important que les accords nationaux ne se limitent pas aux ZUS, mais ouvrent aussi des possibilités d'exploitations complémentaires localement, au mieux pour l'ensemble des quartiers d'une agglomération et en priorité pour l'ensemble des quartiers pris en compte dans les contrats de ville.

Les conventions au niveau régional ou des agglomérations

- **Les conventions à l'échelon régional**

Pour les tableaux de bord régionaux, les accords sont passés à l'échelon régional avec une forte implication des SGAR (initiateur de la démarche par légitimité Etat) et de l'INSEE (chargé du travail « technique » sur les fichiers : localisation, redressement statistique, ...).

Par exemple :

En Rhône-Alpes le SGAR a sollicité par courrier la DRE et l'Education Nationale et a passé des conventions avec l'INSEE Rhône-Alpes (avec un financement), en s'appuyant sur les accords ou conventions nationales. L'INSEE a ensuite passé à son tour une convention avec chacune des 8 CAF de Rhône-Alpes.

Dans la région Centre, l'INSEE a passé une convention avec chacun des fournisseurs d'informations (CAF, ANPE, Rectorat, DRE) qui prévoit l'utilisation des indicateurs dans le cadre des tableaux de bord quartiers. A renégocier dans le cadre des nouveaux dispositifs : les nouvelles conventions devront vraisemblablement prévoir les destinataires des informations produites.

- **Les conventions au niveau des agglomérations**

Les observatoires et les centres de ressources des Agences ont des habitudes de travail différentes et qui varient aussi selon les fournisseurs de données. La transmission des données se passe soit de manière informelle, éventuellement avec l'appui d'un courrier, soit de manière contractuelle avec une convention et souvent un financement.

Ces conventions offrent des garanties pour les différents partenaires (clarification des finalités et des objectifs de chacun, suivi dans le temps, précisions des conditions de diffusion, mention des précautions d'utilisation des données, coûts et/ou échanges d'informations prévus, etc.).

Support - diffusion - animation

Des publications annuelles régulières : de la fiche statistique aux documents d'analyse communicants

- **Des rapports annuels à l'échelle des agglomérations**

Plusieurs publications communicantes ont vu le jour, avec une diffusion assez large aux élus, partenaires locaux, professionnels du développement social et urbain. Leur parution fait l'objet de présentations dans les structures, les instances de concertation ou les réseaux existants.

Lille réalise un rapport bi-annuel depuis 1999 « Repères : les habitants de Lille Métropole ». Selon les sources, les données sont exploitées aux quartiers « de vie », à la commune ou au territoire administratif (police nationale par exemple).

Lyon publie depuis 1997 son rapport annuel de l'Observatoire des territoires sensibles (comparaison de l'évolution des quartiers prioritaires par rapport au reste de l'agglomération) avec un supplément RGP 99 qui prend également en compte l'évolution des quartiers IRIS 2000 sur l'agglomération. Il est présenté aux partenaires locaux (réunions des délégués Etat et chefs de projet). Il sert également à alimenter la commission des territoires sensibles réunissant les maires à l'échelle de l'agglomération, et les groupes de pilotage Contrat de Ville à la demande des communes.

Nancy réalise une publication annuelle depuis 1998 présentée lors du Comité de pilotage du Contrat de Ville.

L'IAURIF réalise annuellement un Tableau de bord des Zones franches Urbaines depuis 1999 (à la suite d'un premier bilan en 1997), présenté au groupe de pilotage.

Belfort, une publication annuelle.

Mulhouse, 2 numéros par an pour URBAN.

En projet à Grenoble : il s'agit de restituer au moins annuellement sous la forme d'un rapport de synthèse inspiré du rapport de la MRIE Rhône-Alpes, l'ensemble des approches statistiques, monographiques, « aux dires d'experts » et d'usagers, rassemblés dans l'année, sur les thèmes et territoires concernés par la politique de la ville dans l'agglomération (premier rapport prévu pour 2001). Cette forme écrite et illustrée de cartes n'exclut pas, au contraire, d'autres formes de restitution qui pourront se faire localement lors de réunions, notamment avec l'assistance du Centre de Ressources (CR-DSU).

- **Fiches quartiers et synthèse régionale**

Les documents diffusés annuellement par la première génération des tableaux de bord régionaux (Centre et Rhône-Alpes) sont des fiches ou 4 pages par thème et par quartier, regroupés par Contrat de Ville en Région Centre et par département en Rhône-Alpes. Les collectivités locales ne reçoivent que les informations les concernant.

Un document récapitulatif pour tous les quartiers prioritaires de la région avec une synthèse régionale est destiné plus particulièrement aux instances régionales (Centre et Rhône-Alpes).

Par contre, en Ile-de-France, une seule publication a été réalisée en 1994. Le tableau de bord des quartiers d'habitat social a été diffusé par département. De plus, une synthèse cartographique regroupant tous les quartiers a été établie à partir du tableau de bord.

Des documents de référence ponctuels ou aux étapes clés du Contrat de Ville

Les travaux de l'IAURIF (quartiers d'habitat social, évolution du peuplement dans les grands ensembles) et de l'INSEE (profil social des quartiers, précarité), donnent lieu à des documents de référence dont le rythme d'actualisation n'est pas défini.

En Rhône-Alpes, à partir de 2001, le tableau de bord régional met l'accent sur la co-production avec les Agences de Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et l'INSEE Rhône-Alpes de fiches par quartier et de synthèses régionales. A chaque étape clé du Contrat de Ville (2001 - 2003 - 2006), seraient produit une synthèse régionale sur les évolutions sociales des quartiers dans les agglomérations intégrant des éléments de contexte et des synthèses par agglomération. Ces publications concerneraient à la fois les quartiers politiques de la ville et l'ensemble des quartiers IRIS 2000 des agglomérations à partir des fichiers RGP, CAF et ANPE. Une analyse des évolutions intercensitaires sur les quartiers de la politique de la ville est également prévue.

Des demandes pour un appui méthodologique pour favoriser l'appropriation des résultats des observations par les utilisateurs

En complément des publications des tableaux de bord et des rapports annuels des observatoires, une demande d'appui méthodologique émerge de la part de certaines équipes opérationnelles pour les aider à interpréter les évolutions sociales afin de mieux les intégrer sur le plan opérationnel.

Par exemple, en Rhône-Alpes, l'animation d'une journée tableau de bord associant les équipes MOUS avec le CR DSU est envisagée.

Quelques expériences pour utiliser les nouveaux supports informatiques (CD Rom, internet)

Un CD-ROM a été réalisé à Lille pour diffuser une publication qui exploitait les informations du recensement de 1990 à l'échelle des quartiers. Les cartes étaient au format A3, et en couleur, ce qui représentait un coût de reproduction important, limitant très fortement la diffusion. Le choix de réaliser un CD répondait donc en priorité à des contraintes budgétaires. Au rendu, il est difficile de transposer directement un document papier en CD, support qui demande une réflexion interactive minimale, et d'ergonomie propre. Si la diffusion a pu se faire plus largement, il n'est pas certain (au vu des retours après envoi) que l'utilisation ait suivie...

D'autre part, Lille a expérimenté la mise en place d'un site internet, initialement prévu pour servir de support au partenariat lors du contrat d'agglomération 1992-1995. Cet outil devait permettre tout à la fois la mise à disposition des bases de données à l'ensemble des demandeurs d'information (accès réservé par code d'accès), la saisie des informations par les fournisseurs d'information (du chef de projet de quartier, aux référents RMI...), et la réalisation de quelques analyses, tant graphiques que cartographiques.

Si l'ensemble des fonctionnalités ont été effectivement intégrées au système, son utilisation n'a été que très modeste. A cela plusieurs explications se dégagent aujourd'hui :

- D'une part, le taux d'équipement était encore faible à l'époque, et la plupart des interlocuteurs à qui s'adressait cet outil ne disposaient pas d'ordinateur, ou de connexion internet, au moment de sa mise en service.
- L'ambition «était trop grande», notamment au niveau de la saisie volontaire d'informations sur internet par des personnes relais sur le terrain.
- Enfin, à trop vouloir être avant-gardiste, les créateurs ont pêché par gourmandise : en effet, si les fonctions étaient disponibles sur le site, elles n'étaient que peu ergonomiques, et demandaient un temps d'adaptation non négligeable.

Les apprentissages sont toutefois nombreux et riches :

- l'utilisation d'un tel outil demande en premier lieu un équipement correct des partenaires visés (ce qui a tendance à se généraliser aujourd'hui, mais ce n'est pas toujours le cas) ;
- le souhait ou la nécessité d'information doivent être suffisamment forts pour que le demandeur cherche à dépasser les exigences de manipulation d'un tel outil.

Enfin, l'ergonomie du site doit en faciliter au mieux la consultation, ce qui est vite contradictoire avec les problèmes de manipulation interactive de bases de données, ou de réalisation de cartes... .

L'articulation avec les démarches d'évaluation

Le rôle des Agences en plein développement, notamment dans le cadre des contrats de ville 2000-2006

Dans les contrats de ville 2000 - 2006, le positionnement des Agences est de développer l'articulation des systèmes d'observation dans les quartiers à l'échelle des agglomérations avec l'évaluation des politiques publiques. Les missions sont actuellement en cours de définition.

Souvent, les missions sont distinctes : l'observation et les tableaux de bord servent de base à l'évaluation.

Par exemple :

Agglomération de Grenoble : L'observation dynamique de la politique de la ville est articulée à la démarche d'évaluation en continu ; le mode d'articulation est en cours de définition avec le bureau d'études retenu qui travaille d'abord sur le référentiel et les indicateurs de résultats. La question du suivi de la participation des habitants et les indicateurs à bâtir sur ce sujet est un des points de réflexion communs.

Agglomération de Lyon : L'observatoire des territoires sensibles est complété par plusieurs missions également confiées à l'Agence :

- *un bilan- évaluation territoriale en continu sur l'ensemble des 63 quartiers prioritaires du Contrat de Ville. L'objectif est de dégager un bilan comparatif de l'évolution des territoires et des politiques engagées dans le cadre de la géographie prioritaire en 2003 et 2006 et de fournir une vision d'agglomération,*
- *une évaluation des espaces extérieurs réaménagés dans les quartiers de la politique de la ville (depuis 1995).*

Des évaluations locales en continu, initiées par les communes sont confiées à d'autres bureaux d'études. Et les signataires du Contrats de Ville mettent notamment en place un suivi physico-financier des actions.

Agglomération de Nantes : L'évaluation du Contrat de Ville 2000 – 2006 se met en place avec le concours de l'AURAN et de ses bases de données et observatoires.

Agglomérations de Lille, Nancy et Toulouse : Réflexion en cours dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.

Agglomération de Mulhouse : « L'observation s'inscrit dans le cadre de l'évaluation en continu et quantitative du Contrat de Ville et vise à fournir une connaissance de l'évolution du territoire. Deux autres démarches d'évaluation sont par ailleurs prévues. Elles portent l'une sur le bilan des programmations, l'autre sur la mesure des effets du

Contrat de Ville et seront traitées par d'autres organismes que l'Agence ».

Des tableaux de bord et des observatoires au cœur de démarche d'évaluation

Cette articulation entre observation et évaluation est actuellement en discussion localement pour plusieurs Agences d'urbanisme.

Le tableau de bord des Zones Franches urbaines en Ile-de-France est au cœur d'une démarche d'évaluation qui se poursuit. Cette démarche lie une mission d'observation et une d'évaluation. Après plusieurs publications du tableau de bord, une évaluation lourde est prévue en 2001.

Ile-de-France : « Ce tableau de bord a cherché avant tout à répondre à quelques questions centrales qui découlent des objectifs fixés par cette politique :

- *les mesures prises ont-elles des effets positifs sur le développement économique de ces zones ? Permettent-elles d'une part de maintenir des activités préexistantes à la Zone Franche et de renforcer leur dynamisme ? Sont-elles suffisamment incitatives d'autre part pour attirer de nouvelles entreprises ?*
- *ces entreprises créent-elles de l'emploi et de l'emploi pour les habitants du quartier ?*
- *les conditions sont-elles réunies pour que les entreprises à plus long terme restent et participent au développement local du quartier (offre immobilière et foncière, environnement, stratégie et viabilité des entreprises) ?*
- *quels sont les coûts et flux financiers liés à ce dispositif ?*

Cette discrimination territoriale forte n'a-t-elle pas des effets pervers de délocalisation des entreprises voisines, source de difficultés économiques dans d'autres communes de la région ? »

Notons, qu'à Marseille et à Mulhouse, des observatoires emploi ont été également mis en place pour le suivi permanent des Zones Franches Urbaines.

Dans l'agglomération lyonnaise, l'observatoire des territoires sensibles constituait déjà une aide à la décision pour définir la géographie prioritaire des contrats de ville depuis 1994. A partir de 2000, il constitue un des « maillons » de l'évaluation intermédiaire (2003) et finale (2006), cette mission étant clairement inscrite dans le Contrat de Ville d'agglomération.

Les tableaux de bord régionaux dans les démarches d'évaluation

Initialement, les tableaux de bord des quartiers régionaux (Centre – Rhône-Alpes) constituaient à la fois un outil de suivi et d'évaluation des politiques menées.

Au niveau régional, ils ont fourni de l'information utile au suivi et au pilotage de la politique de la ville dans les quartiers durant le Contrat de Ville, mais ils ont été peu utilisés dans les évaluations régionales de la politique de la ville qui ont été réalisées de façon thématique.

En Rhône-Alpes, l'évaluation engagée par le SGAR et la Région a été centrée sur trois thèmes : l'insertion urbaine, la mobilité résidentielle et la participation des habitants.

En Ile-de-France, une évaluation construite sur des approches thématiques (aménagement, services publics, habitat, commerces) plus que sur des bilans chiffrés a été menée (cf. « Rapport de l'Instance d'Evaluation de la Politique de la ville en Ile-de-France », Conseil Régional de l'Ile-de-France, Préfecture de la Région Ile-de-France)

Au niveau des agglomérations, les tableaux de bord ont été parfois davantage mobilisés dans les évaluations locales ou lors de la préparation des nouveaux contrats de ville. C'est particulièrement le cas là où ont été mis en place, dans la foulée des tableaux de bord régionaux, des observatoires locaux davantage reliés aux politiques conduites (approches qualitatives, bilans d'actions, enquêtes habitants réalisées en complément).

Par exemple :

Les données du Tableau de bord des quartiers Rhône-Alpes alimentent depuis 3 ans l'Observatoire des territoires sensibles dans l'agglomération lyonnaise (publication d'un rapport annuel chaque année, contribution à la préparation du Contrat de Ville 2000 - 2006) et plus partiellement le suivi statistique des contrats de ville de la Drôme. Plusieurs bureaux d'études locaux en charge d'observation ou de mission d'évaluation l'utilisent régulièrement également. Des chefs de projets s'appuient également sur ces données pour la préparation des conventions locales d'application.

Relations avec d'autres observatoires

Nombreuses, elles permettent un réel fonctionnement en réseau pour compléter leurs approches sur d'autres thématiques ou sur d'autres territoires

La première remarque est la très grande connexion existant entre observatoires, puisque presque toutes les Agences d'urbanisme citent au moins une collaboration avec un autre observatoire. Ces relations existent en interne aux Agences bien sûr, mais aussi à l'extérieur. Généralement, il s'agit d'observatoires thématiques ou concernant également la politique de la ville, mais à des échelles différentes.

Les liens sont clairement à double sens : les observatoires quartiers s'enrichissent des approches d'autres observatoires, mais sont également utilisés par ces derniers pour alimenter leurs propres études (notamment à une échelle plus fine, ou sur des thématiques plus ciblées).

En interne aux Agences, l'Observatoire Habitat

Le principal interlocuteur est l'observatoire de l'habitat, qui a souvent une existence antérieure, et dont les travaux alimentent l'observatoire quartier. On recense également beaucoup d'autres observatoires thématiques, traitant de la démographie, de l'économie, du commerce, des déplacements (dans le cadre des Plans de Déplacement Urbain notamment), des transports, etc... Ces relations en interne permettent des négociations communes avec des fournisseurs d'information extérieurs (notamment l'INSEE). Beaucoup de démarches sont d'ailleurs en projet, telles que des observatoires du parc social, ou de l'exclusion sociale (Montbéliard) indiquant une montée en charge de la question de l'observation au sein des Agences.

Certaines Agences ont même constitué, comme « pot commun » de tous leurs observatoires, un centre de données, ou un SIG, intégrant progressivement l'ensemble des informations statistiques et géographiques (Lyon par exemple, mais aussi Dunkerque, etc...)

En externe avec d'autres partenaires

Les liens se font avec des observatoires thématiques, ou des outils de connaissance développés par certains partenaires, et ceci aux différentes échelles :

- des villes : certaines villes importantes ont développé en interne leur propre outil de connaissance de leur territoire, ce qui permet aux observatoires des Agences de travailler en complémentarité ou de leurs apporter un appui.
- de l'agglomération, avec des observatoires liés à des outils et des institutions existants à cette échelle : par exemple le Protocole d'Occupation du Parc Social (POPS - à Angers, Lille...), le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE - à Angers,...), l'Observatoire du Parc HLM (à Nancy), le Contrat Local de Sécurité (CLS - à Dunkerque, ...), les observatoires de flux (Lyon, ...), Chambre de Commerce, Comité de Bassin d'Emploi (CBE - Dunkerque, ...), etc.
- du département : peu de démarches existent à cette échelle, si ce n'est l'Agence de Belfort qui travaille en lien avec l'Observatoire Départemental Emploi Formation (ODEF). Quelques DDE ont mis en place des Observatoires de l'habitat notamment. Dans l'Isère, l'observatoire de la politique de la ville en cours de mise en place par l'Agence de Grenoble s'articule avec l'observatoire social départemental créé en 2000.
- de la région : Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement ORHA (Nord-Pas de Calais), Observatoire régional de l'intégration et de la ville (Alsace), ainsi que les tableaux de bord des quartiers de la politique de la ville mis en place par les Secrétariats Généraux aux Affaires Régionales (SGAR) dans les régions Centre, Rhône-Alpes et Franche-Comté.

A noter que les échanges entre observatoires existent, y compris entre les expériences recensées pour ce rapport, notamment avec les tableaux de bord régionaux des quartiers prioritaires (Franche-Comté et Rhône-Alpes) qui viennent alimenter les observatoires quartiers des agglomérations.

Développement d'outils SIG

Presque tous les observatoires sont concernés par les Systèmes d'Information Géographique, que ce soit à l'état de projet pour le moment, ou qu'il soit d'ores et déjà opérationnels. Il s'agit d'une démarche lourde, fortement consommatrice en temps comme en moyens, mais qui d'après les premiers résultats (cf. illustrations du troisième document) semble en valoir la peine.

La mise en place des SIG au sein des Agences

Le SIG comprend fondamentalement deux parties, avec pour enjeu essentiel de les mettre en relation :

- la base de données d'une part,
- des fonds de carte de l'autre.

Pour gérer ce lien, différents logiciels sont utilisés : principalement Excel et Access pour les données statistiques, et Mapinfo ou Arcview pour la gestion géographique (certains observatoires utilisent aussi des produits plus « en marge », tel Star ou Carte&Base). La mise à disposition des cartes en réseau, voire sur internet, est quelquefois envisagée (grâce à Arc Explorer par exemple - Dunkerque).

Les fonds de carte sont généralement issus de l'INSEE ou de l'IGN (qui commercialise désormais les informations géographiques y compris pour le compte de l'INSEE), et couvrent des échelles les plus fines (îlots), aux plus larges (France entière). Ces fonds sont parfois enrichis par les fonds cadastraux, par des photos aériennes, par des informations topologiques (BD Topo), par Géoroute, etc.

Les SIG à l'échelle des quartiers dans les agglomérations : 1/3 des observatoires en disposent, 1/3 en projettent

Plusieurs démarches sont repérées :

- le partage des tâches s'effectue parfois entre l'Agence et la structure intercommunale porteuse, qui a pu, de plus longue date, élaborer de tels outils (notamment avec des finalités plus techniques, sur les réseaux, sur la voirie, etc.).
- de même, au sein de l'Agence, l'observatoire n'est pas toujours porteur de l'outil, puisqu'il sert également à d'autres chargés d'étude de l'Agence : ainsi, à Lyon, a été construit un Centre de données territoriales, transversal, dont l'observatoire se nourrit, et qui s'alimentent des travaux de l'observatoire des territoires sensibles de l'agglomération lyonnaise.
- en allant plus loin, un tel outil sert parfois de base pour certains partenariats, puisqu'il permet non seulement des économies

d'échelles, mais aussi de partager l'information, et la mettre en valeur par des traitements croisés.

Vu le grand nombre de SIG en projet, il y a sans doute-là un enjeu relativement important pour un partage d'expériences, mais surtout pour envisager une compatibilité minimale, qui pourrait grandement faciliter une comparaison, une mise en perspective des informations entre les Agences, sans devoir résoudre d'abord de très importants problèmes techniques de conversion de format, de changement de logiciel, etc.

Des difficultés pour obtenir les informations à l'échelle des quartiers : la « géolocalisation »

Un problème important, d'un point de vue technique, mais qui est directement en lien avec l'observation à l'échelle des quartiers est la « géo-localisation ». Il s'agit d'interpréter des fichiers à l'adresse, pour être en mesure d'élaborer des informations ré-agrégées par quartier. Ce travail lourd est nécessaire pour des informations dont on dispose « à la ligne ». Il est parfois réalisé à la main, dans de petites agglomérations. La mise en place d'un SIG peut faciliter la résolution de ce problème, mais ne la solutionne généralement pas en soi.

Par exemple, quelques thèmes déjà pris en compte dans certains SIG :

- RGP 1999 (Quartiers IRIS 2000),
- Enquête HLM de la DRE (programme HLM à l'adresse et au bâti),
- Copropriétés fragiles (localisation à l'adresse et au bâti)
- Etablissement scolaires (localisation à l'adresse, parfois au bâti),
- Fichier Sirène des entreprises (localisation à l'adresse),
- Des équipements de proximité : centres sociaux, MJC, gymnases / terrains de sports, etc. (localisation à l'adresse, parfois au bâti).

Moyens

- **Beaucoup d'écart...**

Ils sont évidemment très variables, en fonction :

- de la taille du territoire observé,
- des objectifs visés,
- de la production des documents : rapport technique, rapport annuel communiquant, documents d'évaluation,
- de l'animation de groupes de travail...

Au vu des informations collectées, et toutes les Agences ne disposant pas de système de comptabilité analytique, il est difficile d'effectuer l'affectation précise des coûts aux différentes missions.

Pour ce qui est des montants engagés, les budgets annuels alloués aux observatoires quartiers s'étalent de moins de 100 KF à 800 KF, voire plus en raison des nouvelles missions de suivi et d'évaluation pour la période à venir (2000-2006).

Les équipes concernées peuvent aller jusqu'à six personnes (notamment lorsque la fonction d'observation est considérée comme une unité de l'Agence en tant que telle), ou à l'inverse ne concerner qu'un temps très partiel...

- **Essentiellement des moyens « études »**

Les coûts se constituent pour l'essentiel de salaires. Le coût de l'achat de données dépend des conventions passées. Le temps nécessaire au traitement et à l'analyse de ces informations est souvent très important. Et, il ne faut pas oublier les frais de publications qui peuvent être également très conséquents en fonction du type de diffusion.

Enfin, il convient de souligner que souvent le financement consacré aux observatoires ne permet pas de couvrir l'intégralité des travaux à réaliser dans ce cadre, et qu'une partie de cette mission est assurée par les Agences, sur d'autres financements, avec une mise en commun des moyens, des partages d'informations, du personnel mobilisé partiellement, etc. Ainsi, on peut affirmer que les chiffres avancés sous-estiment souvent les coûts réels des démarches d'observation quartiers.

- **La pérennisation du dispositif d'observation**

La pérennisation du dispositif constitue un enjeu important, notamment pour alimenter les réflexions stratégiques (préparation des contrats de ville/contrats d'agglomération/SCOT) et les démarches d'évaluation à venir (2003 – 2006).

La prise en compte de cette mission dans les contrats de ville d'agglomération sur la période 2000 - 2006 (notamment à Lyon) et dans les contrats d'objectifs Etat/structure intercommunale devrait permettre d'affecter des moyens sur 7 ans (financement et équipe d'études).

Néanmoins, les budgets doivent tenir compte des périodes plus lourdes à gérer (1^{ère} année de mise en place, investigation d'un nouveau champ d'observation, élargissement des territoires étudiés, exploitation du RGP...).

Difficultés, questionnements

Ils sont nombreux, en suspens depuis plus ou moins longtemps, et générant des blocages plus ou moins graves.

- **Des difficultés techniques : bases de données, SIG, localisation infra-communale...**
 - Accès aux données chômage, services fiscaux, sécurité, entreprises (fichier Sirène)
 - Constituer des séries historiques dans le cadre d'une politique publique (modification de périmètre entre deux contrats de ville, changement de catégorie de quartiers)
- **Des difficultés d'ouverture, de champ d'observation, pour aborder des questions plus pointues**
 - Faire préciser la commande, les questionnements, notamment dans le cadre des politiques de la ville, englobant certains champs jusqu'ici peu couverts par les dispositifs recensés, et pourtant essentiels au bon fonctionnement urbain, ou à la compréhension des difficultés de certaines populations (santé, culture, mobilité, accessibilité, etc.)
- **Des difficultés « problématiques » : quel questionnement, quelle lecture des évolutions urbaines, quels indicateurs synthétiques ?**
 - Des bases de données souvent très riches qui permettent de mesurer et localiser les phénomènes (où ? combien ? en hausse ou en baisse ?), mais des difficultés à élaborer des indicateurs synthétiques, des typologie de quartiers ou de donner un sens, une interprétation aux phénomènes observés (pourquoi ? comment ?)
 - Nécessité de bien sélectionner les indicateurs. La base de données est souvent trop riche et difficilement accessible dans ses concepts et définitions, pour des profanes.
 - Le besoin de mieux comprendre ce qui relève du conjoncturel et du structurel, pour rendre l'interprétation locale la plus pertinente possible, et surtout mesurer au mieux les difficultés effectivement locales.

- **Des difficultés de positionnement (pérennité des outils, financements, partenariats)**
 - Pérennisation des missions d'observation (plus de pérennité pour plus de sérénité, élément indispensable à une observation pertinente),
 - Renforcement de l'articulation avec les contrats de ville et leur évaluation
 - Articulation avec les contrats d'agglomération, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Ce qui demande de produire une observation plus proche de l'action, notamment pour aider à la décision, et être en mesure de suivre et d'évaluer, en apportant les informations les plus pertinentes possibles.
 - Entre observation « opérationnelle » et recherche, quelle compréhension des phénomènes urbains ? Les liens avec le monde de la recherche sont encore rares, et montre toutes les difficultés, au plan urbain et social, à poser un questionnement problématique intéressant (la démarche d'observation apporte l'information, l'universitaire soulève les questions fondamentales).
 - Cet ensemble d'obstacles explique une partie des limites au développement des outils d'observation, et nous amène à effectuer un certain nombre de propositions.

Propositions de pistes de travail pour définir un système d'observation des quartiers dans les agglomérations françaises

Objectifs

Développer les dispositifs d'observation à l'échelle des quartiers pour :

- Mieux connaître les évolutions sociales et économiques dans les quartiers, mieux comprendre les processus de ségrégation sociale et spatiale dans les agglomérations françaises,
- Alimenter les démarches d'évaluation en continu des Contrats de Ville d'agglomération, contribuer aux évaluations intermédiaires en 2003 et finales en 2006,
- Mieux prendre en compte la politique de la ville dans les politiques d'agglomération : planification (contrat d'agglomération, futur Schéma de Cohérence Territoriale), Plan de déplacement, Schéma d'urbanisme commercial, Programme Local de l'Habitat, etc.
- Montrer l'intérêt de travailler à l'échelle communale voire d'agglomération pour alerter de certains phénomènes.

Construire une démarche d'observation dans le temps à différentes échelles territoriales, articulée aux démarches d'évaluation

Le suivi des Contrats de ville d'agglomération et l'articulation aux démarches d'évaluation en continu suppose de :

- **Favoriser le développement de dispositifs d'observation sociale, économique et urbaine sur l'ensemble des quartiers IRIS 2000 d'une agglomération**
 - Actuellement, l'exploitation du RGP est l'occasion de développer des états des lieux en 1999 et des évolutions au moins sur la période récente 90 – 99. Le développement de Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les Agences facilite les exploitations cartographiques sur l'ensemble des agglomérations.
 - Par contre, il est plus difficile de pérenniser un suivi annuel multi-thèmes sur l'ensemble des quartiers IRIS 2000, surtout sur les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants compte tenu du nombre important de quartiers. Le découpage à l'IRIS paraît moins pertinent pour les «petites» agglomérations :

- d'autres échelles d'observation paraissent plus adéquates (exemple : bassin de vie).
- **Poursuivre et développer les dispositifs d'observation sur les quartiers inscrits dans les Contrats de ville**
 - Il est préférable de suivre l'ensemble des quartiers pris en compte dans les contrats de ville, et ne pas se limiter aux sites prioritaires (Zones Franches urbaines, ZRU, ZUS).
 - Le suivi des écarts avec le reste de l'agglomération constitue un moyen d'alerter sur les tendances lourdes, mais cela n'est pas suffisant pour interpréter les causes des phénomènes observés.
 - La mise en perspective des évolutions des quartiers Politique de la ville par rapport à l'ensemble des quartiers de l'agglomération sera recherchée le plus souvent possible, à partir notamment des données sur le recensement de la population, le parc HLM, les indicateurs sociaux CAF et le chômage. Ceci peut être réalisé ponctuellement ou de manière permanente selon les objectifs et les moyens mis en place.
 - Ce dispositif d'observation devra être complété en tant que de besoin par des approches qualitatives ponctuelles en s'appuyant sur le point de vue d'experts et d'acteurs locaux, enquêtes habitants...
- **Rechercher une articulation et une complémentarité entre les tableaux de bord régionaux et les dispositifs d'observation d'agglomération**
 - Dans plusieurs régions, des tableaux de bord quartiers ont été initiés par les Préfectures de Région et souvent les Régions. Il est souhaitable de rechercher une articulation et une complémentarité entre ces tableaux de bord et les dispositifs d'observation d'agglomération pour une meilleure efficacité des moyens et une plus grande cohérence des publications diffusées.
 - Par exemple : convention cadre pour la mise à disposition des données, accord de transfert de fichiers de base permettant à chacun de faire ses propres exploitations en fonction de la commande des collectivités locales, présence aux différents groupes de pilotage de représentants des maîtres d'ouvrage de chaque échelle territoriale (région et agglomération), co-production de documents de synthèse Agence – INSEE Régional, etc.
 - A noter, que la Direction Générale de l'INSEE souhaite développer dans les prochaines années « une offre commune de prestations et de services » dans le domaine de l'analyse urbaine dans toutes les Directions régionales, à partir de sources

accessibles à l'infra-communal, tels que les fichiers des Recensements, de l'ANPE, des CAF, le Répertoire Sirène. Cette stratégie devrait permettre à relativement court terme de produire des informations sur l'ensemble des territoires concernés par la politique de la ville.

- Cette articulation «Tableaux de bord régionaux – observations d'agglomération» peut naître de différentes initiatives :
 - par coordination des donneurs d'ordre pour centraliser leur commande à l'échelle régionale,
 - par mise en réseau des différentes agences d'une région par souci d'économies d'échelle,
 - par souci de l'INSEE de coordonner les différentes demandes sur un même thème.

- **Renforcer les articulations avec les démarches d'évaluation**
 - Au niveau des agglomérations, la finalité des observations quartiers est bien de les relier à l'action et à la définition des stratégies d'intervention. L'efficacité des outils mis en place par les Agences sera d'autant plus importante qu'elles seront présentes dans les dispositifs de pilotage et d'évaluation des contrats de ville et des contrats d'agglomération (approche plus globale). Cela peut également passer par des missions complémentaires à la charnière de l'observation – évaluation à l'échelle des agglomérations sans pour autant tout réaliser, notamment dans les agglomérations, où des bureaux d'études interviennent également dans ce domaine.
 - Au niveau national, la mise en perspective des productions des dispositifs d'observations et des actions de la politique de la ville demande un travail approfondi et un partage d'expériences. Ne faut-il pas rechercher des synergies avec les groupes d'évaluation mis en place dans le cadre des politiques contractuelles ? (politique de la ville, mais aussi contrat de plan Etat-Région cf. circulaire de juillet 2000).

L'ouverture sur de nouveaux champs d'observation et la diversification des méthodes d'observation

- **Les thèmes à enrichir :**
 - les phénomènes du parc social et du parc privé à mieux distinguer (caractéristiques des logements et des ménages, niveau des loyers et charges),
 - l'insertion par l'emploi (emplois jeunes, emplois aidés), le repérage des potentialités des quartiers en terme de main
-

d'œuvre, le suivi des mesures d'insertion (PLIE, missions locales,) et la connaissance des publics potentiels.

- la connaissance de la nature des emplois occupés par les habitants des quartiers et leur qualification
 - L' Education et la formation : Il existe peu de choses, hors l'accès à la « bonne » école est une source de ségrégation. Certes, il est nécessaire d'accéder aux données des Rectorats et des Inspections d'Académie à l'échelle de tous les établissements (qu'il soit en REP ou non, privé ou public) et de mesurer les phénomènes de fuites scolaires, qui sont des entorses faites aux volontés (quand elles existent) de limiter la ségrégation et la hiérarchie des établissements. Mais il faut aussi insister sur les champs de recherche communs à créer entre l'éducation nationale et ses partenaires sur des notions telles que la violence à l'école, l'absentéisme, l'innovation et ses effets..., pour lesquelles il serait intéressant de recueillir des données.
- **Les nouveaux champs d'observation à investir**
 - Il est nécessaire de développer le suivi des flux et plus généralement des dynamiques, en s'appuyant sur les expériences déjà engagées : mobilité du peuplement dans le parc HLM (entrants/sortants), mouvements des entreprises et des emplois, migrations domicile-travail. Ce type d'analyses permet d'aider à la compréhension des phénomènes structurels et conjoncturels, à mieux cerner leurs causes,
 - De nouveaux domaines pourraient être investis, tels que :
 - Le niveau de qualification des embauches, les caractéristiques des nouveaux Rmistes et des ménages à bas revenus, les entrants/sortants dans les copropriétés fragiles...
 - La sécurité : suivi des délits aux lieux de plaintes, suivi de la population délinquante (difficile à réaliser aujourd'hui), approfondissement de la relation entre faits constatés et délinquance effective, taux d'élucidation... L'existence du clivage police-gendarmerie complique parfois l'accès aux sources car la gendarmerie, contrairement à la police, ne centralise pas encore de données à des échelles infra-communales. Par ailleurs, des pistes de travail sont amorcées par des CLS pour rendre compte de l'ambiance des quartiers à travers des grilles d'évaluation communes aux intervenants d'un quartier et commentées en commun (exemple de Grenoble Ville). L'Agence de Grenoble est chargée de voir comment rapprocher les données statistiques et à dire de professionnels, mais ce travail périlleux n'a pas encore commencé.

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observations analysés

- Les données sur la santé, tant en termes de pathologies spécifiques que conditions d'accès aux soins des populations défavorisées, bénéficiaires de la CMU,
 - Le fonctionnement urbain : le recensement des équipements collectifs et les services publics, les échanges entre les quartiers sensibles et le reste du territoire (domicile-travail, accès aux équipements collectifs de commerce et de service), la situation urbaine (accès au centre et aux transports en commun),
 - L'observation des pratiques en matière sportive (pratiques émergentes) : celles-ci rendraient compte de l'inadéquation éventuelle des services existants, de la montée des services privées, de la ségrégation qu'elles peuvent entraîner et des déplacements qu'elles peuvent engendrer (source d'éclatement de la notion de quartier renfermé sur lui même).
 - Des observations sur la pratique des NTIC et sur l'inégalité d'accès aux réseaux apparaissent importantes pour l'avenir.
- Enfin, il faut s'interroger sur la pertinence de suivre certains thèmes et certaines données annuellement, et d'autres de manière pluri-annuelle.
- **Les questionnements et indicateurs (cf. tableaux thématiques)**
 - Pour les indicateurs existants : collecter les informations pour disposer de comparaison entre agglomérations.
 - De nouvelles sources à mobiliser, en lien avec les champs « politique de la ville » peu couverts jusqu'ici.
 - La localisation à une échelle fine de certaines informations (revenus).
 - De nouveaux types de données (sur les flux, le peuplement, les motifs de départ du parc HLM, etc.).
 - **Les méthodes d'observation à diversifier**
 - Les Agences d'urbanisme, qui développent des Systèmes d'Information Géographique (SIG), disposent d'un atout important pour localiser à l'échelle des quartiers des données sociales (CAF, Education Nationale, parc HLM, et des informations sur le fonctionnement urbain (équipements de proximité, déplacement, distance aux centres, commerces, etc.).
 - L'ilotage des fichiers régionaux (INSEE, ANPE, ASSSEDIC, parfois CAF) étant réalisé le plus souvent par l'INSEE, un partenariat est à construire avec les délégations régionales, avec la recherche de co-production.
-

- Le recours aux dire d'experts : quelque soit la finesse et la pertinence des données statistiques collectées, une démarche de tableau de bord ne peut se passer d'une approche plus qualitative, en faisant remonter l'information terrain, mais aussi en la confrontant aux fournisseurs d'informations, afin d'interpréter au mieux le chiffre, de le rapprocher au plus près du phénomène qu'il est sensé mettre en évidence, etc. Il s'agit de poursuivre ce type de démarche reconnue aujourd'hui comme une des formes d'observation dynamique associée à l'évaluation. Certains acteurs locaux en sont aujourd'hui convaincus et se disent prêts à la financer et à la faire reconnaître ; ailleurs, un travail de sensibilisation à la richesse de ces approches reste à poursuivre.
 - Les approches devront également privilégier le croisement des approches territoriales avec d'autres observatoires, notamment ceux ciblés sur des populations spécifiques : observatoire de l'exclusion, des populations les plus en difficulté, de la grande pauvreté. Ceci permet d'aider à l'interprétation des données et évite d'« oublier » une fraction de population, notamment les nomades, les sans domiciles fixes, les squatters... (cf. l'enquête sur les sans domicile actuellement menée par l'INSEE)
- **Les pistes de travail en matière d'accords ou de conventions nationales**
 - Faire aboutir la demande de dérogation faite à la CNIL pour la diffusion des données RGP sur des territoires de taille moins importante que les quartiers IRIS 2000 et de l'élargir à l'ensemble des quartiers des contrats de ville (sans se limiter aux ZUS).
 - Dans le cadre de la convention nationale DIV, INSEE, ANPE (juillet 2000), n'est-il pas possible de faire un avenant sous la forme d'un accord cadre qui inciterait l'INSEE, l'ANPE et les partenaires locaux à élargir le champ géographique de cette convention aux quartiers IRIS 2000 et à l'ensemble des quartiers des Contrats de ville ?
 - Revoir avec l'INSEE les modalités et les financements de l'ilotage des fichiers CAF, qui atteignent des sommes importantes dans certaines régions ou agglomérations.
 - Travailler avec l'INSEE pour des exploitations spécifiques sur les flux et des catégories de logements ou de ménages pour mieux appréhender les dynamiques sociales et urbaines : caractéristiques des logements et des ménages dans le parc HLM, le parc locatif privé, les copropriétés, le parc ancien - migrations domicile-travail - emménagés récents - occupants des logements mis en location depuis 1990, etc.
 - Faciliter l'accès aux fichiers URSSAF, CAF, DGI : des groupes de réflexion pourraient être constitués au niveau national pour

aborder les questions relatives aux indicateurs les plus pertinents à retenir, étudier les modalités de transmission de ces informations dans toutes les agglomérations pour permettre des exploitations adaptées aux besoins locaux.

- Dans ces réflexions pluri-partenaires, il est important de rappeler l'intérêt de disposer des données à l'échelle des îlots INSEE pour recomposer les territoires, des fichiers de base pour des analyses plus approfondies et définir des typologies.

Des projets pour utiliser les nouveaux supports informatiques

- Il faut encourager les mises à disposition des travaux des observatoires, notamment les synthèses, cartographies et sélections d'indicateurs par quartier sur de nouveaux supports informatiques (CD-Rom, internet).
- Il s'agit aussi de préciser les conditions d'appropriation locale du produit : travail d'animation locale, conditions de transmission des données sous CD-Rom dans un premier temps, puis éventuellement par internet.

Créer les conditions d'un débat local

- La mise en place de comités de pilotage politique est à renforcer pour favoriser un débat local régulier. Une articulation avec les dispositifs de pilotage du Contrat de Ville d'agglomération est à rechercher pour une meilleure cohérence des articulations « stratégie d'intervention - action – observation – évaluation ».
- Les comités utilisateurs, groupes de travail, comités de lecture, la prise en compte de points de vue d'experts et d'acteurs locaux... sont autant de manières pour favoriser l'appropriation locale des résultats des observations par les élus, les professionnels, les équipes opérationnelles, les associations et les usagers-habitants.
- Il faut développer un accompagnement pédagogique de l'information produite.

Le développement des observations quartiers multi-thèmes dans les agglomérations françaises n'est-elle pas l'occasion de créer un club FNAU Observation – évaluation de la politique de la ville ?

- Dans le cadre du suivi des contrats de ville 2000 – 2006, près d'une cinquantaine d'agglomérations sont déjà couvertes par des dispositifs permanents d'observation multi-thèmes à l'échelle des quartiers politique de la ville ou sur l'ensemble des quartiers. A l'échelle d'une agglomération (Lille, Lyon, Montbéliard, Mulhouse, Nancy, Nantes), à l'échelle d'une ville (Angers,

Belfort) et plus d'une quarantaine d'agglomérations sont concernées par les tableaux de bord régionaux.

- Sept nouvelles agglomérations vont être couvertes par des dispositifs d'observation quartiers multi-thèmes : Dunkerque, Grenoble, Le Havre, Mantes-la-Jolie, Strasbourg, Marseille, Maubeuge. Deux projets sont à l'étude à Fort de France et à Toulouse. Et, à Saint-Etienne, un dispositif de veille des quartiers se met en place à l'échelle de la ville. A noter également, la mise en place dans l'agglomération lyonnaise d'un observatoire emploi-chômage-insertion complémentaire de l'observatoire des territoires sensibles existant.
- Le groupe de travail inter-Agences mis en place en 2000 à l'occasion de cette étude a répondu à une forte demande d'échanges d'expériences et de réflexion collective sur les précautions d'usage, les distorsions des statistiques. Il peut être intéressant d'accompagner ces démarches, de constituer un groupe d'experts inter-Agences pour comparer nos agglomérations et faire parler les données au-delà de cette mission avec la création d'un club FNAU Observation – évaluation de la politique de la ville, avec l'appui de la DIV.
- La capitalisation de ce partage d'expériences et d'un tronc commun de données quartiers homogènes sur l'ensemble des agglomérations suppose un financement, envisageable dans le cadre de ces instances nationales (cf. circulaires de juillet et août 2000).
- Des représentants de ce club pourraient participer aux instances de réflexion sur l'évaluation des contrats de ville, mises en place au niveau national par la DIV.

ANNEXES

**Tableaux : Eléments de comparaison des
agglomérations où les Agences ont
participé à l'étude FNAU-DIV**

Eléments de comparaison des agglomérations où les Agences ont participé à l'étude FNAU - DIV

AGGLOMERATION DE :	Structure intercommunale	Nombre de communes de la structure intercommunale	dont nb de communes de moins de 10.000 habts	Population 1999	Contrat de ville 2000 – 2006 Procédures quartiers, GPV, Pic urban	Nb de quartiers dans le contrat de ville dont quartiers prioritaires et GPV	Estimation de la part de population concernée par ces dispositifs / population de la structure intercommunale
ANGERS	Communauté d'agglomération	29	26	248 570	Contrat de ville sur 2 communes (162 295 habitants)	6	27 %
BELFORT	Communauté d'agglomération	27	26	88 109	Contrat de ville Belfort / Offemont 1 GPV Belfort Montbéliard	11 quartiers dont 3 prioritaires pour le contrat de ville (les mêmes pour le GPV (partie Belfortaine))	19%
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Communauté d'agglomération	9	8	63 599	Contrat de ville, ZUS, ZRU, ZEP L'ensemble des quartiers prioritaires est concerné par une étude "renouvellement urbain"	11 sites dont : • 3 ZUS • 1 ZRU • 2 communes • 5 îlots dits « sensibles »	30 %
DUNKERQUE	Communauté urbaine	18		208 705			
FORT DE FRANCE							
GRENOBLE	Communauté d'agglomération	23	8	374 922	Contrat de ville d'agglomération (23 communes), GPV (2 communes), Pic Urban (5 communes)	34 sites prioritaires (dont GPV) + Pic Urban	30 %
LE HAVRE	Communauté d'agglomération	17		255 082	Contrat de Ville, G.P.V , Z.F.U, Z.U.S, PIC URBAN,...	14	28%
LILLE	Communauté urbaine de Lille métropole	85		1.091.438	Contrat de Ville sur 8 communes cœurs de cible, et 7 thématiques; GPV sur 5 communes	42 au total dont 21 en GPV	

Eléments de comparaison des agglomérations où les Agences ont participé à l'étude FNAU - DIV

LYON	Communauté Urbaine de Lyon	55	37	1 167 532	Contrat de ville d'agglomération + conventions locales d'application dans les communes comportant des ZUS 1 ZFU, PIC Urban, 10 sites éligibles aux fonds européens	63 quartiers dont 23 quartiers cat 1 21 quartiers cat. 2, 19 quartiers cat. 3. Parmi eux : 4 GPV, 1 Opération de Renouvellement Urbain	63 quartiers : 24 % dont 23 quartiers cat 1 : 15 %
MANTES LA JOLIE	Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines	8	6	80.290	Contrat de ville et GPV (sur 9 communes) 1 GPV (sur 3 communes) 1 ZFU, 1 ZRU, 2 ZUS 1 PIC Urban (2 communes)	2	28.000 hab soit 35%
AGGLOMERATION DE :	Structure intercommunale	Nombre de communes de la structure intercommunale	dont nb de communes de moins de 10.000 habts	Population 1999	Contrat de ville 2000 – 2006 Procédures quartiers, GPV, Pic urban	Nb de quartiers dans le contrat de ville dont quartiers prioritaires et GPV	Estimation de la part de population concernée par ces dispositifs / population de la structure intercommunale
MARSEILLE	Communauté urbaine	18		981 769	3 Contrats de Ville sur 3 communes, 1 G.P.V. sur deux communes, 1 ORU sur 1 commune, Z.U.S., Z.R.U, ZFU sur 1 commune.	78 sur Marseille dont 35 en GPV + 1 commune en partie en GPV et en convention contrat de ville, 3 sites sur La Ciotat (contrat communal)	386 000 sur Marseille 10 000 (?) sur La Ciotat 4 000 (?) sur Septèmes (soit 40%)
MAUBEUGE	Communauté d'agglomération	24		104 000	Contrat de Ville, G.P.V., Z.U.S. et Z.R.U.	Contrat de Ville: 1er cœur de cible : 10 quartiers, 2e cœur de cible : 5 communes ; GPV :6 quartiers.	

Eléments de comparaison des agglomérations où les Agences ont participé à l'étude FNAU - DIV

MONTBELIARD	Communauté d'agglomération	28	25	119 113	Contrat de ville d'agglomération (5 ZRU, 4 ZUS, 6 foyers-logements, 5 autres sites), Plan Renouvellement Urbain (volet du Contrat de Ville). GPV sur les agglos Belfort/Montbéliard. A Montbéliard : 4 sites dans les ZRU dont 1 à cheval sur 2 ZRU	14 quartiers (dont 5 en site GPV et 6 foyers) Niveau 1 : 5 ZRU Niveau 2 : 1 ZUS+6 foyers Niveau 3 : 3 ZUS+5 autres quartiers	14 quartiers 27% Niveau 1 : 20% Niveau 2 : 1% Niveau 3 : 6%
MULHOUSE	Communauté de communes transformée en communauté d'agglomération au 1/1/2001	5	4	112 660	Contrat de Ville intercommunal sur 9 communes. GPV sur la ville centre	33 quartiers pour le contrat de ville 2 quartiers pour le GPV	
NANCY	Communauté urbaine du Grand Nancy	20		258 268	Contrat de ville d'agglomération : 20 communes GPV sur deux sites et quatre communes (Nancy, Maxéville, Laxou / Vandoeuvre)	10 quartiers dont 2 GPV	21 %
NANTES	Communauté Urbaine	23	12	552 000	Contrat de ville ZUS – ZRU – GPV et autres sites prioritaires	16 sites	12 %
REIMS	District de Reims	6	4	214 448	Contrat de Ville – Ville de Reims Volet prévention et santé publique – District de Reims	8 dont 5 en ZUS	35%
ST-ETIENNE	Communauté d'agglomération	34	29	359 930	3 Contrats de Ville(communes) 2 intercommunaux, 1 ville Centre 1 ZFU- GPV	34 sites dont 11 prioritaires et 4 quartiers GPV	30%
STRASBOURG	Communauté urbaine	27		451 240	ZUS – 1 ZFU – 1 GPV – 1 PIC URBAN		
AGGLOMERATION DE :	Structure intercommunale	Nombre de communes de la structure intercommunale	dont nb de communes de moins de 10.000 habts	Population 1999	Contrat de ville 2000 – 2006 Procédures quartiers, GPV, Pic urban	Nb de quartiers dans le contrat de ville dont quartiers prioritaires et GPV	

Eléments de comparaison des agglomérations où les Agences ont participé à l'étude FNAU - DIV

TOULOUSE	2 Communautés d'agglomération CA du Grand Toulouse et SICOVAL	21 + 34		573 000	Contrat de Ville (30 communes - 21 de la CAGT , 6 du SICOVAL et 3 autres) 1 GPV Sud ouest de Toulouse, 1 PIC URBAN Toulouse : 3 ZRU, 2 ZUS Cugnaux : 1 ZUS PLH	Colomiers : 1 de 1500 habts Balma : 1 de 1500 habts Toulouse : 3 (Empalot, Nord, Est ; 1 GPV ouest) Ensemble 55 000 habts	
TOURS	Communauté d'agglomération créée le 01.01.2000	9	3	246 451	Contrat de ville : 4 communes + agglomération signataire Grand Projet de ville d'agglomération : 4 communes contrat de ville + agglomération signataire	CV : 12 quartiers prioritaires dont : 6 quartiers prioritaires dont 2 ZRU et 1 ZUS 6 quartiers de prévention dont 1 ZUS GPV : les 6 quartiers prioritaires du CV	Communauté Agglo périmètre 2000 : CV : 14 % environ GPV : 11,5 % environ Communauté Agglo périmètre 2001 : CV : 13 % environ GPV : 11 % environ
TROYES	Communauté d'agglomération	11	4 communes	121 578 hab	- Contrat de ville intercommunal sur les 11 communes - Un PRU (progr. Renouvel. Urb) sur les 11 communes - 1 ORU sur les secteurs à enjeux (4 grands secteurs) - 4 ZRU et 3 ZUS depuis 96		

REGION : CAS SPECIFIQUE ILE DE FRANCE	Structure intercommunale	Nombre de communes de la structure intercommunale	.. dont nb de communes de moins de 10.000 habts	Population 1999	Contrat de ville et/ou GPV	Nb de quartiers prioritaires dans le contrat de ville et GPV	Estimation de la part de population concernée par ces dispositifs / population de la structure intercommunale
ILE DE FRANCE	Région et 8 départements X agglomérations	396 communes dans l'agglomération parisienne		9 644 500 habitants dans l'agglomération parisienne	43 contrats de ville dont 19 GPV et 7 ORU		

Les thèmes abordés dans le document : « Approche thématique des questionnements et des indicateurs utilisés » (phase 2)

- **Les thèmes abordés**
 - Population
 - Pauvreté - Précarité
 - Parc locatif social public
 - Parc privé
 - Copropriétés dégradées
 - Mobilité résidentielle et mutation des quartiers
 - Emploi
 - Chômage
 - Insertion
 - Education
 - Sécurité
 - Pratiques culturelles et sportives
 - Santé
 - Déplacement
 - Fonctionnement urbain
 - Fiscalité
 - Citoyenneté
 - Approches multicritères

Ce document présente, pour chaque thématique, trois paragraphes qui comprennent tout d'abord un résumé synthétique des principaux questionnements liés à ce champ d'observation, puis deux types de tableaux, présentant d'une part les indicateurs généralement utilisés par les observatoires, et d'autre part les fichiers sources dans lesquels ces informations sont mobilisées.

a) Questionnements abordés

La liste de questions permet de développer les principaux axes étudiés dans la thématique en question. Il ne s'agit pas d'un questionnaire théorique et exhaustif, qui pourrait aller beaucoup plus loin, mais d'un ensemble de questions nettement plus réduit, auxquelles les observatoires quartiers parviennent à apporter des réponses par les informations dont ils disposent.

b) Sélection d'indicateurs

Le premier tableau décrit, ligne par ligne, les indicateurs retenus pour la thématique, en précisant pour chacun :

- sa définition (quel calcul, quel ratio, ...),
- s'il s'agit d'un indicateur de flux ou de stock, distinction qu'il a semblé intéressant de mettre en évidence tant il est plus difficile d'accéder à des informations pertinentes en termes de flux (notamment sur les mobilités, mais aussi sur les changements de statut : entrée-sortie du chômage, du RMI, etc.),
- l'échelle géographique à laquelle l'indicateur est exploitable,
- la source et les conditions d'accès pour cette information spécifiquement (convention, prix...)
- le rythme d'actualisation (certaines données n'étant pas mises à jour tous les ans, d'autres à l'inverse pouvant être actualisées de façon trimestrielle, voire mensuelle),
- et enfin, la qualité de cette information au regard de l'interprétation que nous pouvons en faire.

A nouveau, cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité, mais reprend les éléments qui nous ont paru les plus importants, et les plus faciles à collecter pour l'ensemble des quartiers des agglomérations françaises (fichiers harmonisés au niveau national, localisation quartier possible...).

c) Les sources

Le deuxième type de tableau regroupe cette fois les informations source par source, pour décrire :

- le nom du fichier,

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES

Synthèse des dispositifs d'observation analysés

- l'organisme auprès duquel il est disponible, qu'il s'en serve comme d'un fichier de gestion, ou qu'il assume également sa diffusion et le travail qui est nécessaire dans ce cadre,
- les modalités d'acquisition, en terme de relations partenariales, de dérogation éventuelles, et de coûts d'ensemble,
- l'exigence ou pas d'une convention pour accéder à l'information,
- les signataires et la durée de la convention si elle est exigée,
- et enfin, un commentaire d'ensemble sur la qualité de la source en tant que telle (réputation de fiabilité ou pas du fichier, problème des traitements de localisation à échelle fine, etc.)

Cette première proposition a pour vocation à susciter le débat, tout en visant un meilleur partage de nos expériences mutuelles d'exploitation de sources, mesurant généralement des faits, desquels chacun des observatoires essaie de dégager des phénomènes urbains. Soulignons que ce travail d'interprétation, qui n'apparaît presque pas dans les tableaux présentés est pourtant essentiel, et qu'il nécessite, au-delà des indicateurs, des échanges, débats, discussions d'experts, pour traduire la donnée statistique en information pertinente.

Autres démarches

Exemples d'observatoires quartiers mis en place par d'autres acteurs (non exhaustif)

- Un suivi statistique des contrats de ville de la Drôme depuis 1995, DDE de la Drôme. Suivi des 4 sites en ZUS de la Drôme depuis 1995 avec une triple entrée : tableau de bord d'indicateurs, bilans d'actions, enquête habitants.
- Consolidation des observatoires des flux dans 7 quartiers de la politique de la ville dans l'agglomération lyonnaise, CREPAH/EOHS pour le compte de la Communauté Urbaine de Lyon et la DDE du Rhône.
- Tableau de bord social sur la ville de Rennes, Association pour la Promotion de l'Action sociale à la demande de l'Etat, la ville, la CAF, le Département (suivi des 12 quartiers de la ville depuis 1993).

Exemples d'autres travaux avec une approche sur l'ensemble des quartiers d'une agglomération

- Programme ACTEURS : 5 agglomérations sont partie prenante de la démarche engagée par le CERTU, et visant à définir une base d'indicateurs communs : Angers, Bordeaux, Dunkerque, St-Etienne et Toulouse.
- Audit Urbain: commande de l'Union Européenne pour réunir des informations statistiques permettant la comparaison de 58 grandes villes européennes. Les résultats sont publiés, sur papier et Internet, mais semblent peu convaincants (pb de découpages, de comparabilité des indicateurs, etc.).
- Adaptation et gestion en continu du patrimoine HLM de l'Agglomération Grenobloise suite à un appel d'offre du GIE Ville et Quartier. Projet d'actualiser une base de données interactive avec les organismes HLM, la CDC et la communauté d'agglomération « Grenoble Alpes Métropole » dite la métro et sur tous les groupes HLM en lien avec l'Agence d'Urbanisme (250 groupes concernés)
- A Angers : Réalisation d'un tableau de bord du parc locatif social sur les 31 communes du territoire de la Conférence Intercommunale du Logement (caractéristiques du parc et de ses occupants). Développement d'une version électronique destinée à être mise en ligne (HTML + cartes interactives).

DEFINITION D'UN SYSTEME D'OBSERVATION DANS LES QUARTIERS DES
AGGLOMERATIONS FRANCAISES
Synthèse des dispositifs d'observation analysés
